

ECHOS



JUDICIAIRES - GIRONDINS

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 - 2,20 €

N° 6956-6957

GIRONDE

Concert de soutien
aux sapeurs-pompiers

BORDEAUX

Guy Hocquet l'Immobilier
lance son CFA

L'ŒIL DU COACH

Tutoiement ou vouvoiement ?
Conseils pour s'adapter

Entreprises
BIENVENUE en
INCERTITUDE



4

SOMMAIRE



13



18



22

GIRONDE ACTU

4 INTERVIEW

Entreprises : bienvenue en incertitude

10 ACTU / GIRONDE

Cybersécurité, l'avocat au top

13 L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

18 CHRONIQUE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE

Le legs au profit d'une association

22 CHRONIQUE DU BARREAU DE BORDEAUX

Transfert de pharmacie : l'importance du dossier de demande

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëlie **SANZ** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • Secrétariat : Khedidja **OUIS** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55



26 L'ŒIL DU COACH
Tutoiement ou vouvoiement ?
Conseils pour s'adapter

RÉGION ACTU

32 LOT-ET-GARONNE
Cure de jouvence
au château Saint-Marcel

34 LANDES
Élisabeth Bonjean, une
reconversion en or

TENDANCES BUSINESS

38 ENTREPRISES
Cadres : mieux rémunérés
mais toujours insatisfaits

40 ÉCONOMIE
Année chargée pour
l'autorité de la concurrence

42 ENTREPRISES
TPE : des recrutements
dynamiques

44 COLLECTIVITÉS
Sobriété énergétique :
le pouvoir du maire

46 DROIT
Les terrasses sur la voie publique

48 ENTREPRISES
Pouvoir d'achat :
les nouvelles dispositions



CULTURE & SPECTACLES

52 CINÉMA
Le Tigre et le président

56 CHRONIQUE
L'Annonciade,
le joyau de Saint-Tropez

61 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES
IMMOBILIER



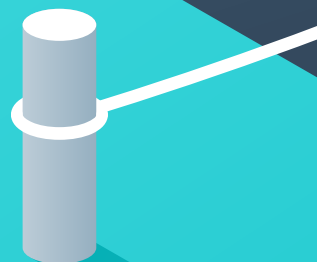
52

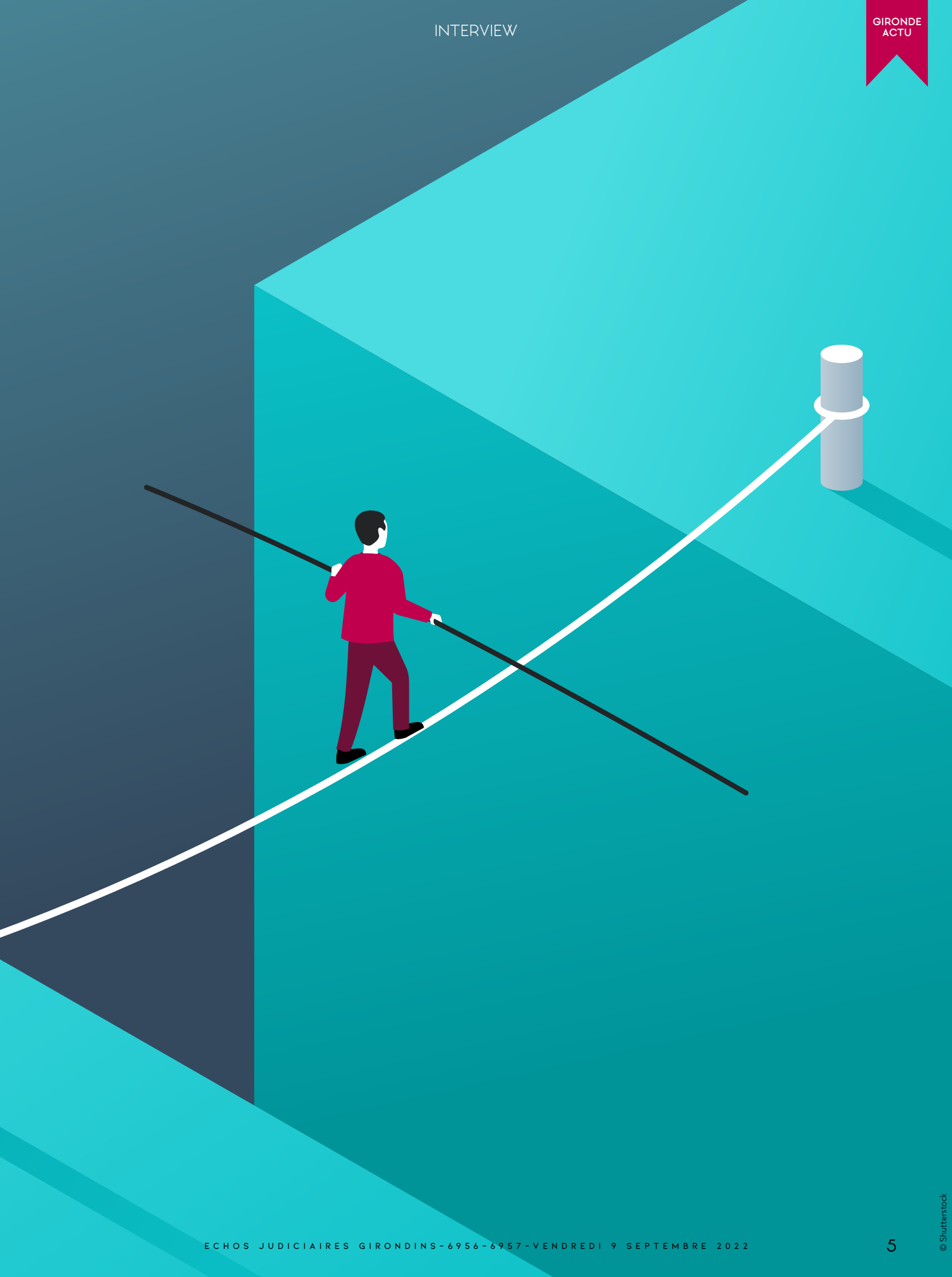


ENTREPRISES BIENVENUE EN INCERTITUDE

Le prospectiviste et philosophe des sciences Jean Staune ouvrira la 17^e Journée de l'Économie Nouvelle-Aquitaine, le 21 septembre prochain à Bordeaux, sur le thème « Comment réinventer l'entreprise dans un monde instable ». Il nous décrit le changement de civilisation en cours, évoqué dans son essai *La Grande Mutation*, et ses conséquences sur l'avenir du travail. Pour lui, l'une des clés de l'adaptation à ce nouveau monde est la formation tout au long de la vie et « la curiosité intellectuelle ». Entretien.

Propos recueillis par Jennifer WUNSCH







Échos Judiciaires Girondins :
Dans votre dernier essai, vous évoquez *La Grande Mutation*, de quoi s'agit-il ?

Jean Staune : « Lorsqu'on regarde les choses sur le temps long, on se rend compte que l'on vit la troisième grande mutation de l'histoire humaine. La première, ce fut l'invention de l'écriture, il y a 8 000 ans, qui a permis d'avoir une société structurée. Puis il y a 500 ans, on invente l'imprimerie, qui multiplie par 1 000 le pouvoir de l'écriture et permet un

siècle plus tard la révolution industrielle. Car après les livres religieux, on a imprimé les savoir-faire, notices d'utilisation, encyclopédies... Nous en sommes maintenant à la troisième étape, celle d'internet et des réseaux sociaux qui multiplient les échanges de façon exponentielle : des millions de gens parlent à des millions de gens. Chaque fois que vous envoyez un e-mail, un SMS, que vous postez sur Twitter ou Facebook, vous contribuez à changer de civilisation ! »

EJG : Comment ?

J. S. : « Ilya Prigogine, prix Nobel de chimie en 1977 pour ses découvertes de la théorie du chaos et de la complexité, expliquait que plus il y a d'interactions entre les membres d'un système, plus ce système est chaotique et instable. Cela va changer la civilisation en rendant le monde imprédictible. Ces interactions, ce sont les milliards de messages que s'échangent les gens, à l'origine de l'effet papillon : un battement d'aile de papillon

qui déclenche une tempête à l'autre bout du monde. Ces événements imprévisibles et extrêmes, c'est le 11 septembre 2001 ; la crise financière de 2007-2008 ; les révolutions arabes de 2011 ; le Covid-19 et le confinement de 2020 ; ou encore la guerre en Ukraine... Dans le monde de demain, l'extraordinaire va devenir ordinaire ! »

EJG : L'effet papillon, ce n'est pas nouveau...

J. S. : « Cela existait avant, avec les journaux d'époque. Par exemple, en 1914, l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand de Habsbourg à Sarajevo déclenche une guerre mondiale. Mais aujourd'hui, il y a 1 000 fois plus d'effets papillon, parce qu'il y a 1 000 fois plus d'interactions. Un inconnu se suicide dans une ville complètement inconnue de Tunisie, et cela fait tomber un sixième des régimes de la planète. Plus récemment, la vidéo d'une ménagère de 50 ans en Bretagne met la France à feu et à sang pendant un an et demi avec les Gilets jaunes. Ce sont des choses qui n'existaient pas avant et qui sont impensables sans les médias sociaux. Michael Crichton l'avait déjà compris en 1990 dans *Jurassic Park*. Les dinosaures ne sont qu'un prétexte pour vulgariser la théorie du chaos, à travers l'effondrement d'un système trop complexe, dans lequel il se passe forcément des choses imprédictibles. L'idée profonde du livre est que si vous faites partie des gens qui ne comprennent pas cette révolution qui arrive : vous serez bouffé ! »

EJG : C'est ce que vous expliquez aux dirigeants et chefs d'entreprise ?

J. S. : « Beaucoup de gens, dont des dirigeants de cette planète, n'ont pas encore compris que nous sommes dans une nouvelle civilisation de l'incertitude. Dans l'histoire humaine, le niveau de risque n'a jamais été aussi élevé, et les possibilités de réussir n'ont jamais été aussi incroyables. Pendant 1 000 ans, vous étiez enfant

de métayer, toute votre vie était tracée. Puis il y a 200 ans, grâce à l'ascenseur social, un artisan astucieux pouvait devenir Monsieur Peugeot ou Monsieur Renault et être à la base d'un empire industriel. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, il n'a jamais été aussi facile de réussir, c'est même parfois absolument scandaleux. Kim Kardashian et ses sœurs sont multimilliardaires parce qu'elles ont 125 millions de followers sur Instagram et qu'à chaque post, elles touchent un million d'euros. J'ai aussi découvert ce paysan chinois très pauvre qui filme sa vie quotidienne au fin fond de la Chine. Il a accumulé les followers, jusqu'à très bien gagner sa vie, et s'est même permis de refuser un contrat d'exclusivité de plusieurs millions d'euros. »

EJG : Comment cela s'applique-t-il à l'entreprise ?

J. S. : « Prenons l'exemple de ce petit producteur turc qui se fait voler son miel par un ours chaque nuit. Il a l'idée d'installer une caméra pour filmer l'animal, qui choisit de manger son produit parmi 4 propositions. Il poste la vidéo sur YouTube avec ce

sous-titre : « Le seul miel au monde goûté et approuvé par un ours ». Résultat : le monde entier lui commande son miel et il est aujourd'hui en rupture de stock. Autre cas, la PME toulousaine Usipanel, qui fabrique des panneaux de séparation en plastique pour les bus. Arrive le confinement du 17 mars 2020. Dès le lendemain, ses dirigeants s'organisent pour faire des panneaux pour protéger les caisses des pharmacies, puis des supermarchés et même les voitures de l'Élysée ! Ils passent au journal de 20 heures, et maintenant, ils sont beaucoup plus connus et beaucoup plus forts qu'avant la crise. Ils sont ce que le Libanais Nassim Nicholas Taleb, un des grands experts de ce monde, appelle « anti-fragiles », ce qui signifie qu'on sort d'une crise plus fort qu'on y est entré. En une phrase de Nietzsche : « Ce qui ne me tue pas me rend plus fort ». Cela demande de la résilience, de la réactivité, du non-dogmatisme et nécessite une hauteur de vue, afin de pouvoir imaginer l'inimaginable. Ce n'est pas facile, mais c'est la clé du succès. »

« Dans le monde de demain, **l'extraordinaire va devenir ordinaire** »





« La clé du succès est d'être « **anti-fragile** », ce qui signifie qu'on sort d'une crise plus fort qu'on y est entré »

EJG : Concrètement, à quoi va ressembler l'organisation du travail dans cet univers instable ?

J. S. : « Un autre de mes maîtres à penser, Stéphane Mallard, caricature les choses ainsi dans son livre *Disruption* : dans le monde de demain, les nuls seront salariés. Les plus brillants, eux, seront freelance. Ils mettront leur savoir sur des plateformes et seront rémunérés comme une micro-entreprise. Le temps de travail va lui aussi changer, puisque nous sommes connectés en permanence. Le droit à la déconnexion sera d'ailleurs un point de

vigilance très important. Tout cela va changer la nature même de l'entreprise. La difficulté à fidéliser les salariés ou encore le phénomène de grande démission que l'on constate aujourd'hui dessinent déjà ce changement de civilisation. Les gens sont prêts à prendre des risques, à quitter une vie bien rangée et bien rémunérée. »

EJG : Quelles vont être les conséquences de ces changements sur les individus ?

J. S. : « L'impact sera énorme : nous sommes dans une transition qui va

engendrer de nouveaux métiers, de nouvelles pratiques, mais aussi la disparition de beaucoup de choses. Pour la nouvelle génération, le monde change tellement vite que l'apprentissage sera à vie. Cela correspond au concept de société apprenante. En Chine, l'éducation des enfants part déjà du principe que ce qui est important n'est pas d'apprendre des manuels, mais d'apprendre la capacité d'apprendre. Ce sera le cas pour les salariés, mais aussi pour les managers, qui devront remettre en cause leurs certitudes et se former eux-mêmes tout au long de leur vie. Aussi, on ne peut pas manager dans un monde complexe comme on le faisait dans le monde d'hier, de façon pyramidale : on a besoin d'intelligence collective, c'est pourquoi il faut travailler de façon transversale, faire interagir les choses, les gens, les connaissances. Même un patron génial a besoin de collaborateurs de qualité : Steve Jobs n'aurait pas réussi sans son designer de génie, Jonathan Ive. »

EJG : Une des clés de l'adaptation est donc la formation ?

J. S. : « Pour moi, la clé, c'est la curiosité intellectuelle : il faut lire des auteurs qui ne pensent pas comme soi. Le plus grand danger actuellement, c'est l'uniformité intellectuelle, « le temps des tribus » et du communautarisme, que Michel Maffesoli, qui est aussi un de mes maîtres à penser, décrivait déjà il y a 25 ans. La deuxième chose, c'est en effet de se former tout au long de sa

JOURNÉE DE L'ÉCONOMIE NOUVELLE-AQUITAINE

Proposée chaque année depuis 17 ans à l'initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, de Métiers et d'Artisanat, ainsi que du Conseil régional, la Journée de l'Économie Nouvelle-Aquitaine aura lieu cette année à Bordeaux le 21 septembre, sur le thème « Comment réinventer l'entreprise dans un univers instable ». Après une introduction de Jean Staune, et du sociologue Jean Viard, plusieurs grands témoins, dont les représentants de Proditec (Gironde) ou UPSA (Lot-et-Garonne), viendront partager leur expérience d'entreprise apprenante, d'agriculture nouvelle génération, de relocalisation, de flexibilité dans l'organisation du travail ou encore de recherche de nouveaux débouchés. Organisée à l'auditorium du Crédit Agricole d'Aquitaine quai de Bacalan par le CECA, organisme de formation et agence de communication spécialisée dans l'événementiel, dont la 28^e Université Hommes-Entreprises a eu lieu au château Smith Haut-Lafitte fin août, la Journée de l'Économie Nouvelle-Aquitaine est LE rendez-vous de rentrée des décideurs économiques du territoire. 300 participants sont déjà inscrits.



« Pour la nouvelle génération, **il faudra se former tout au long de sa vie**. Cela correspond au concept de société apprenante »

vie. Nous sommes dans un monde d'opportunités extraordinaires qui ne sont plus réservées qu'aux riches ou aux classes sociales éduquées : Internet met à la disposition de tous la connaissance et les financements, à travers le crowdfunding notamment. Ceux qui comprennent ce nouveau monde en profitent déjà. »

EJG : L'avènement de cette nouvelle civilisation signera-t-il la fin de l'expertise ?

J. S. : « Les domaines d'expertise très techniques continueront à exister, mais je pense que la nature de l'expertise va changer. Comme l'évoque Philippe Silberzahn dans *Bienvenue en incertitude*, l'expert est la dernière personne à consulter quand il y a un changement de civilisation, parce que justement, son expertise ne s'applique plus. Il faut ajouter à cela la perte de crédibilité de l'information et des journalistes, liée à l'uniformisation de l'information, au profit des fake news, des complotismes, de la désinformation... On l'a vu pendant le Covid-19,

où nous étions 60 millions de virologues. Une vraie qualité sera donc essentielle dans cette nouvelle civilisation : savoir trier le vrai du faux sur Internet, savoir trier les sources... Cela s'apprend, il faut une méthodologie et c'est très important. »

EJG : Cette civilisation des réseaux sociaux charrie avec elle de nombreux risques...

J. S. : « Les fake news et l'uniformisation de la pensée sont deux très grands risques favorisés par les

« Dans l'histoire humaine, **le niveau de risque n'a jamais été aussi élevé**, et les possibilités de réussir n'ont jamais été aussi incroyables »

réseaux sociaux, c'est une réalité. Chaque grand progrès de l'histoire humaine a en contrepartie des travers et des problèmes dramatiques. La révolution industrielle a engendré des progrès colossaux, mais aussi des millions de morts. Le nucléaire peut être considéré comme un très grand progrès du point de vue énergétique, mais d'un autre côté, c'est très dangereux... L'avenir est ouvert, c'est à nous de rendre cette troisième civilisation positive. Je suis peut-être optimiste, mais je crois à l'aventure humaine. »



JEAN STAUNE : PARCOURS

Six fois diplômé, en philosophie des sciences, paléontologie, sciences économiques, management, mathématiques appliquées et informatique de gestion, le prospectiviste Jean Staune se décrit comme « totalement interdisciplinaire ». Ce natif de Bordeaux, qui a vécu en Sud-Gironde enfant et vient toujours y passer ses étés, a d'ailleurs créé l'Université interdisciplinaire de Paris, qui organise colloques et conférences. Essayiste, il a publié en 2015 le best-seller *Les Clés du futur*, qui analyse les mutations technologique, sociologique, scientifique et économique de la société, et *La Grande Mutation en 2020*. Depuis une vingtaine d'années, il présente ses travaux dans des conférences, notamment auprès des entreprises.



CYBERSÉCUR L'AVOCAT AU

« Restez au top » tel était le thème des universités de rentrée des avocats qui se sont tenues les 2 et 3 septembre au Cap-Ferret. L'occasion pour la profession de s'interroger sur sa communication et son rapport aux grands enjeux de sécurité informatique.

Par Nathalie VALLEZ

Nous avons procédé au remboursement de la somme de 243 € sur votre compte. Pour valider le paiement, cliquez sur... » Qui n'a jamais reçu un lien similaire ? Chaque citoyen est une cible de cyberattaque, et les avocats sont particulièrement visés. Paul Bousquet, commissaire de police et Olivier Grall, délégué à la sécurité numérique, ont présenté, à l'occasion des universités de rentrée des avocats qui se sont tenues au Cap-Ferret les 2 et 3 septembre, une conférence sur « Une hygiène informatique au top ». Il suffit de faire un état de la menace cyber pour mesurer l'ampleur du problème : entre 2014 et 2020, chaque année les incidents cyber sont multipliés par 4.

En 2021, l'augmentation a été de 40 %. Et les exemples régionaux sont pléthoriques : vols de données à l'hôpital de Dax et chez Cdiscount, arrêt de production au laboratoire Pierre Fabre, attaque des stations d'épuration d'Oloron, ou encore rançongiciels sur la CCI de Bordeaux. Toutes ces cyberattaques sont intervenues lors du premier semestre de l'année 2021.

NE PAS CÉDER AU CHANTAGE

À l'image de cette dernière, la bonne réponse est de ne pas céder au chantage. « Il ne faut pas payer pour deux raisons », explique Paul Bousquet, « il y a deux chantages : payer pour récupérer les données, elles sont rarement rendues, et pour cela il suffit de sauvegarder régulièrement. Il y a aussi la menace de publication, et il faut savoir qu'elles seront de toutes manières publiées car elles ont une valeur marchande. » De plus, payer c'est envoyer un mauvais signal : cela montre notre vulnérabilité

et les pirates n'hésitent à s'attaquer plusieurs fois à la même cible et à se vendre entre eux des « fichiers clients » ! De plus, le paiement qui se fait généralement en bitcoins transite par des sociétés offshore qui jouent les « mixeurs », ce qui signifie que toute traçabilité ou investigation sont quasi impossibles.

DARK WEB

« Le principal accès pour une cyberattaque, c'est le mail », remarque Olivier Grall, « on se fait rarement pirater, dans la majorité des cas, c'est la personne elle-même qui communique ses données. » La technique de manipulation s'appelle l'ingénierie sociale, et le meilleur moyen pour y parvenir c'est le phishing, « hameçonnage » informatique qui consiste à usurper une identité (relation de travail, institution, service de l'État) ou fabriquer un faux site (exemple Doctolib, Ameli ou site bancaire). L'attaque peut être générique (envoi massif) ou ciblée. Cette technique va ainsi inciter les victimes à partager des informations confidentielles, à cliquer sur les liens malveillants, à télécharger des programmes vérolés ou encore à transmettre de l'argent. La démonstration des conférenciers est édifiante : un faux site Doctolib où l'on entre son mot de passe permet de prendre le contrôle de l'ordinateur.

Entre 2014 et 2020,
**les incidents cyber sont
multipliés par 4**

ITÉ TOP



PAUL
BOUSQUET

OLIVIER
GRALL

© Nathalie Vallez



Le pirate peut ensuite patienter plusieurs semaines ou mois, car attaquer une grosse entreprise passe souvent par le phishing d'un simple collaborateur, qui va ensuite déclencher une chaîne d'attaques (*kill chain*) : « Lorsqu'ils ont la main sur le serveur, la propagation est de 500 postes par minute », prévient Paul Bousquet. Un cabinet d'avocats est donc une cible idéale pour s'attaquer à un client important. Et des informations confidentielles ou compromettantes se retrouvent alors à circuler sur le dark web, dont le plus connu des sites : Tor.

QUID DES BONNES PRATIQUES

Parmi les conseils de base préconisés par les conférenciers il y a le fait de sensibiliser ses collaborateurs : l'attaque passe souvent par un biais détourné. Il faut une approche sécurisée qui n'est pas que numérique : « Nous avons été victimes de menaces cyber », témoigne un avocat participant à la conférence, « nous avons refusé le chantage, deux semaines après, notre cabinet a été cambriolé et les trois dossiers sensibles volés. » Autres conseils : ne pas utiliser des adresses gmail ou hotmail et préférer avocat.fr, faire des sauvegardes régulières, et surtout ne jamais cliquer sur un lien sans regarder sur quoi on clique.

Attention au typosquatting qui consiste à **changer une lettre ou un signe** dans une **adresse mail**

NE PAS MÉLANGER LES DONNÉES DES TÉLÉPHONES PROS ET PRIVÉS

Lire avec attention l'intitulé de l'adresse : attention au typosquatting qui consiste à changer une lettre ou un signe dans une adresse mail ou faux site internet. Il faut bien lire les noms de domaine. Et bien sûr : ne pas enregistrer son mot de passe dans le navigateur et ne pas prendre toujours le même mot de passe. « De plus en plus d'attaques arrivent par SMS », préviennent égale-

ment les intervenants, là encore il faut être vigilant. « Ne mélangez pas les données des téléphones pro et privés, vous créez des failles », a prévenu Paul Bousquet devant une audience amusée, qui visiblement ne suit pas vraiment ces règles ! Il faut enfin savoir qu'il existe des antivirus efficaces pour smartphone, qu'il est important de faire toutes les mises à jour. En cas de doute, il existe la liste des 10 000 mots de passe les plus utilisés et un site <https://haveibeenpwned.com> qui permet de se rendre compte si on a déjà été piraté !

CAMPUS CYBER À PESSAC

Le Conseil régional vient de créer le Campus régional de cybersécurité et de confiance numérique Nouvelle-Aquitaine, qui s'installera sur le site Amperis à Pessac. Le Campus, qui ouvrira ses portes le 10 octobre prochain, a pour objectif de répondre aux incidents informatiques pour les TPE, PME et TPI locales, et a vocation de développement économique à travers la formation et l'accompagnement d'acteurs régionaux. Son directeur, Guy Flament, a démarré dès ce début d'année le parcours d'incubation préalable orchestré par l'Anssi (Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information).

L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



**STÉPHANE
FRITZ**
président de
Guy Hocquet
l'Immobilier

© Guy Hocquet l'Immobilier

BORDEAUX GUY HOCQUET L'IMMOBILIER LANCE SON CFA

Ce mois-ci, Guy Hocquet l'Immobilier vient de lancer dans quatre villes françaises son propre CFA destiné aux métiers de l'immobilier. À Paris, Bordeaux, Toulouse ou Lyon, le CFA Guy Hocquet offre un apprentissage en alternance, grâce à l'engagement d'une école et d'une entreprise partenaire de la réussite de chaque projet étudiant jusqu'à l'obtention d'un diplôme niveau Bac ou Bac +2 (BTS). Le réseau proposait déjà depuis deux ans des formations illimitées, en e-learning et en libre accès, à l'ensemble des collaborateurs de ses agences. La création de ce nouveau CFA est un élargissement naturel de cette offre de formation. L'objectif est de toucher les jeunes mais aussi des personnes se tournant vers une nouvelle vie professionnelle. L'ambition est de former et d'intégrer 150 collaborateurs par an. « L'objectif est de créer un vivier de talents pour notre métier », explique Stéphane Fritz, président de Guy Hocquet l'Immobilier. « Demain, c'est 150 alternants qui vont intégrer nos agences, et celles des autres, des indépendants ou d'autres marques : ce sera toujours bénéfique pour la profession d'avoir des gens bien formés. »

GIRONDE

GRÊLE : OUVERTURE DU GUICHET UNIQUE

Suite aux orages de grêle dévastateurs de juin 2022, la Chambre d'Agriculture de la Gironde a mis en place, dès le mois de juillet un fonds de solidarité avec le concours du Conseil Départemental de la Gironde, de Bordeaux Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) et de la solidarité professionnelle. Ce dispositif est aujourd'hui complété par l'aide d'urgence du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette aide accordée par l'État a vocation à apporter un appui aux situations de grande fragilité dans la limite de 5 000 € par exploitation. Ce plafond pourra être relevé dans les cas les plus extrêmes en fonction de l'enveloppe disponible. Pour bénéficier de cette aide, les exploitants doivent compléter un formulaire en ligne sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Gironde **avant le 21 septembre**.

www.gironde.chambre-agriculture.fr/cellule-de-crise-grele-2022/



LE HAILLAN

1^{RE} PIERRE DU NOUVEAU CENTRE DE PRODUCTION ROLLS ROYCE

Le célèbre motoriste anglo-saxon a posé au début de ce mois la première pierre de son nouveau centre de production industriel au Haillan. Il jouera un

rôle-clé dans la production du moteur Rolls Royce Pearl 10X, destiné à équiper en exclusivité le nouvel avion de Dassault, le Falcon 10X.

Ce nouveau site de production de 2 000 m² abritera des bureaux, un atelier et un entrepôt. Son achèvement est prévu pour le premier semestre 2023. Il s'intégrera au réseau Rolls Royce réunissant plus de 75 centres de service agréés dans le monde. « Alors que le programme de développement du moteur Pearl 10X pour le Falcon 10X de Dassault progresse, nous travaillons en parallèle à la mise en place d'une nouvelle plateforme pour soutenir les activités d'essais en vol de Dassault et sa chaîne de production », a déclaré Philipp Zeller, Senior Vice-President de Rolls-Royce pour Dassault. « Ce nouveau site renforcera encore notre partenariat avec Dassault et permettra de continuer à assurer auprès de nos clients un service de haut niveau déjà associé au nom de Rolls Royce. ».



STÉPHANE
GABARD

CARNET

Les membres du conseil d'administration des Bordeaux et Bordeaux Supérieur, réunis le 30 août, ont validé la réélection de **Stéphane GABARD** au poste de président du syndicat. Viticulteur depuis 1999 sur une propriété familiale, il avait été élu pour la première fois à ce poste en décembre 2020, après un engagement de sept années comme trésorier. Avec l'aide du bureau et du conseil d'administration, Stéphane Gabard va continuer à œuvrer dans le sens de la mission qu'il s'était fixée : travailler sur la qualité des produits, améliorer la compétitivité des entreprises, remettre les vignerons au centre de la commercialisation et de la promotion et repenser l'offre des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur.

Thierry RAJKOVIC a été nommé

Directeur général adjoint de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en charge du Pôle banque de proximité et assurances. Âgé de 53 ans, ancien élève de l'ESC Amiens, il a occupé diverses fonctions de direction et de développement au sein du groupe Crédit Mutuel - CIC. Il a désormais la responsabilité des 216 agences de la direction, et apportera son expérience et sa personnalité pour permettre à BPCA de procurer à ses 680 000 clients particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises, l'ensemble de leurs services.



THIERRY
RAJKOVIC

GIRONDE CONCERT DE SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS

Tout l'été, ils ont lutté sans relâche contre les terribles incendies qui ravageaient le département. La Préfecture de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la Mairie de Bordeaux et l'Opéra National de Bordeaux ont souhaité remercier et saluer le travail acharné des sapeurs-pompiers de la Gironde en leur dédiant un concert spécial **le 16 septembre** prochain. Au programme de cette soirée, dont l'intégralité des recettes sera reversée à l'Union départementale des Sapeurs-pompiers de la Gironde : des airs et chœurs de Giuseppe Verdi, Georges Bizet, Camille Saint-Saëns ou encore Gioacchino Rossini... interprétés par le chœur de l'opéra national de Bordeaux, la chorale d'enfants Java et en solistes les deux chanteurs locaux à la carrière internationale : la mezzo-soprano Aude Extrémo et le baryton Florian Sempey.



© Loïc Abraz

LE BOUSCAT OUVERTURE PROCHAINE D'UN RESTAURANT CÔTÉ SUSHI

Côté Sushi, créée en 2008 avec l'ouverture d'un premier restaurant à Versailles, est aujourd'hui le n° 1 français de la livraison, vente à emporter et sur place de la cuisine nikkei, cuisine fusion issue du métissage des cultures péruviennes et japonaises. Cette gastronomie s'est développée suite à l'importante vague migratoire d'origine japonaise vers le Pérou à la fin du XIX^e siècle. L'enseigne propose à ses clients les classiques de la gastronomie japonaise (sushi, maki, sashimi, chirashi...) aux côtés de recettes fusion créatives (nikkei rolls, ceviche, tiradito...). Le réseau Côté Shushi compte 44 franchisés en France et va ouvrir prochainement un nouveau restaurant de 100 m² avenue de la Libération-Charles-de-Gaulle au Bouscat.





GIRONDE O² RECRUTE 79 POSTES

Avec déjà plus de 15 000 salariés et une demande en forte augmentation, le leader français des services à la personne renforce ses équipes. Pour répondre aux besoins des 90 000 familles clientes, O² recrute 6 000 personnes en CDI dans toute la France, et 79 dans ses 11 agences girondines. O² propose des services sur mesure au domicile des particuliers : entretien du domicile, entretien du linge, préparation des repas, garde d'enfant, soutien scolaire, jardinage, bricolage, accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap. En août 2021, O² a lancé O² Pro Ménage à destination des professionnels. Depuis mai 2022, la marque O² a été élue marque préférée des Français dans la catégorie des services à la personne.

YVRAC LES 10 ANS DE MABOUTEILLE.FR

Offrir une bouteille personnalisée à une tout autre allure que le simple cadeau d'un article acheté dans le commerce. Depuis dix ans, Mabouteille.fr, le site girondin spécialisé dans la personnalisation en ligne des bouteilles, propose l'ajout de ce petit plus : un nom, un logo, un animal, une image à valeur de clin d'œil... Aux côtés des bouteilles de vins et d'alcool en tous genres, Mabouteille.fr rend possible la personnalisation de caisses de bois, de verres, de carafes, d'accessoires de différentes natures, de présentoirs et même de textiles. Que de chemin parcouru depuis les 8 produits personnalisables d'origine proposés par Hubert et Édouard, le père et le fils. Aujourd'hui, la gamme compte plus de 600 produits à personnaliser, l'équipe s'est agrandie à 8 personnes et le petit atelier initial est devenu un entrepôt de 400 m². Le chiffre d'affaires a décuplé et l'entreprise s'apprête à construire son propre bâtiment. Avec plus de 10 000 colis expédiés par an et un total de 65 000 clients, Mabouteille.fr se veut aujourd'hui être une référence incontournable.





BORDEAUX

6^E APPEL À PROJETS DES AUDACIEUSES

Le réseau national d'incubateurs d'entreprises à impact La Ruche a annoncé le lancement de la 6^e édition de son programme d'accompagnement 100 % local « Les Audacieuses Nouvelle-Aquitaine », destiné aux femmes de la région portant un projet à impact. Il permettra à 14 projets locaux de bénéficier d'un accompagnement de 9 mois au sein de La Ruche Bordeaux pour leur permettre de le consolider et de le structurer. Parmi elles, 5 projets « Coup de Cœur » seront sélectionnés pour un accompagnement individuel supplémentaire composé de mentorat, de coaching et d'heures de conseil avec des experts. Les candidates doivent avoir plus de 18 ans, résider dans la région, être fondatrice ou cofondatrice du projet, qui doit être innovant, à impact social ou environnemental et ne pas avoir de structure créée depuis plus de 18 mois. La clôture de l'appel à projets est fixée au 9 octobre prochain. Le bootcamp de présélection se déroulera les 17 et 18 octobre et le programme d'accompagnement débutera le 2 novembre 2022.

www.candidature.la-ruche.net/candidater/les-audacieuses-ed-8

GIRONDE

80 POLICIERS SUPPLÉMENTAIRES

La préfète de la Gironde a accueilli la semaine dernière, dans les locaux de l'école nationale de la magistrature les policiers nouvellement affectés dans le département, au profit de l'agglomération bordelaise et de la zone police d'Arcachon. Un an après une première vague de 60 policiers, ces 80 policiers portent à 140 les effectifs supplémentaires pour la direction départementale de la sécurité publique de la Gironde, conformément aux engagements du ministre de l'Intérieur et au souhait du président de la République.

Conjuguée à une nouvelle organisation du temps de travail, cette vague de renforts va permettre de renforcer considérablement la présence policière sur le terrain, notamment des unités de police secours.

Ces nouveaux effectifs viendront également consolider le travail judiciaire de la police nationale, en accélérant le traitement des procédures au profit des victimes, en particulier dans le cadre des violences intrafamiliales.





M^E AGATHE
COQUEMA

LE LEGS

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION

Par M^e Agathe COQUEMA, notaire à Bordeaux

Les associations peuvent recevoir des dons et des legs afin de les aider à développer leurs missions. L'association doit répondre à certains critères pour recevoir un legs sans autorisation, ou pour bénéficier d'une exonération de droits de succession. Le legs peut être fait par testament authentique (devant notaire) ou de façon plus courante par testament olographe. Dans tous les cas, il faut confier son testament à un notaire pour l'enregistrer au Fichier de dernières volontés et pour en assurer la conservation. Réserver tout ou partie de sa succession à une bonne cause nécessite donc de prendre certaines précautions pour être le plus efficace possible.

QUE PEUT-ON LÉGUER ?

Toute personne a la possibilité de transmettre son patrimoine après sa mort à une association habilitée à recevoir des legs. En présence d'héritiers réservataires (enfants ou conjoint) qui ont le droit à une part minimale de la succession, le legs ne pourra porter que sur la quotité disponible, ce qu'on peut léguer librement.

En l'absence d'héritiers réservataires, il est possible de disposer de son patrimoine sans restriction. Une personne peut léguer à une association :

- l'ensemble de son patrimoine (legs universel) ;
- une fraction de son patrimoine (la moitié, un quart...) ;
- un bien déterminé : une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles.

Il sera plus simple pour une association de recevoir des liquidités qu'un bien immobilier qu'elle devra vendre, ce qui prend du temps et entraînera des frais.

Il est déconseillé de multiplier les petits legs à de nombreuses associations, car chacune va devoir



assumer les formalités, ce qui prend du temps pour une petite somme. Attention aussi de ne pas multiplier le nombre d'associations légataires universelles, le règlement de la succession n'en sera que plus difficile, les associations devant toutes réaliser les mêmes démarches, et donner leur accord à la vente de chaque bien.

En l'absence d'héritiers réservataires, il est possible de disposer de son patrimoine sans restriction

COMMENT PEUT-ON LÉGUER ?

Outre les conditions de validité du testament à respecter (un écrit de la main du testateur, daté et signé) il est impératif que le legs ait un bénéficiaire. Les litiges portent principalement sur les legs faits au profit des associations dont le testateur ignorait la dénomination exacte. Les juges doivent alors interpréter la volonté du testateur pour déterminer l'organisme gratifié.



Par exemple, le legs consenti à la « Fondation pour la recherche contre le Sida » (qui n'existe pas) a été attribué à la « Fondation mondiale de recherche et prévention du Sida ». Le legs consenti à « une association de bienfaisance pour des enfants sans famille et malheureux » est nul faute de pouvoir déterminer le bénéficiaire. Le testateur doit désigner lui-même le légataire. Il est interdit de faire un legs où la désignation du légataire est confiée à un tiers.

Par exemple, a été annulé le legs rédigé comme suit : « je ne veux pas que ma famille hérite, à vous de faire don à qui vous voudrez ». En revanche, a été validé le legs qui affectait les biens de la testatrice « un quart à M. et Mme C. et le reste pour la recherche médicale au bon gré de Maître P. ». La jurisprudence admet la validité du legs assorti de la charge de transmettre son bénéfice à une personne qui sera déterminée par le légataire dans une catégorie de bénéficiaires déterminables. Par exemple, il est possible de prévoir de léguer une partie de sa succession à une association à choisir par le légataire parmi une catégorie d'associations (recherche médicale, protection de la faune...).

C'est une solution lorsque le testateur veut adresser un legs à une association à créer ou une fondation qui n'existe pas au jour de l'ouverture de sa succession ou qui n'aurait pas lors de sa création la reconnaissance d'utilité publique.

Les associations ne sont pas toutes autorisées à recevoir des legs

QUELS ORGANISMES PEUVENT RECEVOIR UN LEGS ?

Les associations ne sont pas toutes autorisées à recevoir des legs. Cette autorisation est réservée aux « grandes associations » reconnues d'utilité publique, aux associations culturelles, de bienfaisance ou celles qui soutiennent la recherche médicale ainsi que celles déclarées depuis trois ans au moins et qui sont d'intérêt général à condition de remplir certaines missions. Le legs destiné à une association est accepté librement par elle. Le notaire est tenu de déclarer le legs au préfet du département où l'association a son siège social. Lequel va vérifier que l'association peut effectivement recevoir son legs et rendre sa décision dans les 4 mois suivants. L'absence de réponse valant acceptation.

QUELLE EST LA FISCALITÉ APPLICABLE AU LEGS ?

Les legs au profit de ces organismes bénéficient d'une exonération de droits de succession ; c'est notamment le cas des organismes d'utilité publique ou d'intérêt général dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance (orphelinat), à la défense de l'environnement naturel ou à la protection des animaux ou ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou encore les associations culturelles ou congrégations ... Dans le cas où l'association ou la fondation d'utilité publique n'utilise pas ses ressources

pour les causes mentionnées ci-dessus, la fiscalité successorale entre frère et sœur est applicable (35 % jusqu'à 24 430 euros ; 45 % au-delà de cette somme).

Pour les autres associations, le taux est fixé à 60 % sur la totalité de la valeur du legs. L'exonération des droits de succession bénéficie aux organismes de même nature établis dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale sous certaines conditions.

COMMENT OPTIMISER LA FISCALITÉ ?

Lorsque le défunt souhaite léguer à une personne avec laquelle il n'a pas de lien de parenté ou encore un parent éloigné (cousin, neveu), il peut limiter les droits de succession en gratifiant une association caritative. C'est la technique du legs net de droits. Si vous laissez 100 000 euros à votre meilleur ami, il paiera 60 % de droits de succession, il ne percevra que 40 000 euros.

En instituant une association caritative, exonérée de droits de mutation, légataire universelle, à charge pour elle de délivrer un legs net de 40 000 euros au gratifié, elle recevra ces 100 000 euros sans droits de succession, elle paiera à votre ami les 40 000 euros prévus et supportera les droits de succession de 60 % du legs soit 24 000 euros ($60 \% \times 40\ 000 = 24\ 000$). L'association aura déboursé 64 000 euros sur les 100 000 euros reçus et en conservera 36 000 et votre meilleur ami aura reçu ses 40 000 euros.



M^E AYMERIC
ORLIAC

TRANSFERT DE PHARMACIE

L'IMPORTANCE DU DOSSIER DE DEMANDE

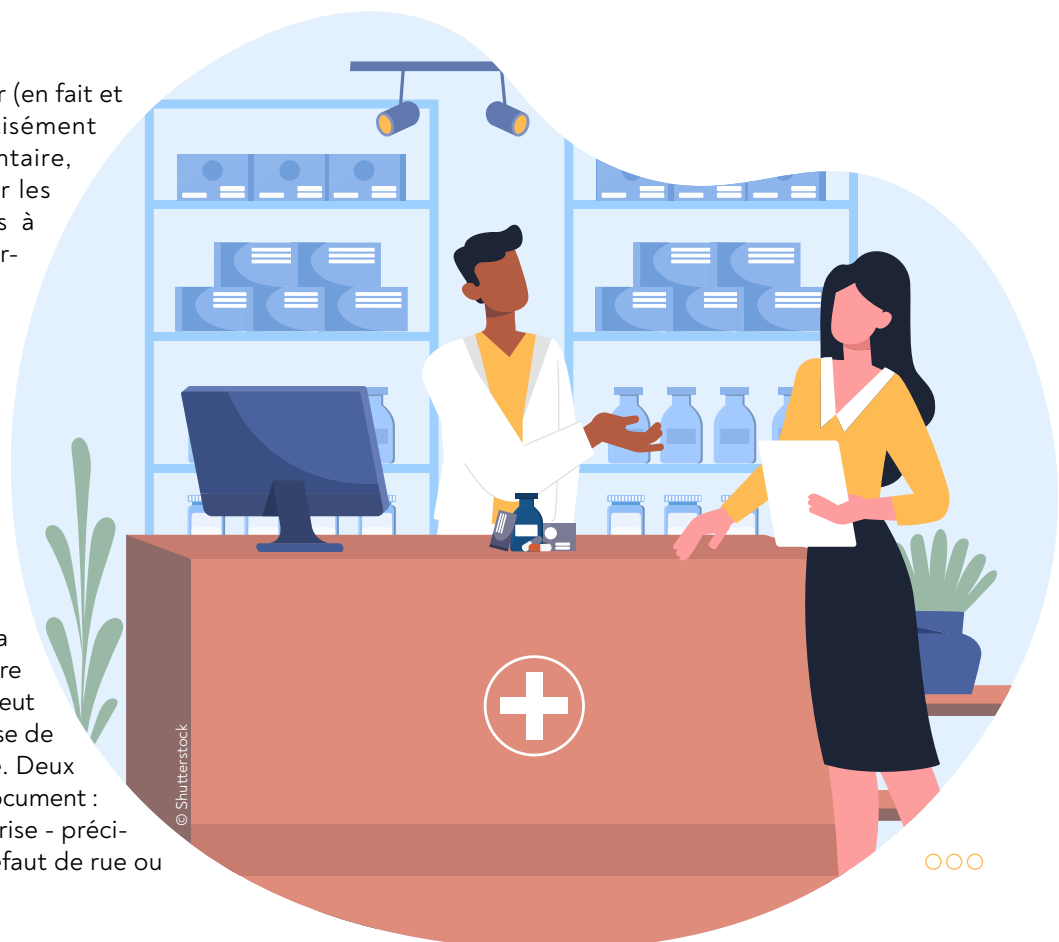
Pour pouvoir transférer son officine, le pharmacien doit préalablement obtenir une licence auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (DG ARS) compétent. Pour ce faire, le pharmacien doit déposer un dossier constitué d'un argumentaire et d'une liste de pièces justificatives.

Par M^e Aymeric ORLIAC

Si l'officiel doit motiver (en fait et en droit) le plus précisément possible son argumentaire, il ne doit pas négliger les pièces obligatoires à joindre à son dossier. Focus sur certains de ces documents.

SUR LE DOCUMENT ÉTABLISSANT QUE LA SOCIÉTÉ OU LE PHARMACIEN SERA PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE DU FUTUR LOCAL

Il s'agit ici pour le pharmacien de joindre tout document démontrant que sous réserve d'obtenir la licence de transfert, il sera locataire ou propriétaire du futur local : il peut s'agir par exemple d'une promesse de bail ou d'un compromis de vente. Deux précisions utiles concernant ce document :
- tout d'abord, il doit - sans surprise - préciser l'adresse du futur local¹ : à défaut de rue ou



© Shutterstock

○○○



© Shutterstock

de numéro attribué au jour du dépôt du dossier (ex. : locaux à construire sur une parcelle), il est indispensable de préciser le numéro de cadastre afin que le DG ARS puisse connaître précisément l'emplacement de la future officine ;

- par ailleurs, ce document ne doit pas être soumis à des conditions suspensives ou résolutoires de nature à compromettre les droits du pharmacien sur le local à l'expiration du délai d'instruction d'une durée de quatre mois². Cependant, et afin de protéger les intérêts du pharmacien, il est important de prévoir une condition suspensive d'obtention de la licence de transfert (qui n'est pas de nature à compromettre les droits de l'officiel sur le futur local) : à défaut, et en cas de refus de transfert, le pharmacien serait obligé d'acquiescer les nouveaux locaux ou de payer les loyers d'un local vide.

SUR LE PLAN INTÉRIEUR DU FUTUR LOCAL

Le pharmacien doit également joindre un plan et tout autre document venant préciser l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine.

Ces documents doivent permettre de justifier que le futur local répondra aux conditions minimales d'installation (ex. : aucun accès direct du public aux médicaments, armoire destinée aux produits stupéfiants, aucune communication directe avec un autre local professionnel ou commercial, ...).

Tous ces éléments doivent être transmis au DG ARS dans leur version définitive au jour du dépôt du dossier et ne peuvent – à l'instar des autres documents joints – être modifiés postérieurement. Ces précisions portent sur l'aménagement intérieur du local mais également sur les ouvertures du local (modification d'une fenêtre, modification du SAS de livraison, ...).

SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Eu égard à la nature des travaux à exécuter dans le futur local, le pharmacien devra, le cas échéant, obtenir un permis de construire ou effectuer une déclaration préalable. Si le pharmacien n'a aucuns travaux à réaliser ou des travaux ne nécessitant pas de permis de construire ou de déclaration préalable, il doit joindre une attestation sur l'honneur précisant que les travaux envisagés ne sont pas soumis à ce type de démarches.

Dans l'hypothèse où ces démarches administratives seraient nécessaires, le pharmacien doit justifier :

- du permis de construire exprès ou tacite : il ne doit pas se limiter à adresser le justificatif du dépôt de la demande de permis ;

- de la déclaration de travaux : de même, l'officiel doit justifier de la décision de non-opposition à cette déclaration.

Le pharmacien doit notamment produire tous ces éléments justificatifs au jour du dépôt de sa demande de

Un dossier incomplet de demande de transfert peut avoir des conséquences

transfert de pharmacie. Il ne peut déposer un dossier incomplet ou erroné (ex. : attestation sur l'honneur d'absence de travaux alors qu'un permis de construire est nécessaire) pour gagner du temps en imaginant pouvoir régulariser la situation au cours de la période d'instruction du dossier.

En effet, soulignons que l'incomplétude d'un dossier de demande de transfert peut avoir des conséquences importantes pour le pharmacien.

Tout d'abord, le DG ARS peut déclarer irrecevable la demande de transfert et refuser de l'enregistrer. En cas de demandes concurrentes déposées par d'autres confrères, le pharmacien pourrait alors perdre le bénéfice de l'antériorité.

Par ailleurs, si l'irrégularité d'une pièce du dossier est relevée par le DG ARS lors de la phase d'instruction, ce dernier pourrait décider de rejeter le projet de transfert. Enfin, et quand bien même les incomplétudes n'auraient pas été relevées par le DG ARS lors de l'enregistrement ou l'instruction du dossier, de telles erreurs pourraient nourrir des recours et justifier l'annulation de la licence de transfert par le tribunal administratif si ces « [...] omissions, inexactitudes ou insuffisances entachant le dossier ont été de nature à fausser l'appréciation que l'autorité administrative devait porter sur la conformité du projet à la réglementation applicable [...] »³. Dans une telle situation, si le pharmacien a pris la décision de transférer malgré l'existence d'un recours⁴, il devra, pour exercer son activité, revenir dans le local d'origine, sous réserve qu'il dispose toujours d'un droit dessus ce qui, en pratique, est rarement le cas puisqu'il y a de fortes chances que le bail portant sur son ancien local ait été résilié.

Le pharmacien doit ainsi être particulièrement vigilant quant à la constitution de son dossier de demande de transfert de pharmacie incluant l'argumentaire mais également toutes les pièces limitativement énumérées par le code de la santé publique⁵.

¹ Arrêté du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie – article 3

² Article R. 5125-3 du code de la santé publique

³ Conseil d'État, 30/05/2018, n°409127

⁴ Article L. 5125-19 du code de la santé publique : le pharmacien dispose d'un délai de deux ans à compter de la notification de l'arrêté de transfert pour ouvrir son officine dans le nouveau local, sous peine de caducité de la licence.

⁵ Arrêté du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie



TUTOIEMENT OU VOUVOIEMENT ?

CONSEILS POUR S'ADAPTER

Loin d'être anodin, le tutoiement ou le vouvoiement est une pratique qui en dit long sur la qualité de nos relations. Nous, Français, avons l'art de compliquer les choses, surtout au travail ! Sur quel pied danser ? De quelle voix chanter ? Décryptage...

Par Clio FRANGUIADAKIS, Osez l'Odysée ! à Bordeaux.
Développement des performances, Soft Skills & Leadership.

UNE QUESTION DE CULTURE

Nos parents, enseignants et autres influences sociétales nous ont appris à passer du TU au VOUS. Chaque groupe (tribu, clan, famille, organisation, association, entreprise, gouvernement) ayant sa propre culture, certains ont habituellement pratiqué les deux modes tandis que d'autres, notamment l'aristocratie et la bourgeoisie, n'ont connu que le vouvoiement. Si le tutoiement s'est généralisé, nous ressentons pourtant régulièrement gêne, confusion, stress... Un « YOU » à l'anglaise nous ferait le plus grand bien !

UNE MULTITUDE DE RÉALITÉS

Que peut-on observer au sein des organisations du XXI^e siècle ? Il y a celles et ceux qui tutoient les uns et vouvoient les autres ; tutoient à l'oral et vouvoient à l'écrit ; tutoient toute l'année et vouvoient en entretien d'évaluation annuelle ou de licenciement, ou devant une caméra ; tutoient leurs équipiers et vouvoient en présence du big boss ; se vouvoient dans l'entreprise et se tutoient en dehors ; tutoient en guise d'agression ; tutoient tout un chacun dans la rue mais se sentent agressés par un TU... **Par ailleurs**, il y a ceux qui vous accueillent en déclarant « ici, pas de chichi, on se dit TU ! » notamment dans les start-ups, l'informatique, la publicité ou la communication ; et ceux qui contraignent tout le monde au VOUS dans la banque, les assurances, le luxe...

Enfin, il y a ceux qui se risquent à tutoyer et récoltent une fin de non-recevoir ; les indécis entre le TU et le VOUS ; ceux qui n'arrivent pas à vouvoyer leur collègue nouvellement promu directeur ; et celles et ceux qui se vouvoient jusqu'à ce qu'ils fassent la fête (ou l'amour !) ensemble ou partagent un même loisir...

Sans oublier les hommes qui vouvoient les autres hommes à tous niveaux hiérarchiques, mais vouvoient les femmes en général, quand bon nombre de femmes vouvoient leurs homologues masculins. Et ces femmes qui apprécient plus ou moins le VOUS en fonction de leur âge et de leur bien-être, ou qui se sentent rajeunir avec un TU ! Vous en conviendrez : ce flou artistique est quelque peu perturbant, source d'émotions très diverses !

NOS US ET COUTUMES ?

Le français est la langue des rois : vouvoiement et tutoiement sont bien ancrés dans notre culture, quand bien même les entreprises françaises s'inspirent fortement des pays anglo-saxons depuis quelques siècles, et sont devenues multiculturelles. En outre, les 2 modes sont des marqueurs de notre condition sociale. Que nous ayons le TU facile ou une préférence pour le VOUS, nous sommes sérieusement invités à respecter les règles sociales et culturelles (généralités, interdictions et permissions) si nous voulons nous sentir reconnus et acceptés par autrui. Notre crédibilité et légitimité en dépendent fortement dans toutes nos relations professionnelles, en interne et en externe.

○○○

Tutoyer l'autre

ne garantit en rien l'amitié ou la confiance même s'il génère en équipe **une certaine convivialité**

TU : PROXIMITÉ ET COOLITUDE !

Il s'est démocratisé au fil du XX^e siècle, très-trop direct, marquant la proximité ou l'appartenance au groupe. Il nous rapproche, gomme les différences, autorise la spontanéité, familiarité, intimité... du moins en apparence. Il affiche une volonté de rapprochement et d'amitié, y compris au travail, et permet une autre dynamique, à condition que tout le monde se sente à l'aise et libre, ce qui n'est pas toujours le cas. *A contrario*, le TU force la qualité de relation à l'autre et peut se révéler contraignant, dévalorisant, vexant, voire à l'extrême humiliant, agressif, abusif. Finalement, tutoyer l'autre ne garantit en rien l'amitié ou la confiance, même s'il génère en équipe une certaine complicité et convivialité.

Le tutoiement, **c'est comme les antibiotiques** : ça n'est pas automatique !

VOUS : MARQUEUR DE DISTANCE

Il instaure une barrière, un respect de toute figure d'autorité et de nos supérieurs hiérarchiques, et également des collaborateurs au niveau N-1, N-2, quoique ça ne soit pas systématique. Cette distance est-elle bénéfique à l'atteinte des objectifs de l'entreprise ?... à vous d'en juger. Cela dit, le VOUS semble permettre les échanges les plus respectueux. Bien qu'il soit parfois considéré comme étant une forme de langage sophistiqué, une distinction, il n'a jamais empêché une relation d'affaire fructueuse, une sincère amitié, ni même une belle histoire d'amour. Enfin, le VOUS rassure en mettant de l'espace entre nous et notre interlocuteur.

Le « **VOUS** » filtre la mauvaise humeur, l'insulte, la familiarité et l'intimité.

Louise Masson



CE QUE TU ET VOUS ONT EN COMMUN ?

Ils sont tour à tour bienvenus ou inappropriés. Ils reflètent la devise « Égalité – Fraternité – Liberté » à condition pour nous d'être conscients de ce qui se cache derrière. Ils sont un levier de convivialité sincère ou d'hypocrisie manipulatoire. La vigilance est de mise, surtout en entreprise ! Une chose est sûre : ne pas respecter les codes du groupe d'appartenance est un risque de mise à l'écart. Laquelle des deux formes de communication nous rapproche ou nous éloigne le plus ? Écoutez votre intuition !

Prise de conscience de notre savoir-être

Toutes ces subtilités nécessitent à la fois une prise de conscience de notre savoir-être et de sortir de nos méconnaissances (= déni de la réalité). En route pour quelques astuces, quels que soient interlocuteurs et environnements.

VOTRE PRÉFÉRENCE VA-T-ELLE VERS LE TU OU LE VOUS ?

• Étudiez chaque environnement durant quelques secondes : sphère professionnelle ou personnelle, interlocuteur connu ou pas, relation hiérarchique ou figure d'autorité ou bien relation d'égal à égal, plus âgé ou plus jeune, formel et sérieux ou informel et décontracté, Monsieur et Madame ou bien les prénoms... ?



- À votre arrivée, osez demander quel est le « dress-code » habituel et culturel.
- Vous ressentez le tutoiement comment étant plus naturel ou pertinent dans tel contexte ? Votre relation a évolué naturellement depuis des années ou à l'occasion d'une célébration ou d'une rencontre dans la sphère personnelle ? Suggérez le TU simplement et demandez à l'autre sa permission ou son opinion.
- Beaucoup de temps est passé depuis la dernière rencontre et votre mémoire vous joue des tours ? Alors osez simplement avec le sourire : je ne me souviens plus si l'on se vouvoie ou tutoie ?
- Acceptez de contourner les règles, tout en restant vigilant, et en rappelant le cadre de votre relation si besoin (cf. « Le contrat : un pacte avant tout relationnel », du 20/11/2020).
- Vous voyagez régulièrement dans le monde ou bien travaillez avec des étrangers ? Il est temps de vous adapter et d'accepter avec simplicité que le « YOU » à l'anglaise, c'est-à-dire le TU, est de mise.
- Les réseaux sociaux poussent au tutoiement : est-ce une raison pour renoncer à votre tonalité naturelle ?
- Vous vivez depuis des années une relation chaleureuse employant le VOUS ? Pourquoi changer cela ?
- Surpris.e par un tutoiement : écoutez vos émotions et votre voix intérieure, observez la tonalité de l'autre, ques-

tionnez vos intentions respectives, et faites confiance à votre intuition qui sait ce qui est bon pour vous, ici et maintenant.

- Un TU ou un VOUS vous affecte vivement ? Êtes-vous peut-être encore dans la peau du petit garçon ou petite fille que vous étiez autrefois, impressionné.e par les adultes à qui l'on doit le respect, sans oser vous affirmer ni dire « non » ? De quoi avez-vous peur : être soi, rejet, humiliation, non-reconnaissance, perte d'un contrat client ou de votre emploi... ? Et de fait, en positif : de quoi avez-vous le plus besoin aujourd'hui ? Le tutoiement de l'autre vous met mal à l'aise, vous ressentez de l'ironie ou des sarcasmes, ou bien vous vous sentez pris dans un jeu psychologique de pouvoir et manipulation ? Osez alors exprimer votre gêne, demandez à conserver le vouvoiement qui permet de garder une distance certaine.

Gardez à l'esprit que nous avons toutes et tous un cadre de référence différent (origines, éducation, apprentissages, croyances, expériences...) qui nous rend uniques : s'autoriser à grandir et à s'ouvrir au monde, tout en restant bienveillant vis-à-vis de soi et d'autrui (cf. « Carte blanche à la bienveillance » du 25/12/2020), c'est permettre une qualité de relation plus authentique et plus favorable à l'atteinte de vos objectifs.

LES ECHOS EN RÉGION

DORDOGNE LABEL EXIGEANT POUR MADEMOISELLE DESSERTS

Le Groupe Mademoiselle Desserts, qui emploie 1 800 salariés sur 12 sites en Europe, propose 4 000 références aux professionnels de la distribution et de la restauration. Sur les 8 sites français, deux se trouvent en Périgord, à Condat-sur-Trincou et Thenon. Engagé depuis une quinzaine d'années dans une démarche RSE, le groupe a obtenu la certification B Corp™ délivrée aux entreprises à impact sociétal et environnemental positif. Il a notamment renforcé des investissements et actions en faveur de la santé et de la sécurité des collaborateurs, diminué les émissions de gaz à effet de serre, réduit les déchets, utilisé des matières premières issues de filières responsables et/ou labélisées... Ce label très exigeant certifie les entreprises respectant des normes sociales et environnementales les plus élevées. Cette année, avant que le conflit en Ukraine ne bouscule l'économie, l'objectif était déjà de réduire la consommation d'électricité de 5 % et de 3 % sur le gaz.



DORDOGNE LE MOULIN ROUGE, À TERRASSON, EN QUÊTE DE TRANSMISSION

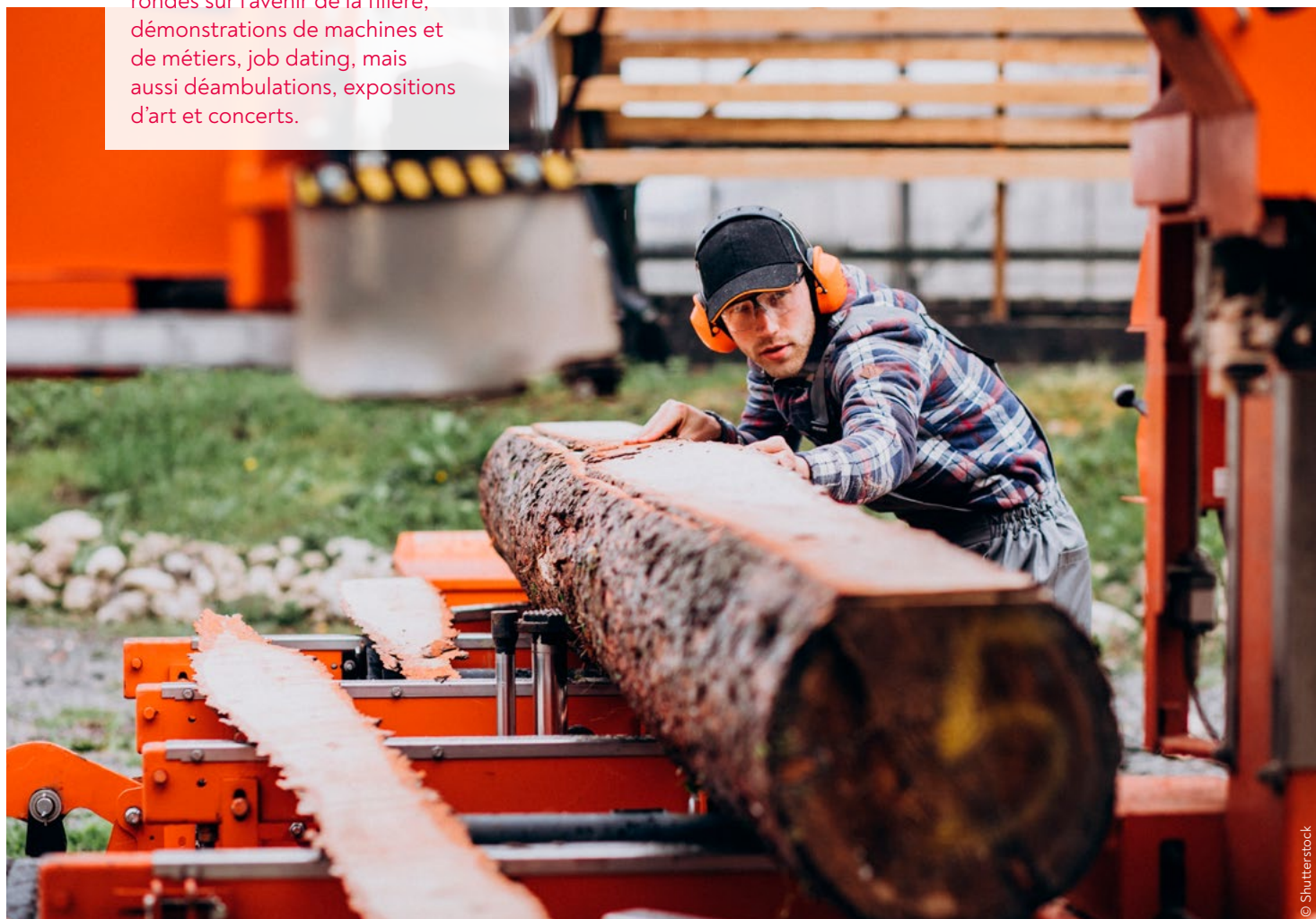
Christie & Co, qui accompagne les transactions d'établissements hôteliers en France et à l'étranger, a été mandaté en exclusivité pour la vente des murs et fonds de commerce de l'hôtel Grand Confort Le Moulin Rouge (3 étoiles) et l'hôtel Confort Le Moulin Rouge (une étoile) à Terrasson-Lavilledieu. Les deux établissements de 49 et 27 chambres ont bénéficié d'entretiens réguliers et ont enregistré en 2021 de bonnes performances. Situés à 5 minutes de la gare TGV de Terrasson et 38 km de l'aéroport de Brive, ils attirent tous deux une clientèle équilibrée d'affaires et de loisirs.

FILIÈRE BOIS UN FESTIVAL DES MÉTIERS À MORCENX

Face aux difficultés de recrutement, la filière bois en pleine mutation veut réinventer son image. Pour sa première édition, le Festival des métiers du bois rassemble, du 22 au 24 septembre, aux halles de la Distillerie de Morcenx, 70 acteurs du secteur qui proposeront à tous les publics (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, centres de formation...) de mieux connaître leurs métiers. Au programme dans une ambiance festive : tables rondes sur l'avenir de la filière, démonstrations de machines et de métiers, job dating, mais aussi déambulations, expositions d'art et concerts.

MONT-DE-MARSAN UN NOUVEAU GYMNASSE POUR LES MILITAIRES ET LES CLUBS MONTOIS

Le gymnase flambant neuf de la base aérienne 118 à Mont-de-Marsan, inauguré le 25 août, porte le nom de l'aviatrice montoise Andrée Dupeyron (1902-1988). Sur 1 500 m², la structure qui représente un investissement de 5 millions d'euros du ministère des Armées propose un mur d'escalade de 9 mètres de haut et un terrain omnisport permettant la pratique du badminton, du basketball, du handball ou du volleyball. Destiné aux 3 000 militaires de la base en journée, le complexe, fruit d'un partenariat entre la Ville et le ministère des Armées, sera également ouvert à plusieurs clubs sportifs montois en soirée.





CURE DE JUVENCE AU CHÂTEAU SAINT-MARCEL

Dans un cadre majestueux autour d'un parc arboré de 3 hectares et demi, l'hôtel du château Saint-Marcel prépare une nouvelle saison pour sa clientèle d'affaires venue de toute la région. L'occasion de plonger dans les coulisses d'un lieu unique sur l'Agenais...

Par Mathieu DAL'ZOVO

La longue et somptueuse allée (600 mètres) bordée de cèdres tricentenaires menant au château Saint-Marcel semble défier le temps. Au bout du chemin, l'ancienne demeure du Comte de Montesquieu datant du XVII^e offre aux visiteurs un cadre unique sur l'agglomération agenaise. Facile d'accès grâce à la proximité de la rocade reliant l'autoroute A62, le château Saint-Marcel est un lieu bien connu des Agenais qui sont pourtant encore peu nombreux à le fréquenter.

Accueillant les derniers voyageurs de la saison estivale, essentiellement des étrangers (Anglais, Allemands et Espagnols), la directrice Anabela Osorio, entrée au

château en 2012 comme femme de chambre, et son équipe préparent activement la rentrée d'une clientèle plus professionnelle : « La clientèle d'affaires représente 95 % de notre activité hôtellerie ! Nous accueillons beaucoup de commerciaux de passage ainsi que de nombreuses entreprises, bordelaises et toulousaines, louant le château pour des séminaires. Avec nos 25 chambres et nos 3 salles de réunions, c'est une offre qui marche bien et nous avons noté une évolution des habitudes. Avant, les entreprises louaient pour 2 ou 3 jours maximum, désormais elles réservent tout l'hôtel du lundi au vendredi. On remarque aussi que la clientèle de loisirs durant l'été est paradoxalement plus exigeante que celle des professionnels », confie la jeune directrice qui connaît l'histoire du château sur le bout des ongles.

© D.R.



ANABELA OSORIO
directrice du
château Saint-Marcel

LE RETOUR DE LA « TABLE DU CHÂTEAU »

Arrivée en 2012 comme femme de chambre, Anabela Osorio est devenue directrice du château Saint-Marcel en 2016 lors du changement de gérants : « Il faut rappeler que le château était fermé pendant 10 ans avant d'être racheté en 2010. Six ans plus tard, le couple de jeunes gérants est parti et c'est le papa de la gérante (Monsieur Steri) qui a pris le relais. Connaissant bien le lieu, il m'a demandé de l'accompagner comme directrice. Après avoir refusé une première fois, et étant compétitrice, j'ai décidé de relever ce défi en apprenant sur le terrain ». S'attelant avec son équipe à la rénovation totale du château, la directrice voit ensuite arriver, en 2018, de nouveaux propriétaires qui décident d'investir dans la construction d'un mini-golf de 18 trous, la mise en place d'un chauffage pour la piscine, la rénovation du parking et du chemin de l'allée des cèdres...

UNE JEUNE FEMME DE CHAMBRE DEVENUE DIRECTRICE

Un choix judicieux qui permet à l'hôtel d'afficher régulièrement complet tout au long de l'année. Le château Saint-Marcel a également relancé, en 2019, une activité de restauration : « le restaurant n'est ouvert que de juin à septembre, précise la directrice. D'abord réservé aux clients de l'hôtel en 2021, le restaurant est ouvert à tous depuis cet été ». La riche histoire de ce château situé entre l'antique voie romaine d'Aginum à Tolosa et le canal latéral à la Garonne, dont les premières traces remontent à 1730, se poursuit donc sous la houlette d'une jeune femme de chambre devenue directrice.

« L'hôtel affiche régulièrement **complet** tout au long de l'année »



© D.R.

ÉLISAB UNE RECONVE

Après une carrière d'animatrice du réseau ville-hôpital* de Dax, un mandat de maire de la station thermale, de présidente de la communauté d'agglomération du Grand Dax et de conseillère régionale, Élisabeth Bonjean a créé son atelier de doreuse ornementaliste. Un retour aux sources.

Par Hubert RAFFINI



Ce que j'aime avant tout dans ce métier, explique Élisabeth Bonjean, c'est que les techniques, les outils, les tours de main, n'ont pas changé depuis des siècles. Quand un client me confie un objet auquel il tient, un cadre, un miroir, un meuble ou une sculpture, il me permet de rencontrer son histoire. Celle de l'objet, mais aussi un peu de la sienne. Et au-delà de la technique, il se crée une relation de confiance. C'est tout cela qui fait la force de ce métier d'art. »

ATAVISME FAMILIAL

Si la reconversion d'Élisabeth Bonjean peut surprendre, à y regarder de plus près, on peut y voir la logique d'un véritable atavisme. Son grand-père était menuisier ébéniste à Pau, où se trouvent ses origines. Elle parle de sa relation au bois, des odeurs des différentes essences, du toucher des veines. En réalité, elle est tombée dans le chaudron de potion magique quand elle était enfant. Pour preuve, sa fille Aurélie, après avoir exercé quelques années comme docteur en chimie spécia-

* Collaboration des médecins de ville et des médecins de l'hôpital public

ETH BONJEAN RSION EN OR

liste des colles, a démissionné de ses fonctions pour passer un CAP d'ébéniste marqueteuse à l'école Boule à Paris, l'étalon en matière de métiers d'art, avant de créer son entreprise.

CRÉATION D'UN ATELIER DE DORURE

Au mi-temps d'un mois de mars 2020, fait d'amertume à l'issue des élections municipales, et compliqué par l'arrivée de la Covid, comme une évidence, comme un retour aux sources, la maire de Dax de 2016 à 2020 et présidente de la communauté d'agglomération du Grand Dax de 2014 à 2020, postule à l'école de la Bonne Graine à Paris. Sa motivation et un book de créations personnelles font la différence. L'école, référence en ameublement, fera germer son talent. Un an de cours d'histoire des styles, de dessin, d'atelier, et la voilà apprentie en alternance chez un doreur de Pau. Son premier chantier : le retable de la chapelle Notre-Dame-des-Trois-Épis, à côté de Colmar affine son savoir-faire. Ayant créé son propre atelier de dorure, elle exerce maintenant, seule ou en collaboration avec sa fille, à Dax ou à Bordeaux, avec passion « un métier d'art qui demande, confie-t-elle, beaucoup de calme, de sérénité, de recueillement. Pour dorer, il faut s'isoler et être complètement concentrée sur sa tâche. »

UNE PATINE AUTHENTIQUE

Si la pose de feuille d'or de 8 centimètres de côté, de moins



ÉLISABETH
BONJEAN

○○○



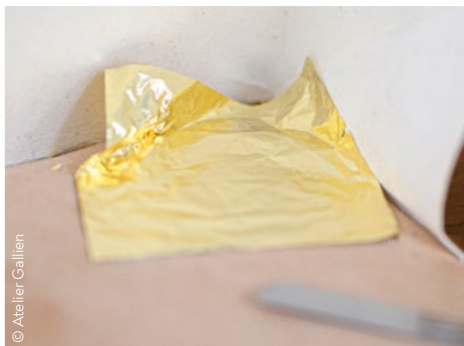
d'un micron d'épaisseur est la touche finale, la plus délicate et la plus visible, elle ne représente que 5% du travail. Avant, il convient de préparer le support. Souvent, il est nécessaire d'ajouter de la matière pour combler les lacunes ou resculpter les ornements, perles, cordons torsadés, feuilles d'acanthé, couronnes de laurier ou motifs floraux souvent inspirés de l'Antiquité. Un mélange de colle à base de peau de lapin et de Blanc de Meudon permet ce remplissage. Reste à retrouver les formes originales en utilisant les traditionnels fers à reparer. Suivront les huit à 10 couches d'apprêt et les ponçages qui vont avec, pour la méthode dite à la détrempe, la plus complète, sur une assiette (fond) rouge qu'il faudra encore broser et mouiller avant d'appliquer délicatement les feuilles d'or. Enfin, un travail à la pierre d'agate donnera aux parties restaurées une patine authentique combinant mat et brillant.

« Je suis heureuse quand je vois le sourire des clients devant leur objet qui a traversé plusieurs générations et a retrouvé le lustre



« Redonner
vie à des objets
uniques, souvent
d'une grande
beauté »

de sa jeunesse pour des décennies, confie Élisabeth Bonjean. Au fond de moi, je ne suis pas créatrice, ajoute-t-elle, mais j'adore redonner vie à des objets uniques, souvent d'une grande beauté. »



UN MÉTIER D'ART TRADITIONNEL

UNE SOLIDE FORMATION

Élisabeth Bonjean : Ce qui m'a particulièrement intéressée dans la formation c'est l'étude des styles. Mis à part le gothique, le Louis XV ou l'Art nouveau, toutes les périodes ont été inspirées par l'Antiquité qui avait déjà inventé tous les ornements. Par ailleurs, j'ai également été fascinée d'apprendre que la bible des doreurs, qui fait toujours référence aujourd'hui, a été écrite par Jean-Félix Watin en 1773.

LA MÉMOIRE DE TRAVAUX PARTICULIERS

É. B. : Chaque chantier réclame un investissement total. Toutes les restaurations que j'ai effectuées ont généré en moi des émotions techniques ou humaines, mais j'avoue avoir été émue en observant la restauration d'une commode Boulle qui avait appartenu à Louis XIV, en restaurant des cadres d'époque qui contenaient des gravures qui dataient de 1710 et en redonnant une jeunesse à un miroir de famille qui a traversé plusieurs générations. Chaque année, le grand-père réunissait ses 13 enfants et leur disait : « Je vous vois dans le miroir. »

UN DEVIS À PARTIR DE PHOTOS

É. B. : Il est évidemment préférable de voir l'objet, mais il y a une possibilité de travailler à partir de photos. Des vues d'ensemble, des détails me permettent d'estimer les dommages, les matériaux nécessaires à la restauration et surtout le temps que je devrai consacrer pour retrouver le lustre d'antan.

Atelier dorures, ornements et polychromies à Dax et Bordeaux
06 42 04 80 00 ou
contact@atelier-bonjean-dorure.fr

CADRES : MIEUX TOUJOURS IN

Si la rémunération des cadres évolue, il reste des progrès à faire, notamment en termes d'égalité femmes-hommes. Focus sur les principaux résultats du baromètre 2022 de la rémunération des cadres de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec).

Par Charlotte DE SAINTIGNON

Bonne nouvelle pour les cadres, 60 % d'entre eux pourraient être augmentés d'ici la fin de l'année, pour faire face à l'inflation, selon le baromètre 2022 de la rémunération des cadres de l'Apec*, publié fin juin. Dans un contexte de fortes tensions géopolitiques et d'inflation à un niveau inédit depuis 40 ans, la part des cadres augmentés devrait croître en 2022 pour se situer à un niveau historiquement élevé. Au mois de mai dernier, 41 % des cadres indiquaient ainsi avoir déjà perçu une hausse de salaire depuis début 2022 et 18 % pensaient en percevoir une d'ici la fin de l'année.

PLUS DE CADRES INSATISFAITS

Néanmoins, leur moral semble en berne et la part des cadres insatisfaits en matière de salaire devrait logiquement progresser, en lien avec « la montée du sentiment de perte significative de pouvoir d'achat », selon l'Apec. « La rémunération reste, en effet, l'un des principaux sujets d'insatisfaction pour eux, en particulier pour les cadres de moins de 35 ans », relève l'association. Ainsi, en mai, 29 % des cadres de moins de 35 ans se déclaraient insatisfaits de leur rémunération, soit une hausse de cinq points en un an. Pour cette catégorie d'âge, elle constitue « le deuxième plus important motif d'insatisfaction, derrière les perspectives de carrière dans l'entreprise ». Cette préoccupation salariale progresse également chez les 35-54 ans (27 %, + 4 points) et reste en revanche stable chez les cadres plus âgés (25 %, - 1 point).

51 000 € DE RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE

Après l'année blanche de 2020 due au Covid, 2021 avait déjà fait office de rattrapage : 46 % des cadres avaient connu une augmentation, soit une hausse de 8 points par rapport à 2020. In fine, la part de ceux en ayant bénéficié a retrouvé presque le niveau d'avant-crise : 48 % d'entre eux avaient été augmentés en 2019. La situation semble s'améliorer pour les cadres les plus jeunes (moins de 30 ans), avec 63 % qui ont obtenu une revalorisation en 2021. Parmi les facteurs positifs pour obtenir davantage, la mobilité professionnelle semble payante. En 2021, deux tiers des cadres ayant changé directement d'entreprise (sans période de chômage) ont ainsi été augmentés. Outre la mobilité externe, 63 % des cadres ayant changé de poste dans leur entreprise ont eux aussi vu leur rémunération progresser. *A contrario*, seulement 42 % des cadres restés au même poste dans la même entreprise au cours de l'année ont été augmentés. En termes de chiffres, leur rémunération annuelle brute médiane (qui intègre la partie fixe et la partie variable du salaire) a progressé en 2021 et s'établit au 31 décembre 2021 à 51 000 €, contre 50 000 € un an plus tôt, soit une progression de 2 % sur un an.

INÉGALITÉS SALARIALES ENTRE FEMMES ET HOMMES

Quel que soit l'indicateur étudié (genre, âge, fonction exercée, taille d'entreprise, secteur, etc.), tous les profils de cadres ont été davantage augmentés en

RÉMUNÉRÉS MAIS STATISFAITS

2021 par rapport à 2020. Néanmoins, des inégalités demeurent encore et toujours entre les hommes et les femmes, avec un écart de salaire de 15 %. Un écart qui demeure stable depuis plusieurs années. Fin 2021, la rémunération annuelle brute des hommes se situait à 54 000 euros, contre 47 000 euros pour les femmes. Si ce décalage peut s'expliquer en partie par des différences entre les profils des femmes et des hommes cadres (poste occupé, niveau de responsabilité, âge, etc.), une part importante des écarts de rémunération demeure « inexplicée ». « À profil et poste équivalents, les hommes cadres gagnent en effet 7,4 % de plus que leurs homologues féminins », indique l'Apec. Ce différentiel était de 7,7 % l'année dernière et reste globalement stable entre 7 % et 8 % depuis de nombreuses années.

* Enquête annuelle menée en février 2022, auprès de 13 000 cadres du secteur privé clients de l'Apec et de la vague de mai 2022 de l'omnibus cadres de l'Apec.

ANNÉE CHARGÉE POUR L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Le président de l'Autorité de la concurrence, Benoît Cœuré, qui a succédé à cette fonction à Isabelle de Silva en janvier dernier, a présenté début juillet le rapport annuel 2021 de l'institution, ainsi que ses perspectives pour les mois à venir. Elle entend, notamment, contribuer à la préservation du pouvoir d'achat et participer aux efforts en matière de lutte contre le changement climatique.

Par Miren LARTIGUE

L'Autorité de la concurrence a enregistré une activité particulièrement intense en 2021. Dans un contexte de reprise économique, elle a examiné au titre du contrôle des concentrations un nombre record d'opérations. Elle a ainsi rendu pas moins de 272 décisions, dont une décision d'interdiction dans le transport d'hydrocarbures par oléoducs (rachat de la Société du pipeline Méditerranée-Rhône par le groupe Ardian) et 10 autorisations, sous réserve de la mise en œuvre d'engagements. En 2021, l'Autorité a également prononcé 30 décisions contentieuses relatives à des pratiques anticoncurrentielles, et un montant total d'amendes de plus de 873 millions d'euros. Elle a par ailleurs émis 19 avis, dont 2 relatifs à la liberté d'installation des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires. Au global, les secteurs de l'économie dans lesquels l'Autorité est le plus intervenue au titre de ses missions contentieuses et consultatives sont le numérique, la distribution et la

grande consommation, les professions réglementées, ou encore, l'énergie et l'environnement, la santé, la culture, les transports et les télécoms.

RÉPARATION AUTO ET VOYAGES EN TRAIN : DEUX RÉFORMES VISANT L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Deux grandes réformes sectorielles portées par l'Autorité au travers de ses avis ont été adoptées en 2021. La première concerne le secteur ferroviaire, avec l'ouverture à la concu-

rence, et donc la fin du monopole de la SNCF, sur les trajets de train grandes lignes. Le tout premier concurrent a été la compagnie Trenitalia, dont un train est parti de la gare de Lyon, le 18 décembre 2021. L'ouverture du marché des trains express régionaux (TER) a elle aussi démarré, en parallèle. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été la première région à ouvrir son réseau ferroviaire à la concurrence et à lancer des appels d'offre pour ses lignes TER. Elle a d'ores et déjà retenu deux transporteurs, Transdev (pour les lignes Marseille-





L'Autorité entend aussi contribuer à la **préservation** du **pouvoir d'achat** des consommateurs

Toulon-Nice) et SNCF (pour Draguignan-Vintimille, Nice-Tende et Cannes-Grasse).

La seconde réforme concerne l'ouverture partielle à la concurrence de certaines pièces de rechange dans la réparation automobile. Pour l'instant, seul le constructeur automobile peut distribuer les pièces détachées visibles (pièces de carrosserie, pare-chocs, pare-brise, feux, rétroviseurs...) aux réparateurs. À partir du 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des équipementiers auront la possibilité de commercialiser les pièces de vitrage. Pour les autres pièces détachées visibles, les équipementiers ayant fabriqué la pièce d'origine auront aussi, comme les constructeurs, la possibilité de les commercialiser. Enfin, tous les équipementiers pourront produire

et commercialiser ces pièces à l'issue d'une période de dix ans à compter de l'enregistrement du dessin ou du modèle de la pièce, (contre 25 ans aujourd'hui).

PERSPECTIVES POUR 2022-2023

À l'occasion de la présentation de son rapport annuel 2021, l'Autorité a également exposé les grandes lignes de sa feuille de route pour 2022-2023. Celle-ci s'articule autour de plusieurs grands objectifs. Un premier axe de son action vise à continuer d'encourager le bon fonctionnement concurrentiel des marchés numériques. Elle a déjà lancé, début 2022, une enquête sur le fonctionnement du secteur du cloud et ses enjeux en matière de concurrence, et va notamment

contribuer à préparer l'entrée en vigueur du règlement européen sur les marchés numériques (DMA, Digital Markets Act).

L'Autorité entend aussi contribuer à la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs, en cette période de crise que traverse l'économie française, en se mobilisant plus particulièrement contre les pratiques qui pourraient y porter atteinte. Elle pourra notamment se saisir et mener des enquêtes pour identifier les dysfonctionnements de marché et faire aux pouvoirs publics des recommandations en faveur du pouvoir d'achat des Français.

Autre axe de sa feuille de route : participer aux efforts en matière de lutte contre le changement climatique, en portant une attention particulière aux pratiques anti-concurrentielles les plus dommageables en matière de développement durable, et en accompagnant les entreprises qui souhaitent promouvoir des comportements vertueux. Pour ce faire, elle devra notamment développer l'expertise de ses services sur ces sujets.

Enfin, ses autres grands objectifs concernent la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles affectant les ressources publiques, la promotion de la culture de la concurrence, et la bonne articulation de son action avec les autres objectifs de politique publique.

TPE DES RECRUTEMENTS DYNAMIQUES

Malgré les difficultés pour trouver de la main-d'œuvre, les recrutements sont restés dynamiques dans les entreprises de proximité. Au premier semestre de 2022, une TPE sur cinq a réalisé au moins une embauche. Les CDI représentent plus de la moitié des contrats signés. L'évolution la plus soutenue concerne les professionnels du droit.

Par Aïcha BAGHDAD et B. L.

« Les entreprises de proximité embauchent, mais les difficultés de recrutement persistent », c'est ce que révèle le dernier baromètre de l'U2P (Union des entreprises de proximité, qui représente 3 millions d'entreprises), publié le 25 juillet dernier. Celui-ci s'appuie sur une étude réalisée par l'institut Xerfi Spécific, auprès d'un panel de 7 675 entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Près de 21 % de ces entreprises ont réalisé au moins une embauche ce premier semestre, contre 18 % durant la première partie de l'année 2021.

La **qualité** des embauches
s'est aussi améliorée



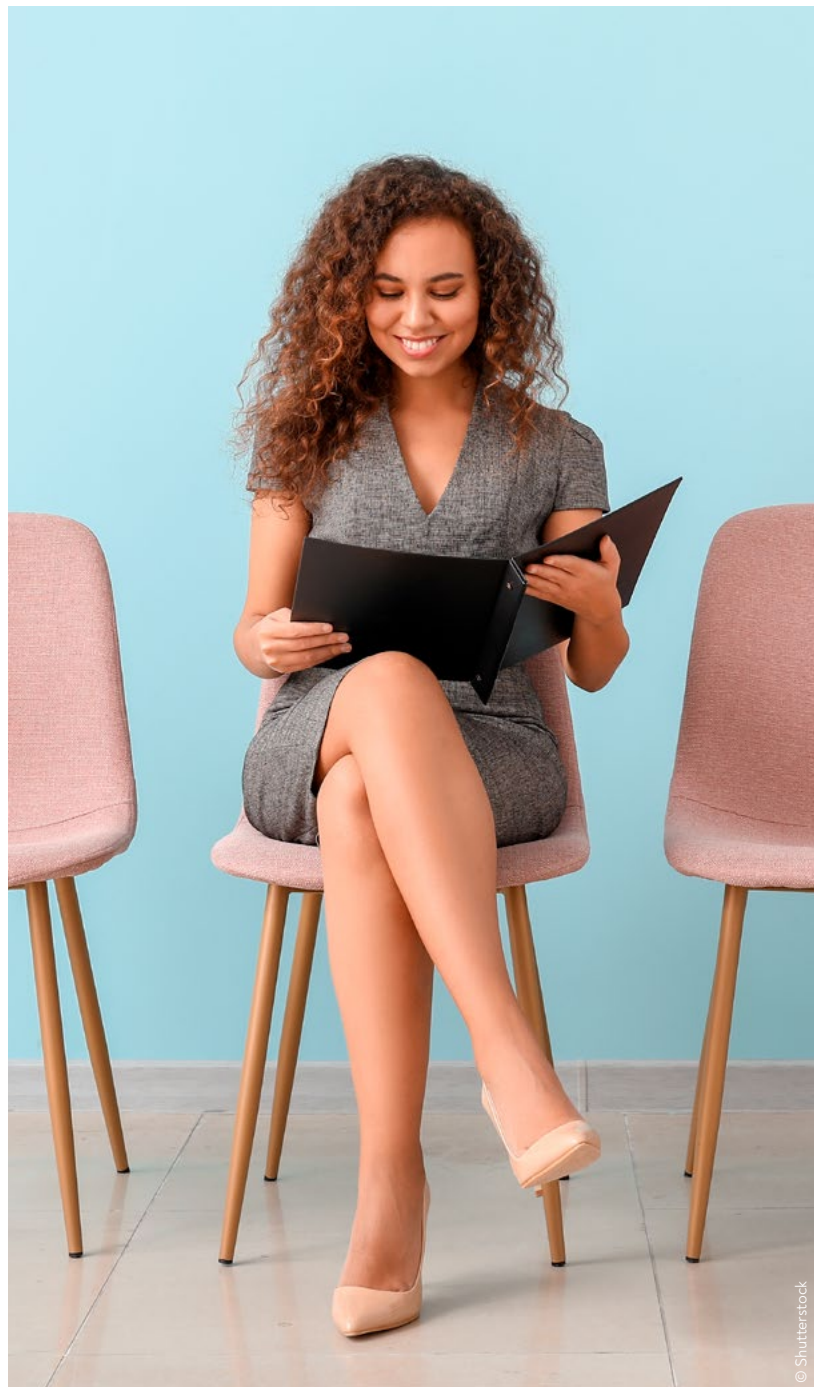
DYNAMISME DU DROIT, REcul DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

L'enquête semestrielle fait ressortir une tendance favorable qui pourrait s'expliquer par le rebond de la consommation des ménages, au second trimestre. Le taux d'embauche le plus élevé des entreprises de proximité a été observé dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (31 %) où les besoins en main-d'œuvre demeurent importants, principalement liés au retour des touristes et au démarrage de la saison estivale. Toutefois, entre le premier semestre de 2021 et celui de 2022, la hausse la plus marquée, estimée à 12 points, a été constatée au sein des professions libérales du droit. Dans l'artisanat des services et l'artisanat de la fabrication, le niveau des recrutements s'est également amélioré (+ 8 et 7 points, respectivement). En revanche, celui-ci diminue sensiblement dans l'artisanat du bâtiment et le commerce alimentaire.

De plus, entre janvier et juin 2022, la hausse des recrutements s'accompagne d'une augmentation du nombre moyen de salariés embauchés, selon l'enquête. Cette progression, concerne tous les secteurs d'activité à l'exclusion de l'hôtellerie-restauration, à hauteur de 1,8 en moyenne, contre 1,6 à la même période de l'année précédente. L'évolution la plus soutenue a été remarquée dans les professions libérales du droit et l'alimentation de proximité : « l'un et l'autre ayant pratiquement doublé l'effectif recruté en moyenne, avec respectivement 2 et 1,9 salariés recrutés, contre 1,2 pour les deux secteurs un an plus tôt », explique l'U2P.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EMBAUCHES

Au cours de la première moitié de l'année, la qualité des embauches s'est aussi améliorée dans les entreprises de proximité : 53 % des postes ont été proposés en contrats à durée indéterminée (CDI), soit 7 points de plus que les six mois précédents. À noter que les apprentis et alternants représentent 9 % des embauches.



Mais les difficultés de recrutement continuent de s'accroître. Sur la première partie de 2022, ces problèmes concernent 35 % des entreprises de proximité, contre 30 % un an auparavant. Le principal motif relevé est l'absence de candidatures, évoquée par 71 % des entreprises, tandis que la moitié d'entre elles signalent des obstacles liés à la qualification. La dernière enquête de conjoncture de la CPME, publiée en juillet, l'avait pointé : 94 % des dirigeants de TPE-PME peinent à trouver le bon profil, alors que plus de la moitié cherchent à embaucher, essentiellement en raison du manque de postulants.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE LE POUVOIR DU MAIRE

Dès son interview du 14 juillet, le président de la République a affirmé son intention de lancer un « plan de sobriété et de délestage » incluant entreprises et administrations, visant à « consommer moins ». Juridiquement, ces entreprises et administrations disposent déjà de plusieurs leviers juridiques pour réduire la consommation d'énergie. En matière d'éclairage public, par exemple, les maires peuvent jouer un rôle important.

Par Nicolas TAQUET, avocat

L'article 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses dispose que : « les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne ». Toutefois, en dehors de cette disposition qui fonde des prescriptions techniques en matière de puissance et d'intensité des lampadaires, il n'existe, pour le moment, aucune réglementation nationale, générale et structurée sur l'éclairage public. Bien sûr, l'arrêté du 27 décembre 2018 prend le soin d'imposer certaines prescriptions. Mais ces prescriptions sont limitées à des éclairages publics bien particuliers. Ainsi, selon l'article 2 de cet arrêté, les éclairages de mise en lumière du patrimoine et des parcs et jardins sont allumés « au plus tôt au coucher du soleil » et éteints « au plus tard à 1 heure du matin ou, s'agissant des parcs et jardins, au plus tard une heure après leur

fermeture ». De même, concernant les parcs de stationnement annexés à un lieu ou zone d'activité, ils sont allumés « au plus tôt au coucher du soleil » et éteints « deux heures après la cessation de l'activité ». Ces éclairages peuvent toutefois être rallumés à 7 heures du matin au plus tôt, ou une heure avant le début de l'activité, si celle-ci s'exerce plus tôt.

UN LARGE POUVOIR DU MAIRE EN LA MATIÈRE

Si la réglementation nationale n'existe pas, c'est donc du côté de principes juridiques plus généraux que se trouve la réponse. D'un point de vue de la compétence, l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend (...) l'éclairage (...) ». C'est donc très clairement au maire qu'il appartient, sur la base de son pouvoir de police administrative général, de régler l'usage de l'éclairage public.

L'article 41 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 (mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) lui fournit d'ailleurs une base légale optimale : « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».


La motivation de l'arrêté municipal pourra refléter l'absence de nécessité d'éclairage public lors de l'amplitude horaire choisie, la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse ou celle de réduire la consommation d'énergie.

Comme toute mesure de police, celle-ci est prise par le maire sans délégation du Conseil municipal. Toute-

fois, pour être légale, une telle mesure doit être proportionnée au but recherché. Une interdiction générale et absolue ne pourrait être admise, ne serait-ce que parce qu'une coupure généralisée de l'éclairage serait accidentogène.

Ainsi, dans son arrêté le maire prendra le soin de définir quels lampadaires ou, le cas échéant, dans quelles voies l'éclairage public sera éteint. De plus, l'amplitude horaire d'une telle extinction devra précisément être définie dans l'arrêté. De nombreuses communes choisissent l'amplitude horaire 23 h 30 - 5 h 30.

Des capteurs permettant d'activer l'éclairage public au passage d'une voiture peuvent utilement être installés et permettent certainement de trouver le bon équilibre entre préservation de la sécurité et sobriété énergétique.

A row of streetlights glowing against a sunset sky. The lights are arranged in a diagonal line from the top left towards the bottom right. The sky is a mix of blue, orange, and pink, with some clouds. The streetlights have a modern, curved design.

Il n'existe aucune réglementation nationale, générale et structurée sur l'éclairage public

LES TERRASSES

SUR LA VOIE PUBLIQUE

« Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habitant, occuper une dépendance du domaine public ». L'article L. 2122-1 du CG3P (Code général de la propriété des personnes publiques) pose le principe selon lequel l'occupation du domaine public, qu'il s'agisse d'un trottoir ou d'une place, pour y installer une terrasse, nécessite une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du propriétaire. Un régime juridique très particulier est applicable à ces autorisations. Explications.

Par Nicolas TAQUET,
avocat



LA DÉLIVRANCE D'UNE AOT

Avant d'effectuer sa demande, le pétitionnaire s'assurera des règles régissant ces autorisations. En effet, de plus en plus de communes établissent des « chartes » pour les terrasses, possédant une véritable force contraignante. Ces chartes réglementent parfois les dimensions, les couleurs ou même les matériaux devant être utilisés pour leur construction. La demande doit être faite auprès de la personne publique concernée, le plus souvent la commune.

Bien que l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 ait imposé la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence, lorsque l'AOT délivrée a pour objet une exploitation économique, la simple installation d'une terrasse située au droit d'un café, bar ou restaurant fait exception à cette règle. En effet, l'article L. 2122-1-3 du CG3P dispose que « L'autorité compétente peut ainsi délivrer le titre à l'amiable, notamment (...), lorsqu'une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause ». L'autorisation délivrée peut prendre la forme d'une convention ou, plus souvent, d'un arrêté.

LE PAIEMENT D'UNE REDEVANCE

L'article L. 2125-1 du CG3P dispose que « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 [du CG3P] donne lieu au paiement d'une redevance ». La redevance due tient compte des avantages procurés au titulaire de l'autorisation. Le prix est fixé en fonction de l'étendue de la terrasse, de la durée d'utilisation (annuelle ou saisonnière) et de la valeur commerciale de la rue considérée. Le montant est fixé dans l'arrêté constituant le titre ou dans la convention.

L'autorisation d'occupation domaniale est précaire et révocable

En principe, la redevance est payable d'avance et annuellement. Toutefois, selon l'article L. 2125-4 du CG3P, « le bénéficiaire peut, à raison du montant et du mode de détermination de la redevance : 1° Être admis à se libérer par le versement d'acomptes ; 2° Être tenu de se libérer par le versement de la redevance due, soit pour toute la durée de l'autorisation si cette durée n'excède pas cinq ans, soit pour une

large et recouvre un vaste panel de situations : intérêt patrimonial, manifestation culturelle nécessitant le retrait de l'autorisation, travaux publics ...

Bien entendu, dans le cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période restant à courir est restituée au titulaire. Toutefois, le retrait d'une AOT du domaine public n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du permissionnaire évincé dès lors que ce retrait repose sur un motif légitime (CE, 6 mai 1932, Tailandier).

Enfin, le permissionnaire évincé dans l'intérêt du domaine public ne bénéficie d'aucune garantie procédurale : « il ne résulte d'aucun principe général du droit que l'autorité gestionnaire du domaine public doive respecter une procédure contradictoire lorsqu'elle prend dans l'intérêt de ce domaine une mesure qui ne revêt pas le caractère d'une sanction » (CE, 16 juin 1995, Achache et autres, n° 145085).

En revanche, dès lors que la révocation d'une AOT s'analyse, non pas comme un acte pris dans l'intérêt du domaine, mais comme une mesure de sanction de son titulaire, alors non seulement le retrait doit être motivé, mais plus encore, être précédé d'une procédure contradictoire permettant au titulaire de l'autorisation de discuter les motifs de la mesure qui le frappe.

Ainsi, le fait pour l'occupant de ne pas respecter les prescriptions du titre, justifie une décision d'abrogation qui peut alors s'analyser en une sanction, en fonction des faits d'espèce (voir par exemple : CE, 6 oct. 1997, n° 172904, Virgili et a ; CE, 12 déc. 1997, n° 160141, Ville de Cannes).



période quinquennale dans le cas contraire ». En cas de retard dans le paiement de ces redevances, les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal.

LA RÉVOCATION D'UNE AOT

L'article L. 2122-3 du CG3P dispose que « L'autorisation mentionnée à l'article L. 2122-1 présente un caractère précaire et révocable ». À ce principe de précarité et de révocabilité sont attachées trois conséquences. D'abord, l'autorisation d'occupation domaniale, même délivrée pour une durée déterminée et même si elle est conventionnelle, est précaire et révocable à tout moment dans l'intérêt du domaine occupé. *A fortiori*, il n'y a aucun droit au renouvellement d'une autorisation venue à échéance. La notion « d'intérêt du domaine occupé » est

POUVOIR D'ACHAT

LES NOUVELLES

Deux textes votés cet été ont pour objet de favoriser le pouvoir d'achat des salariés : la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et la loi de Finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022. Arrêt sur les mesures destinées aux entreprises.

Par François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

DE NOUVELLES RÈGLES POUR LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR...

Comme précédemment (prime Macron ou prime PEPA), cette prime doit être instituée, soit par un accord d'entreprise ou de groupe, soit par une décision unilatérale de l'employeur, avec consultation préalable du comité social et économique (CSE). Elle bénéficie aux salariés de l'entreprise, aux intérimaires mis à disposition de l'entreprise utilisatrice (dans ce cas, l'entreprise utilisatrice versant la prime devra en informer l'entreprise de travail temporaire), aux travailleurs handicapés bénéficiant d'un contrat de soutien et d'aide par le travail. L'employeur doit être volontaire pour la verser.

Le contrat de travail doit être en cours soit à la date du versement de la prime, soit à la date du dépôt de l'accord collectif auprès de l'autorité compétente, soit à la date de signature de la décision unilatérale.

Le montant de la prime de partage de la valeur pourra être modulé, en fonction de certains critères : la rémunération, le niveau de classification, la durée de présence effective pendant l'année écoulée, la durée du travail prévue par le contrat de travail (pour rappel, s'il en était besoin, certains congés sont assimilés à du temps de travail effectif : maternité, paternité, congés d'éducation parentale, de présence parentale...).

Dans tous les cas, il est interdit de substituer des sommes soumises à cotisations sociales par de la prime de partage de la valeur.

Le plafond de la prime est de 3 000 euros par salarié et par année civile ; il est porté à 6 000 euros par salarié et par année civile, dans les hypothèses suivantes :



ACHAT

LES DISPOSITONS

- la société est soumise à l'obligation de mise en place de la participation et a conclu, au titre du même exercice que celui du versement de la prime, un dispositif d'intéressement ;

- la société n'est pas soumise à l'obligation de mise en place de la participation, mais a conclu, au titre du même exercice que celui du versement de la prime, un accord d'intéressement ou de participation ;

- l'employeur est une association, ou une fondation reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général.

Le versement de la prime peut être réalisé en plusieurs fois, dans la limite de quatre versements au cours de l'année civile, soit un versement par trimestre.

Quant aux exonérations applicables, le dispositif est le suivant :

- versée entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2023, aux salariés dont la rémunération est inférieure à trois Smic au cours des 12 mois précédant le versement, la prime de partage de la valeur est exonérée de cotisations salariales et patronales, et de CSG/CRDS et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. En outre, elle est exonérée de forfait social ;

- versée au-delà de cette période ou attribuée à des salariés dont la rémunération est égale ou supérieure à trois Smic, la prime est exonérée de cotisations salariales et patronales, est assujettie à l'impôt sur le revenu, à la CSG/CRDS. Enfin, elle est soumise au forfait social pour les entreprises dont l'effectif salarial est au moins égal à 250 salariés.

...POUR LES TICKETS-RESTAURANTS

Le plafond journalier d'utilisation des titres-restaurant n'a pas cessé d'évoluer : passé à 38 euros au début

Certains congés sont assimilés à du temps de travail effectif



de la crise sanitaire, il est descendu à 19 euros, le 1^{er} juillet dernier. Il est fixé à 25 euros à compter de ce 1^{er} septembre.

En outre, du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2023, ces tickets pourront être utilisés pour acheter tout type de produits alimentaires [jusqu'ici, leur utilisation était conditionnée à l'achat de produits immédiatement consommables (sandwiches, salades...) ou de fruits et légumes].

La part employeur des titres-restaurant exonérée de charges passe, dès ce 1^{er} septembre, de 5,69 à 5,92 euros. Cela signifie que la valeur maximale du ticket-restaurant ouvrant droit à l'exonération sociale passe de 11,38 à 11,84 euros, une fois la part employé incluse.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Désormais, il est prévu que la durée maximale des accords d'intéressement sera allongée de trois à cinq ans. Et, ces accords seront renouvelables tacitement plusieurs fois (contre une fois précédemment).

Les salariés pourront retirer de leur épargne salariale jusqu'à 10 000 euros

Qui plus est, toutes les entreprises de moins de 50 salariés auront la possibilité de mettre en place (comme c'est d'ores et déjà le cas dans les entreprises de moins de 11 salariés), un dispositif d'intéressement par décision unilatérale de l'employeur, lorsque l'entreprise est dépourvue d'un CSE ou d'un délégué syndical. Ce dispositif pourra par ailleurs être renouvelé par décision unilatérale.

Afin de sécuriser le bénéfice des exonérations de cotisations sociales, les entreprises auront la possibilité d'utiliser un service dématérialisé sur le site « monintéressement.urssaf.fr », dès le dépôt de l'accord auprès des services de l'État.

La loi supprime le contrôle de forme des accords d'épargne salariale opéré par les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités. La suppression de ce contrôle de forme dans un délai d'un mois pour les accords d'épargne salariale a pour effet de raccourcir d'un mois le délai global d'examen préalable. Ceci s'appliquera aux accords et règlements déposés à compter du 1^{er} janvier 2023.

POSSIBILITÉ DE RETRAIT D'ÉPARGNE SALARIALE

Les salariés qui le souhaitent, pourront retirer de leur épargne salariale jusqu'à 10 000 euros (jusqu'au 31 décembre 2022). Cette somme ne sera soumise ni à l'impôt sur le revenu ni à cotisations et contributions sociales. Toutefois, ce retrait est lié à une condition : l'argent du retrait doit être consacré à « l'acquisition de biens ou la fourniture de services », et ne doit pas être placé sur un autre produit d'épargne. Cette mesure a pour objectif de soutenir la consommation.

Le montant sera déclaré par l'organisme gestionnaire ou par l'employeur à l'administration fiscale.

Le salarié quant à lui devra tenir « à la disposition de l'administration fiscale les pièces justificatives attestant de l'usage des sommes débloquées ». La demande sera à formuler à l'entreprise.

La loi crée deux exceptions à cette possibilité de retrait : les sommes placées sur un Perco (Plan d'épargne retraite collectif) ou en fonds solidaires ne pourront pas être débloquées ; de même, lorsque l'épargne salariale est investie en titres de l'entreprise ou d'une entreprise liée, il faut un accord collectif pour que cette épargne puisse l'être.

RACHAT DES JOURS DE RTT NON PRIS

Il existait déjà trois cas permettant de monétiser des jours RTT non pris :

- si le salarié est au forfait jours. En accord avec son employeur, il peut renoncer à une partie de ses jours RTT, en contrepartie d'une majoration de salaire ;
- si le salarié dispose d'un compte-épargne temps. Il peut alimenter son CET avec ses jours RTT non pris et les récupérer sous forme monétaire ;
- si l'employeur empêche le salarié de poser ses jours RTT. Dans ce cas, il peut demander une indemnisation.

La loi de Finances rectificative ajoute une exception : dans le cas où le salarié ne souhaiterait pas prendre ses jours RTT capitalisés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025 (quelle que soit la taille de l'entreprise), il peut se les faire payer par son employeur avec son accord. Le plafond de rachat est de 7 500 euros pour 2022. La somme payée correspondra au montant de l'heure travaillée + majoration de salaire au moins égale au taux de majoration de la première heure supplémentaire applicable dans l'entreprise (soit au minimum 10 %). Comme pour les heures supplémentaires, les sommes perçues au titre de la monétisation de ces jours, seront exonérées d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales d'assurance vieillesse de base et complémentaires. En revanche, elles seront assujetties à la CSG/CRDS.



L'ENTREPRISE ET COTISATIONS SOCIALES

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRÔLES ET REDRESSEMENTS URSSAF.

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE

L'**avis de contrôle** qui mentionne à quelle date et heure les inspectrices du recouvrement se présenteront à l'adresse à laquelle l'avis est envoyé, pour procéder au contrôle dont l'objet et la période sont précisés ; qui récapitule tous les documents nécessaires à la vérification et qui devront être tenus à disposition des agents de contrôle ; qui précise que la société a la faculté de se faire assister au cours du contrôle par le conseil de son choix et informe celle-ci que la « charte du cotisant » est consultable sur le site de l'Urssaf, en précisant l'adresse, comporte toutes les mentions exigées par la réglementation, permettant à l'entreprise cotisante de se préparer aux opérations de contrôle. Il importe peu que le nom des deux inspectrices chargées des opérations soit mentionné, sans que celles-ci aient toutes deux signé le document, ce défaut ne portant pas atteinte au principe du contradictoire, ni ne faisant grief à la société, parfaitement informée de la date et des conditions de déroulement des opérations de contrôle. (Aix-en-Provence, 3 juin 2022, RG n° 20/07810).

Dès lors que la **lettre d'observations** émise à l'issue du contrôle n'a été signée que par un seul inspecteur du recouvrement, alors que celui-ci a été diligenté conjointement par lui-même et un autre inspecteur, comme cela ressort clairement de la lettre d'observations ainsi que du procès-verbal relevant le délit de travail dissimulé, il convient de l'annuler, ainsi que, par voie de conséquence, la mise en demeure et la contrainte qui l'ont suivie. (Amiens, 2 juin, 2022, RG n° 21/00152)

Selon l'article L. 114-21 du Code de la sécurité sociale, l'organisme ayant usé du droit de communication en application de l'article L. 114-19 du même code, est tenu d'informer la personne physique ou morale à l'encontre de laquelle est prise la décision de supprimer le service d'une prestation ou de mettre des sommes en recouvrement, de la teneur et de l'origine des informations et documents obtenus auprès de tiers sur lesquels il s'est fondé pour prendre cette décision. Il doit être satisfait à cette **obligation d'information**, qui constitue une formalité substantielle, dont le non-respect

entraîne la nullité de la procédure de contrôle, avec une précision suffisante pour mettre la personne contrôlée en mesure de disposer d'un accès effectif, avant la mise en recouvrement de l'indu, à ces informations et documents. (Cass civ. 2, 7 juillet 2022, pourvoi n° 21-11484).

TRAVAIL DISSIMULÉ : SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Pour mettre en œuvre la solidarité financière consécutive à un constat de travail dissimulé, l'Urssaf a pour seule obligation, avant la décision de redressement, d'exécuter les formalités assurant le respect du principe de la contradiction par l'envoi de la lettre d'observations, sans être tenue d'y joindre le procès-verbal constatant le délit, ni de soumettre le donneur d'ordre au contrôle réglementairement aménagé pour le sous-traitant, auteur principal. (Paris, Pôle 6 chambre 13, 1^{er} juillet 2022, RG n° 18/12457 - Paris, Pôle 6 chambre 12, 1^{er} juillet 2022, RG n° 18/05648)

CONTRAINTE

Il appartient à l'opposant à une contrainte de démontrer qu'il n'est pas redevable des sommes qui lui sont réclamées, mais l'organisme émetteur de la contrainte a néanmoins la qualité de demandeur dans le cadre de la procédure engagée par l'opposition et doit pouvoir justifier du principe de sa créance, s'il est discuté. (Rouen, Chambre sociale et des affaires de sécurité sociale, 13 juillet 2022, RG n° 19/04782)

En application de l'article 114 du Code de procédure civile, l'irrégularité de la signification de la contrainte constituant un vice de forme, la nullité de cette dernière est subordonnée à la preuve d'un grief issu de cette irrégularité. (Angers, Chambre A Commerciale, 12 juillet 2022, RG n° 21/02072)





LE TIGRE ET LE PRÉSIDENT

LA CHUTE D'UN PRÉSIDENT

Mai 1920. Un homme se retrouve égaré au milieu des rails en rase campagne. Il se présente à un garde-barrière comme étant le président de la République. Malgré les doutes de son interlocuteur, il est bien Paul Deschanel, élu quelques mois plus tôt à la tête de l'État. Georges Clemenceau ne cache pas ses ambitions lorsque la rumeur de sa disparition court à Paris... Jean-Marc Peyrefitte redonne noblesse et dignité à ce président resté dans l'histoire de France comme le pré-

sident bizarre tombé d'un train en pleine nuit alors qu'il avait de nobles ambitions pour sa patrie, sans rien omettre de ses erreurs ou de ses failles psychologiques. Le réalisateur, contrairement à nombre de ses concitoyens, avait beaucoup entendu parler de lui :

« Mes parents me parlaient souvent de cet homme politique trop méconnu qui avait tout raté, alors qu'il était plein de belles promesses. Je connaissais sa chute du train que je trouvais un acte poétique savoureux, quoique involontaire. J'aimais cette notion de perdant magnifique

et j'avais envie de confronter cet être évanescent, insaisissable, en avance sur son temps et un peu fragile, à cet autre, viril et fort qui a marqué l'Histoire. Je retenais aussi l'humanité de cet autre homme de pouvoir qui a pleuré comme un enfant quand on lui a annoncé que l'Allemagne mettait fin à la guerre. J'ai eu la chance d'avoir deux grands acteurs pour incarner les contradictions de l'être humain face au pouvoir. »

Bien plus modéré que son rival va-t-en-guerre, Paul Deschanel affirmait



« On ne tombe pas tous les jours sur un personnage aussi complexe et cocasse, en tout cas tel que traité par Jean-Marc. Son règne a été très court et les livres d'histoire l'ont oublié, alors que c'était un grand humaniste avec des idées très en avance. C'était judicieux d'un point de vue dramaturgique de placer ces deux personnages sur la même ligne de départ, et pas tout à fait sur la même ligne d'arrivée ! Deschanel a essayé de porter une vision du monde qui emporte, même si elle était irréalisable en l'état à l'époque. Mais il était porteur d'un idéal et c'est ce qui nous manque aujourd'hui. J'ai besoin de ça ! Ça rassure d'avoir à la tête du pays quelqu'un qui sait manier les chiffres, mais cela ne me suffira jamais. André est méconnaissable et fait une superbe composition. J'ai été très heureux de le recroiser après *Les Enfants du marais* en 1999 et de vivre ces quelques scènes avec lui, que j'ai savourées comme des cadeaux. »

vrages et même étudié un film de 45 secondes où il est interviewé par une équipe américaine dans sa maison en Vendée. C'est la seule archive connue où l'on entend sa voix. Il apparaît très impatient, parle sans précaution à ses interlocuteurs. Je m'en suis inspiré pour sa démarche et ses postures. Quand on cerne bien la psychologie et la manière d'être d'un personnage, on peut le développer dans toutes les situations auxquelles il est confronté. C'était aussi un grand plaisir de retrouver Jacques et j'étais heureux de le voir camper un personnage déjanté car il a un côté décalé, lunaire, hors sol. Même si je ne l'ai évidemment pas connu, j'ai le sentiment que Jacques est devenu Deschanel ! »

Une relecture amusante et poignante de la Grande Histoire qui amuse et instruit, avec un humour volontairement proche du théâtre de boulevard qui rend particulièrement vivant ce duel savoureux et cruel. Les faits rapportés sont en majorité avérés, mais le récit s'autorise quelques libertés, certaines anecdotes ayant de toute façon été relatées de manières bien diverses, à l'époque comme depuis, à commencer par les causes de cette chute improbable devenue le seul marqueur notable de ce président au règne si court. Entre drame et comédie, un divertissement charmant et poétique, ce que souligne la présence de Daniel Pennac en narrateur.

Son opposant le plus frontal fut donc Georges Clemenceau, ex-président du Conseil qui le méprisait ouvertement et fut à l'origine de rumeurs fantaisistes pour l'affaiblir aux yeux de l'opinion publique. André Dussollier surjoue avec malice celui dépeint comme le méchant de l'histoire et qui a su assurer sa postérité. Le comédien s'est réjoui de cette invitation à l'incarner :

« Plus l'écart avec le rôle est important, plus c'est réjouissant ! J'aime m'appuyer sur un socle réel pour créer un personnage. Pour ce film, j'ai lu beaucoup d'ou-

être le mieux placé pour gagner la paix, tant il était hostile au Traité de Versailles qu'il jugeait inutilement humiliant pour l'Allemagne, craignant qu'il soit un jour la cause de nouveaux conflits. Il avait le projet de donner le droit de vote aux femmes, d'abolir la peine de mort, de mettre au point un code du travail égalitaire et de faire voter l'élection du président au suffrage universel. Des idées qui ont fait de lui un visionnaire mais il fut vite affaibli par une santé défaillante. Jacques Gamblin donne vie à Paul Deschanel avec le juste équilibre entre cette fantaisie lunaire dont il est coutumier et le sérieux qui accompagne la volonté qu'avait Deschanel de faire évoluer les mentalités et les lois.

**En salle depuis
le 7 septembre**

Un film de
Jean-Marc Peyrefitte
Avec Jacques Gamblin, André
Dussollier, Christian Hecq

Comédie, Historique



KOMPROMAT

Seul contre le KGB

Russie, 2017. Mathieu Roussel, depuis peu à la tête de l'Alliance Française dans une petite ville, voit la police débarquer *manu militari* chez lui. Il est victime d'un « kompromat », une opération du FSB (ex-KGB) consistant à fabriquer de fausses preuves pour compromettre toute personne considérée hostile à l'État. Mathieu ne comprend pas ce qu'on lui reproche. Incarcéré, il risque quinze ans de prison. Il va s'évader et tenter de rejoindre la France... Jérôme Salle, expert en thrillers à qui on doit *Anthony Zimmer*, *Largo Winch* et *Zulu*, retrouve l'auteur de ce dernier, le romancier Caryl Ferey, pour un film d'espionnage plaisamment tendu mais peu crédible sur la longueur. Gilles Lellouche échappe avec une chance surprenante aux services secrets toujours en retard sur cet homme pourtant isolé. Il est pourtant aidé par une jeune femme (Joanna Kulig, *Cold War*) dont le FSB n'ignore pas qu'elle est en contact avec lui. Si la plupart des rebondissements, aussi peu crédibles soient-ils, fonctionnent dans ce cadre fictif, ce qui est lié à ce personnage sonne faux. Des fausses pistes délaissées sur l'origine de la déchéance de l'expatrié étaient plus prometteuses que la raison mise en avant.



REVOIR PARIS

Rescapée d'un attentat

Trois mois après un attentat sanglant dans une brasserie, Mia n'a pas repris le cours de sa vie et ne se souvient que de bribes de la fusillade. À son retour à Paris, elle se met en quête de ce passé effacé, avec l'aide d'autres victimes...

Le frère de la réalisatrice a survécu à l'assaut du *Bataclan* le 13 novembre 2015. Elle évoque ce traumatisme à travers une fiction qui pourrait se dérouler ce soir-là. L'équilibre entre réel et imaginaire n'est pas toujours heureux, entre l'histoire d'amour gênante dans ce contexte ou cette femme en colère accusant Mia de s'être cachée dans les toilettes, avec un épilogue douteux. Pourtant de très belles choses sont exprimées sur la volatilité de la mémoire, la force du collectif pour se reconstruire ou l'invisibilisation des employés sans papier. Virginie Efira sait se faire aussi présente qu'absente, à l'unisson de ses sentiments lorsque le passé s'impose à Mia. Hélas, les visions des fantômes de ceux qu'elle a vus mourir s'éternisent à l'excès. Benoît Magimel est drôle et touchant en rescapé dont l'humour lui permet de surmonter ses blessures physiques et psychologiques. Un drame inégal sur la résilience, avec un abus d'effets dramatiques.

EN BREF

MICHAEL SHANNON passe à la réalisation avec *Éric Larue*. Le titre est le nom d'un adolescent qui a tué par balle trois camarades de classe lors d'une tuerie de masse. Le récit suivra le quotidien de sa mère (Judy Greer, l'ex-femme d'*Ant-Man*) après le drame, alors qu'elle doit assister à une réunion avec les mères des victimes et revoir son fils en prison.

VIGGO MORTENSEN réalisera bientôt un western au Mexique, son deuxième film derrière la caméra après *Falling*, avec Vicky Krieps dans le rôle principal. De son côté, sa partenaire prêtera bientôt ses traits à la poétesse autrichienne Ingeborg Bachmann dans le biopic *Bachmann et Frisch*. Elle succède à Romy Schneider dans le drame *Corsage* dans une version plus dramatique et moins rose bonbon de Sissi, alias l'impératrice Élisabeth d'Autriche.

PIERRE NINEY sera un réalisateur cherchant à vaincre ses démons nuisant à sa créativité dans *Le Livre des solutions*, le premier film de Michel Gondry depuis *Microbe et Gaseil* en 2015. Face à ses angoisses existentielles se dresseront Blanche Gardin, Camille Rutherford, Vincent Elbaz et Françoise Lebrun.

KEN LOACH REDESCEND DANS LA MINE

Ken Loach n'est pas prêt à renoncer à ses combats. Le cinéaste anglais de 86 ans repasse derrière la caméra pour tourner *The Old Oak*. Il dirigera à nouveau Dave Turner, qui tenait un petit rôle dans *Sorry We Missed You* et qui là porte ce film qui se déroule dans un village d'anciens mineurs de charbon, jamais complètement remis de la fermeture des mines. Un afflux de réfugiés syriens, attirés par les logements bon marché, apporte du sang neuf au village mais il n'est pas certain que la communauté les accepte. L'avenir du dernier pub du village, *The Old Oak* (le vieux chêne), est incertain au sein de cette communauté autrefois florissante et fière, qui s'efforce de maintenir ses valeurs en vie au milieu d'une colère et d'un découragement croissants.

GAD ELMALEH CHANGE DE PAROISSE

13 ans après *Coco*, Gad Elmaleh vient de réaliser son deuxième long-métrage, *Reste un peu*, dont il tient aussi le rôle principal. Ce film très familial lui a permis de diriger plusieurs membres de sa famille : sa sœur Judith ainsi que leurs parents David et Régine. Gad Elmaleh rentre vivre chez ses parents et leur annonce qu'il devient catholique. D'ailleurs, il rêve déjà de la Vierge Marie... Une comédie présentée par Dominique Besnehard, directeur du Festival d'Angoulême où le film a été présenté, comme une *mise en abyme* à la *Woody Allen*.

LES VEDETTES SE PRÉCIPITENT À AMSTERDAM

David O. Russell a réuni un parterre de stars pour son nouveau film *Amsterdam*, son premier depuis *Joy* en 2015. On retrouvera à l'écran Christian Bale, Margot Robbie, John David Washington, Robert De Niro, Anya Taylor-Joy, Rami Malek, Michael Shannon, Zoe Saldana, Chris Rock, Mike Myers, Timothy Olyphant, Andrea Riseborough, Matthias Schoenaerts, Alessandro Nivola et Taylor Swift pour son retour au cinéma après le désastre *Cats* en 2019. L'histoire se déroule dans les années 30, autour de l'alliance inattendue entre un docteur et un avocat et évoquera un des complots les plus secrets de l'histoire américaine. Un mystère prometteur !

BENEDICT CUMBERBATCH NE DORT PLUS

Morning sera le nouveau long-métrage du réalisateur australien Justin Kurzel, l'auteur du drame *Nitram* qui a permis à Caleb Landry Jones de remporter le prix d'interprétation lors du dernier Festival de Cannes, en salles depuis mercredi, près d'un an plus tard. Dans ce film de science-fiction situé dans un futur proche, le concept de sommeil a été éradiqué grâce à une pilule qui en a supprimé le besoin et à un soleil artificiel qui a mis fin à la nuit. Laura Dern, ardente soutien de ce monde où le travail ne cesse jamais, voit ses certitudes s'effondrer à la mort de son mari, joué par Benedict Cumberbatch. Des souvenirs qu'elle avait réprimés remontent à la surface et son fils (Noah Jupe, le frère aîné de *Sans un bruit*) se rebelle avec d'autres jeunes de sa génération pour connaître ce droit à rêver qui leur a été interdit.

L'ANNONCIADE LE JOYAU DE

Le musée de l'Annonciade, créé en 1922, rappelle que Saint-Tropez a été l'un des foyers les plus actifs de l'avant-garde picturale dès la fin du XIX^e siècle grâce à Paul Signac qui y accosta en 1892 à bord de son yacht, l'*Olympia*.

Par Christian PRAT DIT HAURET



SAINT-TROPEZ



Bien avant la folie Brigitte Bardot et l'arrivée de la jet set, Paul Signac fut séduit par Saint-Tropez. Il y acheta une maison en 1897 dont il fit son atelier, dénommé « la Hune », et y invita de nombreux peintres qui deviendront des stars mondiales de la peinture : Cross, Matisse, Derain, Marquet, Camoin, Van Dongen, Seurat, De Wlaminck ou Valtat pour n'en citer que quelques-uns. Il est d'ailleurs incroyable de penser que le peintilliste Paul Signac débarqua à

Le musée de Saint-Tropez est situé dans une **ancienne chapelle charmante et sereine**

Saint-Tropez en ayant été séduit par la description qu'en fit préalablement Guy de Maupassant.

SAINT-TROPEZ VUE PAR MAUPASSANT

Ce dernier découvrit en effet le village de Saint-Tropez en 1888 à

bord de son yacht *Bel-Ami* et en fit une description poétique dans son journal de bord, *Sur l'eau*.

Les collections présentées au musée de l'Annonciade, s'échelonnant entre 1890 et 1950, sont surprenantes, autant par leur qualité que par leur homogénéité.

○○○

Albert Marquet,
Le Port de Saint-Tropez



L'ensemble des artistes exposés ont fondé leur travail à partir d'une réflexion sur la couleur tout en restant fidèles à la figuration. Cet ensemble est composé de peintures de premier ordre, appartenant aux mouvements pointillistes, nabis et fauves. Ce musée est un pur bonheur, on y est envahi par l'émotion car les collections présentées sont envoûtantes, pleines de vie, vibrantes. Leur dimension spirituelle est renforcée par le fait que le musée est une très ancienne église.

« La couleur est
une libération »

CONTRASTE AVEC LES YACHTS MONSTREUX MAIS MAGNIFIQUES

Le musée de Saint-Tropez est en effet situé dans une ancienne chapelle située sur les quais, pleine de charme et de sérénité et en plein contraste avec les yachts monstrueux mais magnifiques et amarés sur le port. La chapelle Notre-Dame de l'Annonciade a été érigée

vers 1510 par la confrérie des Pénitents blancs, chargée de racheter les marins tropéziens capturés par les Barbaresques et réduits en esclavage. Vendue comme bien national sous la Révolution, la chapelle a subi une « décapitation » de son clocher qui fut abattu. En 1950, le bâtiment entier fut mis à la disposition de Georges Grammont qui le fit transformer par l'architecte Louis Sue pour répondre à sa nouvelle fonction muséologique.

À LA DISPOSITION DE L'INDUSTRIEL GRAMMONT

Georges Grammont (1898-1956) appartenait à une riche famille d'industriels originaires de l'Isère qui exerçaient leurs activités professionnelles dans les domaines de la métallurgie et de l'électricité. Au début du XX^e siècle, la fortune des Grammont fut colossale et ils appartenaient aux 200 familles les plus aisées de France. Georges Grammont dota le musée de 56 pièces de sa propre collection ce qui en fit un don exceptionnel, méconnu et digne de respect.

POINTILLISME, MOUVEMENT NABI ET FAUVISME

Les tableaux, absolument magnifiques, appartiennent à différents mouvements picturaux tels que le pointillisme, le nabi ou le mouvement fauve. Le pointillisme est une technique picturale qui utilise de petites zones de couleur juxtaposées plutôt que des mélanges de pâtes colorées. Georges Seurat et Paul Signac sont parmi les deux peintres les plus emblématiques ayant utilisé cette technique. On peut ainsi voir au musée de l'Annonciade, les magnifiques tableaux suivants de ces peintres : *Saint-Tropez, l'orage* (Signac, 1895), *Saint-Tropez, le quai* (Signac, 1899), *Cheval de Grave-lines* (Seurat, 1890).

Le mouvement nabi est, quant à lui, un mouvement pictural post-impressionniste d'avant-garde dont les acteurs cherchent à libérer leur peinture des exigences du réalisme et qui sont à la recherche de voix plus spirituelles. Ce courant artistique est animé par des peintres tels que Pierre Bonnard, Édouard Vuillard ou Felix Vallotton. C'est dans ce contexte que vous

pourrez découvrir au musée les tableaux suivants : *Nu devant la cheminée* (Bonnard, 1919), *Sous la lampe* (Vuillard, 1892) ou *Misia à son bureau* (Vallotton, 1897).

HENRI MATISSE

Mais, à mon humble avis de néophyte, les tableaux les plus beaux que l'on peut voir au musée sont ceux du mouvement fauve. Le terme « fauvisme » a en effet été inventé par le critique d'art Louis Vauxelles, suite à sa visite au Salon d'Automne de 1905, au Grand Palais. Dans une salle, étaient présentés les tableaux de peintres fortement critiqués à cause des couleurs utilisées, très vives et de la façon dont elles furent utilisées. Un critique d'art parla de « pot de peinture jeté à la tête du public ». Le « fauve » emblématique est Henri Matisse. Citons-le deux fois : « le fauvisme est venu du fait que nous nous placions tout à fait loin

« Il ne s'agit pas de peindre la vie, mais de rendre vivante la peinture »

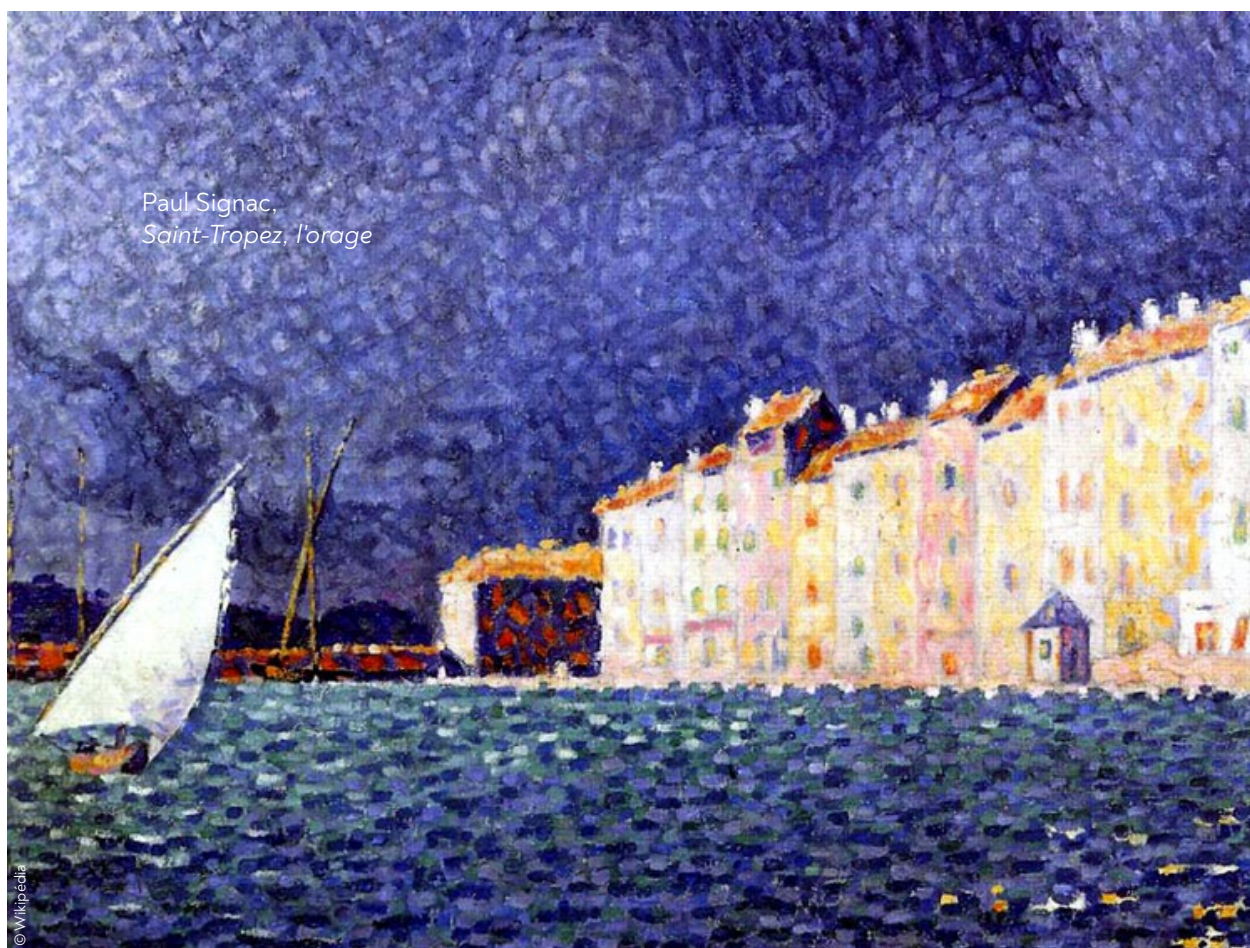
PIERRE BONNARD

des couleurs d'imitation et qu'avec des couleurs pures nous obtenions des réactions plus fortes ». Toujours selon lui, « la couleur surtout et peut-être plus encore que le dessin est une libération ». Le fauvisme est donc le courant pictural qui fait le choix de la couleur comme absolu et qui prête à cette dernière la tonalité d'une émotion et d'une sensation.

LA BAIE DES CANEBIERS

Les peintres les plus connus du mouvement fauve sont, en plus d'Henri Matisse, Georges Braque, Charles Camoin, André Derain, Raoul Dufy, Henri Manguin, Albert Marquet, Maurice de Vlaminck, Kees Van Dongen

ou Henri Nabasque. Et ils sont tous là au musée de l'Annonciade avec des productions de tableau plus sublimes les unes que les autres. C'est le festival de la couleur ! On peut y admirer *La Gitane* (Matisse, 1905), *Saint-Tropez*, *le Port* (Marquet, 1905), *Le Petit Âne sur la plage*, *En la plaza*, *femmes à la balustrade* (Van Dongen), *Le Port de Saint-Tropez* (Nabasque, 1906), *L'Estérel* (Valtat, 1903) et surtout, pour moi, les deux tableaux les plus beaux de tous, ceux de Charles Camoin : *La Place aux Herbes* (1905) et *La Baie des Canebiers* (1942). Vraiment merci, Monsieur Grammont, pour l'émotion procurée !



L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION, EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL.

RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE : CONGÉS

S'il est possible d'inclure l'indemnité de congés payés dans la rémunération forfaitaire lorsque des conditions particulières le justifient, cette inclusion doit résulter d'une clause contractuelle transparente et compréhensible. Cela suppose que soit clairement distinguée la part de rémunération qui correspond au travail de celle qui est relative aux congés, et que soit précisée l'imputation de ces sommes sur un congé déterminé devant être effectivement pris. (Cass. Soc., 6 juillet 2022, n° 20-15.656)

RÉMUNÉRATION : COMMISSIONS

C'est à l'employeur qu'il incombe d'établir qu'il a effectivement payé au salarié les commissions qu'il lui doit. Lorsque le calcul de la rémunération dépend d'éléments détenus par l'employeur, celui-ci est tenu de les produire en vue d'une discussion contradictoire. (Cass. Soc., 6 juillet 2022, n° 21-11445)

CONGÉS PAYÉS : DROITS

Compte tenu de la finalité assignée aux congés payés annuels par la réglementation européenne (Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003) concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail, il appartient à l'employeur de prendre les mesures propres à assurer au salarié la possibilité d'exercer effectivement son droit à congé, et, en cas de contestation, de justifier qu'il a accompli à cette fin les diligences qui lui incombent légalement. (Cass. Soc., 6 juillet 2022, n° 21-12.223)

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE : ORDRE

L'employeur qui procède à un licenciement individuel pour motif économique prend notamment en compte, dans le choix du salarié concerné, le critère tenant à la situation des salariés qui présentent

des caractéristiques sociales rendant leur réinsertion professionnelle particulièrement difficile, notamment celle des personnes handicapées et des salariés âgés. La situation du salarié bénéficiaire d'un contrat d'insertion, ayant pour objet de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, constitue l'un des critères à prendre en compte pour fixer l'ordre des licenciements.

(Cass soc., 12 juillet 2022, pourvoi n° 20-23651)

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE : MOTIF

En décidant que la société employeur n'avait pas démontré l'existence d'une menace pesant sur la compétitivité du secteur d'activité formation du groupe, au motif de l'absence de justification de la situation de ses concurrents évoluant sur le même secteur d'activité, alors qu'elle aurait dû rechercher si la baisse de l'effectif au sein du groupe (de près de 30 % entre 2011 et 2016), et du nombre de formations réalisées (de 25 % entre 2013 et 2016), ne justifiait pas une réorganisation de l'entreprise, afin d'anticiper des difficultés économiques prévisibles et d'adapter ses structures à l'évolution du marché, la cour d'appel a privé sa décision de base légale.

(Cass soc., 12 juillet 2022, pourvoi n° 21-12984)

LICENCIEMENT : FAUTE GRAVE

Dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail, un salarié avait obtenu les coordonnées téléphoniques professionnelles d'une salariée d'une entreprise cliente dont il avait fait un usage abusif, en lui adressant des messages à caractère obscène. La cour d'appel a pu en déduire que les propos à caractère sexuel à l'égard de cette salariée, avec laquelle il était en contact exclusivement en raison de son travail, ne relevaient pas de sa vie personnelle, et que ce comportement injurieux à l'égard d'une salariée d'un partenaire commercial rendait impossible la poursuite du contrat de travail et justifiait son licenciement pour faute grave. (Cass soc., 12 juillet 2022, pourvoi n° 21-14777)

BORDEAUX VENTES DU 29 SEPTEMBRE 2022, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
21/40	EJG 5-08-2022	SCP JOLY-CUTURI AVOCATS DYNAMIS EUROPE (ADE)	MAISON D'HABITATION	CAZALIS	Le Nord de Bernic	24 000 €
21/51	EJG 26-08-2022	M ^e Adeline SEGUIN	MAISON D'HABITATION	VILLENAVE-D'ORNON	16 allée Verte-Campagne	100 000 €
22/52	EJG 5-08-2022	SCP MAUBARET - Maître Clémence LEROY-MAUBARET	APPARTEMENT T2 AVEC JOUISSANCE EXCLUSIVE D'UN JARDIN	EYSINES	Résidence Les Corolles A/B, rue Simone-de-Beauvoir	35 000 €

BORDEAUX RÉSULTATS DES VENTES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
22/17	SCP JOLY-CUTURI AVOCATS DYNAMIS (ADE)	APPARTEMENT	LE BOUSCAT	370 C avenue de Tivoli, résidence Les Jardins de Tivoli, Apt C002, Bât. C	70 000 €	211 000 € M ^e Marc DUFRANC
22/12	Maître Marie-Anne ESQUIÉ	MAISON À USAGE D'HABITATION DE PLAIN-PIED	SENDETS et CAUVIGNAC	Résidence Compostelle, 5 lieudit À Lavigne	82 000 €	150 000 € M ^e PUYBARAUD

LIBOURNE RÉSULTATS DES VENTES DU 2 SEPTEMBRE 2022, À 14 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
22/5	Maître Nicolas DROUVAULT	MAISON D'HABITATION	COUTRAS	35 rue Pierre-Brossolette	55 000 €	73 000 € M ^e DROUVAULT
22/9	SELARL RODRIGUEZ & CARTRON	APPARTEMENT ET PLACE DE PARKING	LIBOURNE	1 rue Geneviève-Anthonioz-de-Gaulle	30 000 €	50 000 € M ^e BONNER-BRISAUD

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : [annoncelegalepro.echos-judiciaires.com](https://www.annoncelegalepro.echos-judiciaires.com)

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 19 Novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044378066>) :

Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif pour le département de la Gironde est de 0.183 euro HT le caractère.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales prévues par l'article R. 210-3 du code de commerce et à la constitution de sociétés civiles prévues par l'article 22 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun prévues par l'article R. 323-14 du code rural et de la pêche maritime et de sociétés demeure déterminé conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 108 euros HT pour le département de la Gironde

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde.

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde.

- Les tarifs visés à l'article 1^{er} sont réduits de 70 % pour les annonces faites par les personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle ou lorsque les demandes d'annonces sont formulées par les juridictions en vue de satisfaire à une obligation de publication mise à la charge de personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Ils sont réduits de 50 % pour les annonces prescrites dans le cadre des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception des annonces faisant l'objet d'une tarification forfaitaire en application des 4^e et 5^e de l'article 3 de l'arrêté.

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

Maître Bruno BOUYER - SCP BOUYER-BOURGEOIS, Avocat à la Cour, exerçant
22 Avenue Thiers - 33100 - BORDEAUX - Tel 09 61 28 97 69

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

A l'audience des Criées du TRIBUNAL JUDICIAIRE de BORDEAUX
30 Rue des Frères Bonies

IMMEUBLE

SIS À LEOGNAN
13 Rue des Chevreuils - cadastré AO n° 280 pour 17a 17 ca

**MISE A PRIX : 130 000 €
CENT TRENTE MIL EUROS**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE JEUDI 20 OCTOBRE 2022 À 15 HEURES**

A la requête de : Madame Pascale ROUBY, née le 10 avril 1962 à ALGER (ALGERIE), de nationalité française, demeurant 26 rue Mandron à BORDEAUX - 33000

Monsieur BIENABE Stéphane, né le 21 mai 1968 à TALENCE (33) de nationalité française, demeurant 40 rue Pascal Laffargue - 33300 BORDEAUX

Madame ROBERT Amandine, née le 23 mai 1986 à CLERMONT FERRAND (63), de nationalité française, demeurant à 8 rue Agapanthes Villa 14 - 31830 PLAISANCE du TOUCH

Madame DE JESUS Cécilia née le 25 septembre 1987 à CLERMONT FERRAND (63) demeurant 6 rue de la Boulaie - Résidence Champ Midi - 63122 CEYRAT.

Ayant pour Avocat Maître Bruno BOUYER - membre de la SCP BOUYER-BOURGEOIS, Avocat près la Cour d'Appel de BORDEAUX, y demeurant 22 Avenue Thiers - 33100 BORDEAUX

DESIGNATION : A LEOGNAN -13 Rue des Chevreuils, maison n° 44 de l'ASL dénommée « Clairbois » - cadastrée section AO n° 280 pour 17a 17ca comprenant une entrée, une cuisine, un séjour-salon, une terrasse, une pièce d'aisance, un cellier, un dégagement, deux chambres, une salle de bain, un garage, un cabanon en bois et un appenti.

IMPORTANT: Le cahier des conditions de cette vente (RG 22/77) peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX au cabinet de l'avocat poursuivant. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Me BOUYER. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de BORDEAUX par toute personne solvable

Visites : mercredi 5 octobre 2022 de 14 à 16 H

mercredi 12 octobre 2022 de 10 à 12 H

L2201899

SCP LATAILLADE-BREDIN,
Avocats à la Cour, 66 Rue des Chais 33500 - LIBOURNE - Tel 05 57 51 31 81

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience des Criées du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE siégeant dite ville,
Palais de Justice, 22 Rue Thiers

MAISON D'HABITATION

avec garage attenant, terrasse périphérique carrelée et terrain plat de 1300 m²
environ à PLASSAC, Chemin de la Petite Roque cadastrée B 1298 pour 9 a 96 ca et
B 1301 pour 5 a 40 ca

**MISE A PRIX : 80 000 € -
QUATRE VINGT MIL EUROS.**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 À 14 H**

A la requête de la SAS CHATAURET, au capital de 355 200,00 € inscrite au RCS de BORDEAUX sous le n° 445 170 491, dont le siège social est à MONTUSSAN - 33450 16 Chemin Le Mare représenté par ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat Me Arnaud LATAILLADE membre de la SCP LATAILLADE-BREDIN, Avocat près la Cour d'Appel de BORDEAUX, y demeurant 66 Rue des Chais à LIBOURNE - 33500

DESIGNATION :

La partie habitation est clôturée ; elle date de 2014 et est en très bon état.

Elle se compose d'un salon/séjour avec hall d'entrée, véranda, cuisine équipée, cellier attenant, couloir de dégagement, deux chambres, salle d'eau et WC.

Le garage attenant ne communique pas avec la maison

IMPORTANT : Le cahier des conditions de cette vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE Palais de Justice (RG 21/00036) ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la SCP LATAILLADE-BREDIN Avocat, laquelle comme tous les autres avocats au Barreau de LIBOURNE pourra être chargée d'encherir pour toute personne solvable, les enchères ne pouvant être portées que par un avocat inscrit au barreau de LIBOURNE

Visites : mardi 4 octobre 2022 de 14 à 16 h

mardi 11 octobre 2022 de 10 à 12 h

L2201904

Maître Nicolas DROUJALT
86 cours des Girondins - 33500 LIBOURNE
TEL : 05.57.74.42.43
conseil@droujault-avocat.com

VENTE AUX ENCHERES

au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE au Palais de Justice - 22 rue Thiers

UN ENSEMBLE IMMOBILIER

27 rue Prémayac 33390 BLAYE

MISE A PRIX 49.000,00 €

**ADJUDICATION LE 04 NOVEMBRE 2022
À 14 HEURES**

A LA REQUETE DE : LA BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE - BPACA, société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, SIRET 75550159000680, R.C.S. BORDEAUX 755.501.590, dont le siège social se situe 10, quai des Queyries - 33072 BORDEAUX CEDEX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat l'Avocat ci-dessus désigné.

DESIGNATION : Un ensemble immobilier sis à BLAYE (33390), 27 rue Prémayac, cadastré Section AM n°349 pour une contenance de 01a97ca

IMPORTANT : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution - ventes- du Tribunal judiciaire de LIBOURNE RG N° 22/00018. Avis rédigé par l'avocat poursuivant la vente lequel comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

VISITES SUR PLACE :

21/10/2022 de 9h à 11h

28/10/2022 de 9h à 11h

L2201901

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LIVRE V DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) COMMUNE DE LANDERROUAT (33)

Par arrêté préfectoral du 6 septembre 2022, est prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la société TERRE DE VIGNERONS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des installations de conditionnement de vins et de stockage de matières combustibles situées sur le territoire de la commune de LANDERROUAT.

Cette consultation se déroulera du 26 septembre 2022 au 24 octobre 2022 inclus.

Un dossier de consultation sera déposé à la mairie de LANDERROUAT où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations peuvent être formulées :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de LANDERROUAT ;

- par voie postale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales - Cité administrative - BP 90 - 33090 BORDEAUX Cedex ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L521-7, ou par un arrêté de refus.

L2201912

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE BASSENS

Projet de classement d'office de voie avec approbation du plan d'alignement Avenue Manon Cormier - Avenue Félix Cailleau - Impasse Jeanne d'Arc

Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bassens, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : classement d'office de la parcelle sise à Bassens cadastrée **AE 474**, voie privée ouverte à la circulation publique, dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole, avec approbation du plan d'alignement correspondant à l'emprise classée.

Le dossier sera déposé pendant 20 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42 avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du **29 septembre 2022 au 18 octobre 2022 inclus**, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland - 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bassens au 42 avenue Jean Jaurès, le **29 septembre 2022, de 9h à 12h et le 14 octobre 2022, de 13h30 à 16h30**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

L2201782

missaire-Enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : c.arensbertrand@bordeaux-metropole.fr, pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 14 juin 2022, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé M. Philippe CALAND comme commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la maison du projet, 51 cours des Aubiers, 33300 Bordeaux, aux dates suivantes :

Lundi 5 septembre 2022, de 9h00 à 12h00,

Mercredi 28 septembre 2022, de 15h00 à 18h00.

Jeudi 6 octobre 2022, jour de fermeture de l'enquête, de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

A Bordeaux,

Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole

L2201777

BORDEAUX MÉTROPOLE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Evaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers - Le Lac à Bordeaux

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers - Le Lac à Bordeaux, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnés du lundi 5 septembre 2022 au jeudi 6 octobre 2022 inclus.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Relier le quartier aux quartiers environnants,
- Renforcer l'attractivité du quartier par ses équipements,
- Conforter les activités économiques,
- Habiter des logements de bonne qualité et diversifier l'habitat,
- Aménager le quartier dans un esprit de nature.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cédex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05 33 89 55 23.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers - Le Lac. Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers - Le Lac.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de la mairie de quartier Bordeaux Maritime, 196 rue Achard, 33300 Bordeaux, dans les locaux de la maison du projet, 51 cours des Aubiers, 33300 Bordeaux, ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole (Cité Municipale - 4 rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux).

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis ».

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 6 octobre 2022 à 17h.

Les observations et propositions pourront être adressés par correspondance, avant clôture de la consultation le jeudi 6 octobre 2022 par voie postale à M. le Com-



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE GENISSAC POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE COMMUNE DE GENISSAC

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire de la commune de GENISSAC du lundi 26 septembre 2022 au mardi 25 octobre 2022 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque flottante dans cette commune.

Le projet s'implante sur une surface d'environ de 17,89 ha et pour une puissance installée d'environ 8 à 12 MWc qui permettra une production estimée d'environ 10 500 Mwh/an.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société CENTRALE SOLAIRE DES NENUPHARS, 29 rue des trois cailloux 80000 AMIENS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées aux représentants du maître d'ouvrage : Mme Alexia Serpantie (Responsable des études et autorisations) par téléphone au n° 06 75 45 99 72 ou à l'adresse mel : aserpantie@h2air.fr et M. Jérôme Dieu-Renard (Responsable Agence Sud-Ouest) par téléphone au n° 07 86 35 11 49 ou à l'adresse mel : jdieu-renard@h2air.fr.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire, ainsi que les divers avis émis dans le cadre du projet à la mairie de GENISSAC, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment réservé à l'accueil du public à la Cité Administrative - à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, M. Daniel LECLERC, ingénieur en chef des TPE retraité, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de GENISSAC pour recevoir les observations, le :

- lundi 26 septembre 2022 de 9h00 à 12h00,

- mardi 4 octobre 2022 de 14h00 à 17h00,

- vendredi 14 octobre 2022 de 9h00 à 12h00,

- mardi 25 octobre 2022 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de GENISSAC, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>.

La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société CENTRALE SOLAIRE DES NENUPHARS.

L2201897



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER**

**SERVICE DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

BORDEAUX METROPOLE

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE
DE LA LIBÉRATION ENTRE L'AVENUE DU
TRUC ET LA PLACE JEAN-JAURÈS SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MÉRIGNAC**

**OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ
PUBLIQUE DES TRAVAUX**

Par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2022, la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde, a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réaménagement de l'avenue de la Libération (entre l'avenue du Truc et la place Jean-Jaurès) sur le territoire de la commune de Mérignac.

Cette enquête aura lieu du 22 septembre au 6 octobre 2022 inclus. Son déroulement devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

M. Henri BETBEDER-MATIBET, Ingénieur Territorial retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier en Mairie de Mérignac (60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Bâtiment A, Bureau O, Guichet unique des enquêtes et consultations), aux horaires d'ouverture des services au public, à savoir :

- le lundi de 8h30 à 17h00,
- du mardi au vendredi de 8h30 à 18h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Des observations sur l'utilité publique pourront être consignées par écrit sur le registre d'enquête ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en Mairie.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Mérignac les :

- jeudi 22 septembre 2022, de 9h00 à 12h00,
- lundi 26 septembre 2022, de 14h00 à 17h00,
- vendredi 30 septembre 2022, de 14h30 à 17h30,
- jeudi 6 octobre 2022, de 14h30 à 18h00.

Le rapport et les conclusions établis par le commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique seront tenus à la disposition du public en Mairie de Mérignac, et ce pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande à la Préfète de la Gironde - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - B.P. 90 - 33090 BORDEAUX Cedex), où ils seront de même consultables. L2201711

- En version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.vendays-montalivet.fr ou via le poste informatique mis à la disposition du public à la Mairie.

Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier soumis à enquête publique auprès de la mairie de VENDAYS-MONTALIVET dès publication du présent avis.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête publique à feuilles non mobiles, cotés et paraphés, ouvert à cet effet et mis à la disposition du public :

- Directement à la Mairie de VENDAYS-MONTALIVET pendant la durée de l'enquête, du lundi 26 septembre 2022 inclus à 08h30 au samedi 15 octobre 2022 inclus à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis ; de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 les vendredis ; et de 09h00 à 12h00 les samedis ;

- Par courrier au commissaire enquêteur à la Mairie de VENDAYS-MONTALIVET 11 rue de la Mairie - 33930 VENDAYS-MONTALIVET ;

- Par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : enquetepublique@vendays-montalivet.fr

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de VENDAYS-MONTALIVET pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 26 septembre 2022, de 08h30 à 12h30 ;
- Mercredi 5 octobre 2022, de 13h30 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et de la conclusion motivée du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de VENDAYS-MONTALIVET et à la préfecture de la Gironde pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public après clôture de l'enquête pendant une durée d'un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune www.vendays-montalivet.fr

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune ; il pourra, au vu de la conclusion de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ce projet en vue de cette approbation.

Le Maire, Pierre BOURNEL

Le 05/09/2022

L2201896

BORDEAUX METROPOLE

Mise à disposition du bilan de la concertation de la 11e modification du PLU de Bordeaux Métropole

Dans le cadre de la 11e modification du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole le public est informé que le bilan de la concertation voté le 20 mai 2022 par le conseil de Bordeaux Métropole est mis à disposition dans les 28 communes ainsi qu'à Bordeaux Métropole.

Le public sera informé par voie de presse ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole de la tenue de l'enquête publique.

Alain Anziani

Président de Bordeaux Métropole

L2201748



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BASSENS

Projet de classement d'office de voie avec approbation du plan d'alignement
Avenue Félix Cailleau - Rue Jean Mermoz - Rue Ampère - Rue Lamartine
- Impasse Verlaine

Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bassens, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : classement d'office de la parcelle sise à Bassens cadastrée **AE 643**, voie privée ouverte à la circulation publique, dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole, avec approbation du plan d'alignement correspondant à l'emprise classée.

Le dossier sera déposé pendant 20 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42 avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du **29 septembre 2022 au 18 octobre 2022 inclus**, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland - 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bassens au 42 avenue Jean Jaurès, **le 29 septembre 2022, de 9h à 12h et le 14 octobre 2022, de 13h30 à 16h30**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

L2201793



COMMUNE DE VENDAYS-MONTALIVET

**MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES
CHARGES DU LOTISSEMENT VOLNY MARTIN
AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique pour la mise en concordance du cahier des charges du lotissement Volny Martin avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vendays-Montalivet, du lundi 26 septembre 2022 inclus au samedi 15 octobre 2022 inclus.

Madame Eva MONDINI, Consultante qualité sécurité environnement, a été désignée commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- En version papier à la Mairie de VENDAYS-MONTALIVET pendant la durée de l'enquête, du lundi 26 septembre 2022 inclus à 08h30 au samedi 15 octobre 2022 inclus à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis ; de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 les vendredis ; et de 09h00 à 12h00 les samedis ;

Par acte SSP, il a été constitué une EURL dénommée **AGENCE LUMETRY** Capital : 1000€ Siège social : 9 Rue de Condé, Bureau 3 33000 BORDEAUX
Objet : La production audiovisuelle de films institutionnels, documentaires et publicitaires; Conseil, accompagnement et formation non réglementée dans les domaines précités. Gérant : Lair Damien 59 Avenue du Coti 14123 CORMELLES LE ROYAL Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BORDEAUX
22EJ21355



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 août 2022, à LANGON.

Dénomination : **SCI OPLEJO**.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 89 cours du Général Leclerc, 33210 LANGON.

Objet : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis; la construction, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire; L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires; La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés; Le cas échéant, et exceptionnellement la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Cession libre entre associés uniquement. Agrément par décision collective extraordinaire requis pour toutes les cessions à des tiers non associés.

Gérant : Madame Ophélie MURAT, demeurant 19 Chemin des Clottes, 33210 ROAILLAN

La société sera immatriculée au RCS BORDEAUX.
22EJ22499



CWE – Maître Emmanuel
WIPPLIER
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

Avis est donné de la constitution de la Société " **HCPPP2** ", SARL au capital : 2.500 €, siège social : LE HAILLAN (33185), ZA les Tuileries, rue de la Morandière. Objet : La prise de participation dans le capital social de toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et notamment par la souscription, l'acquisition ou la vente de toutes valeurs mobilières, titres négociables ou non. Durée : 99 ans - RCS Bordeaux.

Monsieur Pierre, Rolf PERRINET, demeurant au BOUSCAT (33110), 60 rue des Villas, est nommé Gérant pour une durée illimitée.
22EJ22602

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/08/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **KELTA-STELO**

Forme : SAS

Capital social : 500 €

Siège social : 25 rue Jacques Vergeron, 33920 ST SAVIN

Objet social : La Société a pour objet en France ou à l'étranger : la prise d'intérêts, et la participation ; conseil et assistance en matière administrative et financière, ingénierie commerciale ainsi que toutes prestations de services destinées à faciliter le développement des entreprises ; l'acquisition, la propriété, la prise à bail et la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; la participation active à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec les filiales qu'elle contrôle ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques, brevets et droits de propriété industrielle.

Président : M. Patrick MAUVILLAIN demeurant 9 rue du Châtelier, 60600 CLERMONT

Clause d'agrément : La décision d'agrément est prise par décision collective des associés à l'unanimité, le cédant prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Clause d'admission : L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les Associés présents ou représentés possèdent au moins les trois quarts des actions ayant droit de vote sur première convocation et la moitié des actions ayant droit de vote sur seconde convocation. Les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix dont disposent les Associés présents ou représentés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE
22EJ21923

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 31/08/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SANDEOL**

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 3 000 euros

Siège : 3, Impasse du RP Daniel Brotier VII, 33780 SOULAC SUR MER

Objet : La production, la distribution, la commercialisation, la mise en œuvre et l'entretien d'aménagements, de mobiliers et autres ouvrages à destination des particuliers et collectivités locales, notamment des panneaux modulables de rétention de sable brevetés auprès de l'INPI sous le numéro national FR2111462, référence FR-NEH-RAC.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Jérémy ABDOU BEN MOUSSA demeurant 29 passe Taffard à SOULAC SUR MER (33780).

Immatriculation : au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
22EJ22584

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **RENO-COUVERTURE LIEGEOIS PASCAL**

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1 000 euros

SIÈGE SOCIAL : 7, route de Blaye 33820 ETAULIERS

OBJET : Charpente-couverture-zinguerie, Aménagements extérieurs.

DUREE : 50 années

GERANCE :

- Monsieur Pascal LIEGEOIS demeurant 7 route de Blaye 33820 ETAULIERS

IMMATRICULATION : au RCS de LI-BOURNE.

22EJ22587

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/08/2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **SELARL DR MATTHIEU GARCIA**. Forme sociale : SELARL. Au capital de : 1000 €, divisé en 1000 parts numéraire libérées. Siège social : Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine 33 Rue du Dr Finlay à BORDEAUX (33). Objet : Exercice de la profession chirurgie orthopédique et traumatologique. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX. Gérant : M. Matthieu GARCIA demeurant 41 bld Wilson à Bordeaux (33)

Pour avis
22EJ21644

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé en date du 30 août 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **TIDEL**.

Le siège social est fixé à : BORDEAUX (33000), 12 Rue Turenne.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : SIX CENT EUROS (600,00 EUR).

Les apports sont intégralement libérés.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Les gérants de la société sont : Madame Karine TAVERNIER, épouse GAVINO, demeurant à BORDEAUX (33300) 42 Bis Rue Binaud ; Madame Aston MORTIER, épouse DUMAREAU, demeurant à BORDEAUX (33000) 12 Rue Turenne ; Madame Faiza MIRA, demeurant à BORDEAUX (33000) 132 Rue Naujac.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le gérant.
22EJ22616

Par acte SSP du 31/08/2022, il a été constitué une SASU dénommée : **BORDEAUX PARIS IMMOBILIER** Siège social : 17 place de la Bourse, 33076 BORDEAUX CEDEX Capital : 1.000 € Objet : AGENCE IMMOBILIERE : TRANSACTION SUR IMMEUBLES, TERRAINS ET FONDS DE COMMERCE, GESTION IMMOBILIERE, SYNDIC DE COPROPRIETES, CONSEIL EN IMMOBILIER, MARCHANDS DE BIENS, FORMATION PROFESSIONNELLE Président : Mme VANESSA BAUBIET, 11A PAS DENFERT ROCHEREAU, 33130 BEGLES. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ22617

Aux termes d'un ASSP en date du 31/08/2022, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI SAETJ**

Objet social : Achat, administration et gestion de biens immobiliers

Siège social : 16 rue du poids public, 33760 TARGON

Capital : 105 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

Co-gérance : Madame BOATTO Sabine, demeurant 16 rue du poids public, 33760 TARGON et Monsieur BOATTO Laurent, demeurant 16 rue du poids public, 33760 SAINT LEON et Madame PELAEZ Adele, demeurant 16 route de mondon, 33670 SAINT LEON et Monsieur GIMENO Pascal, demeurant 16 route de mondon, 33670

Clause d'agrément :

BOATTO Sabine
22EJ22622

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte d'Avocat électro-
nique (AAe) contresigné par Maître Phi-
lippe DELFOUCA en date du 31/08/2022,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobili-
lière

Dénomination sociale : SCI CHATEAU
LEON

Siège social : 25 B Boulevard de Fey-
deau 33370 ARTIGUES PRES BOR-
DEAUX

Objet social : L'acquisition d'un im-
meuble situé dans un ensemble immobili-
er sis à CARIGNAN-DE-BORDEAUX (GI-
RONDE) 69 Allée des Châteaux, l'admini-
stration et l'exploitation par bail, location
ou autrement dudit immeuble et de tous
autres immeubles bâtis dont elle pourrait
devenir propriétaire ultérieurement, par
voie d'acquisition, échange, apport ou
autrement,

Durée de la Société : 60 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la So-
ciété au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 1.500 euros en numé-
raire

Transmission des parts : Toute cession
de parts sociales, à titre onéreux ou gra-
tuit, entre associés intervient librement ;
toute autre cession doit recevoir au préa-
lable l'agrément du gérant.

Gérance : - Monsieur Malcolm, Anthony
DOUGLAS, retraité, demeurant à
GREENS DUBAI (Emirats Arabes Unis) 5
Street, Fairways West. Né à LONDRES
(Royaume-Uni) le 20 septembre 1953. De
nationalité britannique,- Madame Erofili
PONTIKAKI, demeurant à BORDEAUX
(Gironde) 14 rue Macoudinat Née à AMA-
ROUSIO (Grèce), le 28 mai 1981 De na-
tionalité hellénique,

Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

22EJ22640

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date
du 1er septembre 2022, il a été constitué
une société dont les caractéristiques sont
les suivantes :

- Dénomination sociale :

AUDIBOIS

- Forme : Société à Responsabilité Li-
mitée Unipersonnelle.

- Capital social : 1.500 €, divisé en 150
parts sociales de 10 € chacune entière-
ment souscrite et intégralement libérées.

- Siège social : 107 avenue Jeanne
d'Arc - 33000 BORDEAUX.

- Objet : Audit de certification, conseil
et formation dans l'industrie du bois.

- Durée : 99 années à compter de son
immatriculation au registre du commerce
et des sociétés.

- Gérant : Monsieur Ronan MAHUAS,
demeurant à BORDEAUX (33000) - 107
avenue Jeanne d'Arc.

La société sera immatriculée au re-
gistre du commerce et des sociétés de
BORDEAUX.

La gérance

22EJ22647

Par Assp du 31/05/2022, il a été consti-
tué une SAS dénommée : **YANNAUTO 33**.
Capital : 500 €. Siège : 10, avenue
d'Uchamp à 33450 IZON. Objet : Le né-
goce, réparation, de véhicules d'occasion,
carrosserie, mécanique. Durée : 99 ans.
Président : Mr Yanniss MOUSSAOUI, de-
meurant à CENON, 10, rue Louis Per-
gaud. Immatriculation au RCS de LI-
BOURNE.

22EJ22685

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes : Forme :
Société par actions simplifiée Dénomi-
nation : CASTAING RACING TEAM Sigle :
C R T Siège : 18 ter avenue de Camps -
33470 LE TEICH Durée : 99 ans à com-
pter de son immatriculation au Registre du
commerce et des sociétés Capital :
2000 euros Objet : Entraînement, compéti-
tion et encadrement d'une écurie de moto
Transmission des actions : La cession des
actions de l'associé unique est libre. Pré-
sident : Monsieur Christophe CASTAING,
demeurant 18 ter avenue de Camps -
33470 LE TEICH La Société sera imma-
triculée au Registre du commerce et des
sociétés de Bordeaux. **POUR AVIS** Le
Président

22EJ22667

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé
en date du 28/08/2022 à LATRESNE, il a
été constitué une Société présentant les
caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AKPA INVEST**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : 11 Bis Chemin de la CROIX,
33360 LATRESNE

Durée : 99 ans à compter de son im-
matriculation au R.C.S.

Capital : 100 Euros

Objet : L'acquisition, la construction et
la propriété de tous biens immobiliers à
usage d'habitation, professionnel, com-
mercial ou industriel, gestion immobilière

Admission aux assemblées et droit de
vote : Tout associé peut participer aux
décisions collectives et dispose d'autant
de voix qu'il possède ou représente d'ac-
tions

Transmission des actions : Les ces-
sions d'actions sont soumises à l'agrément
de la collectivité des associés

Gérant : Monsieur Antonin KOHLER
demeurant 78 Boulevard Vincent AURIOL
75013 PARIS

Immatriculation au R.C.S. de BOR-
DEAUX

Pour avis,

Le Gérant

22EJ22679

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du
22/08/2022, il a été constitué une société
dont les principales caractéristiques sont
les suivantes :

Dénomination Sociale : AQTIM PRO

Forme : SCI

Capital social : 100 €

Siège social : 9 rue Emile Zola, 33850
LEOGNAN

Objet social : L'acquisition, en état
futur d'achèvement ou achevés, l'apport,
la propriété, la mise en valeur, la transfor-
mation, la construction, l'aménagement,
l'administration, la location et la vente
(exceptionnelle) de tous biens et droits
immobiliers, ainsi que de tous biens et
droits pouvant constituer l'accessoire,
l'annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question.

Gérance : M. Olivier GACHET demeu-
rant 9 rue Emile Zola, 33850 LEOGNAN

Clause d'agrément : Les parts sont
librement cessibles au profit d'un associé,
de son conjoint, d'un descendant dudit
associé, toutes les autres cessions sont
soumises à l'agrément préalable à l'uni-
mité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son im-
matriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ22691

AVIS DE CONSTITUTION

MEDIAS SAJ

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à Coimères du 1er septembre
2022, a été constituée la société présen-
tant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MEDIAS SAJ

Siège social : 1 Nautille COIMERES
(33210)

Objet : les prestations de services,
conseils, études en faveur des sociétés
ou entreprises, sur le plan administratif,
comptable, technique, commercial, finan-
cier ou autres.

Capital : 1500 € divisé en 150 actions
de 10 € chacune entièrement souscrites
et libérées.

Durée : 99 années à compter de l'im-
matriculation

Président : Monsieur Pierre CHALEON,
né le 27 août 1978 à TOULON (Var), de
nationalité française, demeurant 1 Nautille
à COIMERES (33210)

Admission aux assemblées et droits de
vote : Tout actionnaire peut participer aux
assemblées, chaque action donnant droit
à une voix

Agrément : toutes les cessions sont
soumises à agrément sauf entre associés.
L'assemblée générale extraordinaire des
actionnaires est seule habilitée à statuer
sur les demandes d'agrément.

Immatriculation : RCS de Bordeaux.

22EJ22736

**CENTRE CAPILLAIRE
CHANTAL SENTIEY**

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue de la
Charmille, 33 520 BRUGES**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à BRUGES du 30 août
2022, il a été constitué une société pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **CENTRE CAPILLAIRE
CHANTAL SENTIEY**

Siège : 11 rue de la Charmille, 33
520 BRUGES

Durée : 99 ans à compter de son im-
matriculation au Registre du commerce et
des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet :

- le négoce de tous produits et articles
pour la coiffure, la toilette, l'hygiène, pro-
thèses capillaires, ainsi que de tous pro-
duits pour l'esthétique et le confort corpo-
rel,

- la réalisation de tous services pour
l'esthétique et le confort corporel, soins
capillaires et de prothèses.

Exercice du droit de vote : Tout associé
peut participer aux décisions collectives
sur justification de son identité et de l'ins-
cription en compte de ses actions au jour
de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,
chaque associé dispose d'autant de voix
qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession
des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au
profit d'associés ou de tiers sont soumises
à l'agrément de la collectivité des asso-
ciés.

Président : Madame Chantal SENTIEY,
demeurant 11 rue de la Charmille,
33520 BRUGES

La Société sera immatriculée au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président

22EJ22714

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles
BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 01
Septembre 2022, a été constituée une
Société par actions simplifiée dénommée
"ED INVESTISSEMENTS",

Siège social : MIOS (33380), 4 Les
Villas Serena.

Capital : 2.000,00 € divisé en 2000
actions de 1,00 € chacune.

Durée : 99 années à compter de son
immatriculation au R.C.S. de BORDEAUX

Objet social : La société a pour objet
en France et à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participa-
tions dans toutes sociétés et affaires, sous
quelque forme que ce soit, notamment par
voie de souscription ou achat de droits
sociaux, apports, création de sociétés,
etc... et la gestion de portefeuille de va-
leurs mobilières et droits sociaux ;

- l'acquisition, la cession, la prise à bail,
la mise en valeur et l'exploitation, sous
toutes formes, de tous biens et droits
mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement, toutes opéra-
tions financières, industrielles ou commer-
ciales, mobilières ou immobilières, pou-
vant se rattacher directement ou indirecte-
ment à l'objet social ou à tous objets
similaires ou connexes, ainsi que la par-
ticipation de la société à toutes entreprises,
groupements d'intérêt économique, socié-
tés créées ou à créer dont l'activité est
susceptible de concourir à la réalisation
dudit objet, et ce par tous moyens notam-
ment par voie d'apport, de souscription ou
achat d'actions, de parts sociales, d'obli-
gations ou de tous titres quelconques, de
fusion, de scission, d'apport, de société
en participation, de groupement, d'al-
liance, de commandite ou autres..

Premier président : M. Edouard DA-
VIAUD, demeurant 4 les Villas Serena,
33380 MIOS

Cessions des actions : les cessions ou
transmissions d'actions au profit des tiers
sont soumises à l'agrément du président.

Pour insertion : Maître Jean-Charles
BOUZONIE
22EJ22729

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du
26/08/2022, il a été constitué une société
dont les principales caractéristiques sont
les suivantes :

Dénomination Sociale : ONG PLA-
TRERIE

Sigle : sasu

Forme : SASU

Capital social : 200 € avec un capital
minimum de 200 €

Siège social : 6 avenue Neil Arm-
strong, 33700 MERIGNAC

Objet social : prestation de service en
plâtrerie, travaux d'isolation dans le bâti-
ment

Président : M. Olivier LALANDE de-
meurant 12 route de bordeaux, 40410
SAUGNAC ET MURET

Clause d'agrément : Les actions sont
librement négociables après l'immatricu-
lation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire
peut participer aux assemblées sur justi-
fication de son identité ; chaque action
donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son im-
matriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ22698

Par acte SSP du 05/08/2022, il a été
constitué une SASU dénommée : **E-MO-
TION VTC BORDEAUX** Siège social : 412
B Route de Toulouse, 33130 BEGLES
Capital : 500€Objet : Exploitation de vé-
hicules de transport avec chauffeur (VTC)
Président : M. Ovidiu CALANCEA-PA-
TRASCANU, 412 B Route de Toulouse,
33130 BEGLES. Admissions aux assem-
blées et droits de vote : Tout Actionnaire
est convoqué aux Assemblées. Chaque
action donne droit à une voix. Clauses
d'agréments : Actions librement cessibles
entre associés uniquement. Durée : 99 ans
à compter de l'immatriculation au RCS de
BORDEAUX
22EJ22764

LDS CONSTRUCTION
SAS au capital de 1000 €
Siège social : 2, rue du Pont de
la Grave 33130 BEGLES

Par acte sous seing privé à BEGLES du 22/08/2022 il a été constitué une société : Forme : SAS Dénomination : LDS CONSTRUCTION Siège : 2, rue du Pont de la Grave 33130 BEGLES Durée : 99 ans Capital : 1000 € Objet : entreprise générale du bâtiment, maçonnerie, terrassement, travaux publics, peinture extérieure et intérieure, menuiserie, charpente, isolation, pose de fenêtres et ouverture, négoce de tous matériaux et fournitures. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mr Mickael LOPES, demeurant 47b Avenue Fernand Coin 33140 VILLENAVE D ORNON et Directeur Général Mr Bruno DA SILVA AMORIM, demeurant 75, Route de Sorbède 33450 MONTUSSAN. La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

22EJ22744



SUD-OUEST EXPERTS CONSEILS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 02/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société de participations financières de professions libérales de vétérinaires (SPFPL) sous forme de SARL

Dénomination sociale : **AURELIE HAZERA**

Siège social : 42 Lotissement domaine de Lafon, -33670 CREON

Objet social : la détention des titres de société d'exercice libéral de vétérinaires ; l'acquisition, la gestion, la cession de toutes participations financières de toutes sociétés d'exercice libéral de vétérinaires sous toutes ses formes ou de tous groupements de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire, la fourniture de prestations de services d'assistance administrative, financière et comptable, conseils en matière d'organisation, management, stratégie et appui commercial dans les sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Aurélie HAZERA, demeurant 42 Lotissement domaine de Lafon, - 33670 CREON.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, la Gérance
22EJ22878

Par Assp du 2/9/2022, il a été constitué une SAS dénommée : **TASTY FRIED CHICKEN**. Capital : 1 000 €. Siège : 65, rue Waldeck Rousseau à 33500 LIBOURNE. Objet : restauration rapide sur place ou à emporter, sandwicherie, vente à emporter de boissons non alcoolisées. Durée : 99 ans. Président : Mr Shahzad ASIM, demeurant à Bégles, Rés. Maurice Thorez, Chemin Barbe Degat - Bât. J 38. Immatriculation au RCS de LIBOURNE.
22EJ22833

L'OCEANE
Société en nom collectif
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
50, impasse des Acacias,
33 210 FARGUES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Fargues du 12 août 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en nom collectif

Dénomination sociale : **L'OCEANE**

Siège social : 50, impasse des Acacias, 33 210 FARGUES

Objet social : l'acquisition, la vente, la construction, l'administration, la gestion et l'exploitation, la mise en location, nue ou meublée, annuelle ou saisonnière, l'entretien, l'aménagement de tous biens immobiliers, terrains et immeubles ; l'acquisition de mobilier et équipements destinés à garnir lesdits biens et, le cas échéant, la fourniture de prestations de services hôteliers ou para-hôteliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Associés en nom :

- Monsieur Frédéric BONJOUR, demeurant 26 bis rue des Chasseurs, Appt C004, 33510 Andernos Les Bains,

- MORGAROMA, société à responsabilité limitée au capital de 500 001 euros, ayant son siège social 50, impasse des Acacias, 33210 FARGUES, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 849 019 880, représentée par Monsieur Frédéric BONJOUR en sa qualité de gérant.

Gérance : Monsieur Frédéric BONJOUR, associé, 26 bis rue des Chasseurs, Appt C004, 33510 Andernos Les Bains.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis,

La Gérance
22EJ22786

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01.09.2022 constitution de la SAS :

LES FLEURS DU PARC

Capital social : 1 001 euros.

Objet : La composition et la vente de compositions florales ; la vente de fleurs coupées et artificielles, de plantes vertes et grasses, de semences et bulbes, d'accessoires de pépinières et poteries, d'outils de jardinage et toutes activités relevant d'une petite jardinerie. La vente d'objets de décoration. La participation à tous types d'événements.

Siège social : Place de l'Europe - Cité du Grand Parc - 33300 BORDEAUX.

Président : Monsieur Rayane RADJATI, demeurant : 20 rue des Généraux Duché 33300 BORDEAUX.

Agrément des cessions d'actions: la cession d'actions au profit de tiers est soumise à agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX.
22EJ22790

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans, une SAS au capital de 2.000 € dénommée **UN VERRE À LA MAIN**, qui sera immatriculée au RCS de BORDEAUX, ayant pour objet en France et à l'étranger : Les activités de négoce de vins, champagne, liqueurs, alcool et de spiritueux, de tous produits concernant le vins et produits régionaux, l'activité d'agent commercial, de commercialisation, la vente en gros et au détail, et l'import-export à une clientèle particulière ou professionnels de tous produits liés à l'activité du vin, champagne, liqueurs, alcools et spiritueux, la gestion et le conseil dans le domaine du négoce de vins, champagne, alcools et spiritueux, l'exploitation de foire, marchés ou événements pour la promotion des produits liés à l'activité de négoce., dont le siège social est 4 Chemin de Rolle - 33240 SALIGNAC.

Monsieur Mathieu GARCIA, demeurant 4 Chemin de Rolle - 33240 SALIGNAC est nommé Président pour une durée indéterminée.

Transmission des actions : La cession des actions est libre uniquement entre associés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le Président
22EJ22820

SAS PLATRERIE-2J
SAS au capital de 1.000€
Siège social : 26 chemin de Noël
En cours d'immatriculation au
RCS de BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01.09.2022, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PLATRERIE-2J

Forme sociale : SAS

Au capital de : 1.000 €.

Siège social : 26 chemin de Noël - 33290 LUGON MEDOC.

Objet : l'activité de plâtrerie directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger. Elle pourra étendre son activité directement ou pas et créer des sociétés, en acquérir et en céder et exercer toutes les activités connexes et ou complémentaires et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est Mr Julien FAURE demeurant personnellement au 26 chemin de Noël - 33290 LUGON MEDOC.

Directeur général : Le premier Directeur général nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est Mr Jimmy ARNAUD demeurant personnellement au 291 rue Blanqui - 33.000 BORDEAUX.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
22EJ22829

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Constance PETGES, notaire associé de la société dénommée « Constance PETGES et Sandra LOPEZ, notaires », société d'exercice libéral à responsabilité limitée dont le siège social est à MARGAUX-CANTE-NAC, 1 rue de la Halle, et l'établissement secondaire à BORDEAUX, 32 cours de Verdun, le 30 août 2022, a été constitué un groupement forestier, sous forme d'une société civile, ayant les caractéristiques suivantes :

- Le groupement a pour objet : la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail et pour lesquels le groupement souscrit un engagement d'exploitation normale pendant trente ans conforme aux dispositions de l'article 848 bis du Code général des impôts, ainsi que de tous terrains à boiser, friches et landes se rattachant à ces massifs forestiers et pour lesquels le groupement prendra l'engagement de boiser dans les cinq ans de leur apport ou de leur acquisition ou de leur prise à bail.

- La dénomination sociale est : **G.F. L. D.G.T.**

- Le siège social est fixé à : MACAU (33460), 29 chemin de Boscara

- La société est constituée pour une durée de : 99 années

- Le capital social est fixé à la somme de : SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (66 000,00 EUR)

- Les apports sont en nature.

- Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé ou d'un ascendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément donné par l'assemblée générale extraordinaire.

- Les gérants de la société sont : Madame Marie-José TESSIER, demeurant à MACAU, 29 chemin de Boscara, et Monsieur Jean-Pierre GUYARD, demeurant à MACAU, 3 chemin des Antes.

- La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire,
22EJ22831

Par ASSP en date du 03/08/2022, il a été constitué une SASU dénommée : **LRN2 BATIMENT** Siège social : 34 rue les Hauts de Dordogne - 33240 CUBZAC-LES-PONTS Capital : 1 000 € Objet social : travaux de construction, de gros œuvres du bâtiment, de maçonnerie, de plâtrerie, d'isolation et d'étanchéité des bâtiments et construction, peinture, carrelage Président : M APAYDIN Hakan demeurant 34 rue les Hauts de Dordogne - 33240 CUBZAC-LES-PONTS élu pour une durée de 99 ans. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Libourne.
22EJ22843

Par acte SSP du 02/09/2022, il a été constitué une SASU dénommée : **PIOU PAYSAGE** Siège social : 1 chemin de barricot, 33770 SALLES Capital : 300€ Objet : Prestations de services pour tout services de nettoyage, de jardinage, de petits travaux. Président : M. DAVID RODRIGUEZ, 1 chemin de barricot, 33770 SALLES. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ22784



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
Moyaert Dupourqué Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Eurand de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77



www.groupepebsf.fr
EXPERTISE COMPTABLE

LEXCO
SOCIÉTÉ
D'AVOCATS
81 rue Hoche 33200 Bordeaux



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagniefiduciaire.com
contact@groupcf.com

FÉVRIER DUPOURQUÉ & ASSOCIÉS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats au capital de 10 000 euros

Siège social :
12 rue du Petit Goave
33000 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 2 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats

Dénomination sociale : **FÉVRIER DUPOURQUÉ & ASSOCIÉS**

Siège social : 12 rue du Petit Goave, 33000 BORDEAUX

Objet social : l'exercice de la profession d'avocat

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance :

- Dorine DUPOURQUÉ, demeurant 26 rue du Palais Gallien 33000 BORDEAUX,

- Alexandre FÉVRIER, demeurant 23 rue Montbazou 33000 BORDEAUX.

Immatriculation au RCS de BORDEAUX sous la condition suspensive de son inscription au barreau de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance
22EJ22846

ATELIER LE VIEUX CERF

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €

Siège social : 3 Bis Boulevard Bussohier-33860 REIGNAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIGNAC du 1er juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : ATELIER LE VIEUX CERF

Siège social : 3 Bis Boulevard Bussohier, 33860 REIGNAC

Objet social : La restauration de voitures anciennes, de chrome, carrosserie, tôlerie, peinture, garage, mécanique automobile, entretien et réparation de véhicules.

Achat et vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

Achat et Vente de pièces détachées et d'accessoires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Joao Vitor BASTOS MARINHO, demeurant 30 Avenue du Raincy 93600 AULNAY SOUS BOIS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis
La Gérance
22EJ22904

SAM IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 65 Rue

LACHASSAIGNE - 33000

BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 02/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAM IMMO

Siège : 65 Rue LACHASSAIGNE - 33000 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : La location et la gestion de tous biens ou droits immobiliers ; l'acquisition d'immeubles et terrains ainsi que la propriété, l'exploitation et la disposition de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; la gestion et l'administration, notamment par mise en location ou vente, de tous immeubles ou droits immobiliers, ainsi que l'entretien, la réparation, l'aménagement et l'édification de toutes constructions

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres.

Toutefois, en cas de pluralité d'associés, la cession ou la transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, y compris le conjoint, l'ascendant, le descendant ou héritiers d'un associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Les cessions entre associés sont libres.

Président : Madame Stéphanie CARRERE épouse AUTHENAC, née le 4 juin 1971 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant 177 Bis rue de la Benaugue - 33100 BORDEAUX

Directeur général : Madame Annie NABOULET épouse CARRERE, née le 15 juin 1946 au BOUSCAT (33), de nationalité française, demeurant 65 Rue Lachassaigne - 33000 BORDEAUX

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président
22EJ22913

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte statutaire en date du 20/06/2022, il a été constitué une Société Civile dénommée : **GROUP POOL DISTRIBUTION**

Objet social : la prise de participation dans toutes sociétés quel que soit leur forme ou leur objet, gestion éventuelle des participations, holding

Siège social : 31 avenue Martyrs de la résistance, 33127 Martignas sur Jalle

Capital : 330 000 euros

Gérance : M. JAVOURAY Alexis demeurant 31 avenue Martyrs de la résistance, 33127 Martignas sur Jalle

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ23000

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BORDEAUX du 05/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente,

Dénomination sociale : COURBEVOIE - RUE DE NORMANDIE,

Siège social : 7 rue Crozilhac, 33000 BORDEAUX,

Objet social : L'acquisition d'un ou plusieurs terrains ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes du ou des terrains sis à COURBEVOIE (92400) 39-41 rue de Normandie - 29 rue Gaultier ; Démolition, aménagement et construction sur ce ou ces terrains, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : Réalisation d'un ensemble immobilier à usage d'habitation ; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

Capital : 1 000 € apport en numéraire

Gérance : SAS IDEAL GROUPE, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°532.657.491, domiciliée à BORDEAUX (33000) 7 rue Crozilhac,

Clauses relatives aux cessions de parts : toute cession ne peut être effectuée qu'avec un agrément donné par les associés ou par la gérance

Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX.
22EJ22940

SCI 86 RUE OLIVIER DE SERRES

Société civile immobilière au capital de 100 euros

Siège social : 165 boulevard du

Président Wilson
33200 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé en date du 1er septembre 2022 à Bordeaux (33000), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION SOCIALE : « SCI 86 RUE OLIVIER DE SERRES »

SIEGE SOCIAL : 165 boulevard du Président Wilson à 33200 BORDEAUX

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

OBJET SOCIAL : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 86 rue Olivier de Serres à PARIS (75015), et toutes opérations financières s'y rapportant

CAPITAL SOCIAL : 100 €, montant des apports en numéraire, divisés en 10 parts de 10 € chacune

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires passés, ascendants ou descendants des associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers autres que ceux précités qu'après agrément donné la majorité des associés représentant deux tiers des parts sociales.

GERANT : Philippe Georges Marie LIEF, né le 8 décembre 1964 à CAUDERAN (Gironde), de nationalité française, avocat, demeurant à BORDEAUX (33200) 165 boulevard du Président Wilson, nommé sans limitation de durée.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX

Pour avis,
22EJ23056

Par acte SSP du 20/08/2022, il a été constitué une SAS dénommée : **OPUS** Siège social : 98 COURS VERDUN, 33000 BORDEAUX Capital : 1.000 € Objet : Entreprise générale du bâtiment Président : M. JEAN FRANCOIS POILBOUT, 59 RUE MONTGOLFIER, 33000 BORDEAUX. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX

22EJ22807



Guillaume HARPILLARD
Avocat à la Cour
26 rue de Ruat
33000 BORDEAUX
05-56-06-66-70

Avis est donné de la constitution, par acte ssp du 5 septembre 2022, de la SAS « **GENIE CLIMATIQUE DE BORDEAUX** » au capital de 5.000 euros, siège social : 22 cours le Rouzic 33100 BORDEAUX. La société a pour objet l'activité de conception, réalisation et de maintenance de systèmes de climatisation, de ventilation, de chauffage, et également des installations électriques, l'ingénierie, le conseil et l'apport d'affaires en génie climatique. Elle sera immatriculée au RCS de BORDEAUX. Sa durée est de 99 années.

Monsieur Jean DOMERGUE, demeurant 22 cours le Rouzic 33100 BORDEAUX, a été nommé Président pour une durée illimitée.

Monsieur Andrei CEMIRTAN demeurant 31 rue Victor Basch 33920 SAINT YZAN DE SOUDIAC a été nommée Directeur Général pour une durée illimitée.
22EJ22916

Par acte SSP du 01/08/2022, il a été constitué une SASU dénommée : **FORMAFROID** Siège social : 20 la lisière de blagon, 33138 LANTON Capital : 1.000 € Objet : L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public y compris les membres des comités d'entreprises, des CHSCT et des Syndicats sur la France entière, l'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning Président : M. Eric THÉVENOT, 20 la lisière de blagon, 33138 LANTON. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX

22EJ22834

Par ASSP en date du 22/08/2022, il a été constitué une SAS dénommée : **CAVE AUX TRÉSORS** Sigle : CAT Siège social : 5 allée des colibris 33700 MÉRIGNAC Capital : 1 000 € Objet social : Vente de vin Président : M Jemmi Belgacem demeurant 5 allée des colibris 33700 MÉRIGNAC élu pour une durée de 99. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.
22EJ22915

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 5 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : IMMO CHARPENTIER
Siège : 38 route de Courneau 33450 MONTUSSAN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : l'activité de Marchand de biens, la promotion immobilière, l'activité de locataire, L'activité de dessinateur projeteur et notamment la conception de dossier technique, assistance et élaboration d'éléments graphiques (modélisation, plan etc...) à des fins administratives ou de communication à l'exclusion de toute prestation de services d'architecte; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Thomas CHARPENTIER, demeurant 38 route de Courneau 33450 Montussan

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président
22EJ22988

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/08/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : AD CONCEPT & HOME

Forme : ADCH

Forme : EURL

Capital social : 1 000 €

Siège social : 3 avenue du Général de Gaulle, 33460 MACAU

Objet social : activité d'entreprise générale du bâtiment, travaux de maçonnerie, de couverture, de plomberie, d'électricité, de plâtrerie, de menuiserie intérieure, pose de carrelage, pose de parquet, pose de sol souple, de peinture et toute activité de rénovation et d'agencement, la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social

Gérance : M. Sylvain BOISSOT MEZQUITA MARTINEZ demeurant 21 RUE RODE, 33000 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ23027

S.C IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 817 750 euros
Siège social : 65 Rue de
Lachassaigne - 33000
BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 01/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : S.C IMMO

Siège : 65 Rue de Lachassaigne - 33000 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 817 750 euros

Objet : la prise de participations ou d'intérêts, directement ou indirectement, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, françaises ou étrangères, créées ou à créer ; la conservation, l'administration, la gestion, la cession ou l'apport de ces participations ainsi que de tous portefeuilles d'actions de parts, ou d'obligations ; la détermination de la politique générale du groupe constitué de la Société et de ses filiales, la définition de l'orientation stratégique des activités du groupe, et le contrôle des filiales, directes et indirectes ; et notamment en qualité de mandataire social ; la prestation, à ses filiales directes et indirectes, de tous services généraux en matière de gestion administrative, financière, fiscale, sociale, comptable, commerciale, logistique, immobilière

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession ou la transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, y compris le conjoint, l'ascendant, le descendant ou héritiers d'un associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Les cessions entre associés sont libres.

Président : Madame Stéphanie CARRERE épouse AUTHENAC, née le 4 juin 1971 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant 177 Bis rue de la Benauge - 33100 BORDEAUX

Directeur général : Madame Annie NABOULET épouse CARRERE, née le 15 juin 1946 au BOUSCAT (33), de nationalité française, demeurant 65 Rue Lachassaigne - 33000 BORDEAUX,

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président
22EJ23019

M.C IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 679 950 euros
Siège social : 65 Rue
Lachassaigne - 33000
BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 01/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : M.C IMMO

Siège : 65 Rue Lachassaigne - 33000 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 679 950 euros

Objet : la prise de participations ou d'intérêts, directement ou indirectement, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, françaises ou étrangères, créées ou à créer ; la conservation, l'administration, la gestion, la cession ou l'apport de ces participations ainsi que de tous portefeuilles d'actions de parts, ou d'obligations ; la détermination de la politique générale du groupe constitué de la Société et de ses filiales, la définition de l'orientation stratégique des activités du groupe, et le contrôle des filiales, directes et indirectes ; et notamment en qualité de mandataire social ; la prestation, à ses filiales directes et indirectes, de tous services généraux en matière de gestion administrative, financière, fiscale, sociale, comptable, commerciale, logistique, immobilière

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession ou la transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, y compris le conjoint, l'ascendant, le descendant ou héritiers d'un associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Les cessions entre associés sont libres.

Président : Madame Marie-Céline CARRERE, née le 5 janvier 1981 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant 92 Avenue de la Libération - 33110 LE BOUSCAT

Directeur général : Madame Annie NABOULET épouse CARRERE, née le 15 juin 1946 au BOUSCAT (33), de nationalité française, demeurant 65 Rue Lachassaigne - 33000 BORDEAUX,

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président
22EJ23024

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 juin 2022, à VENDAYS-MONTALIVET.

Dénomination : **LBLC IMMO.**

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 13 AVENUE DE L'OCEAN, 33930 Vendays Montalivet.

Objet : L'acquisition, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur notamment par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ainsi que la réalisation de tous travaux de construction, extension, restructuration, aménagement, amélioration, rénovation, entretien ou de réparation de biens et droits immobiliers ; - la signature des actes d'acquisition, des contrats de gestion des biens et droits immobiliers, des contrats de location et des mandats de recherche de locataires ; - le financement par tous moyens de l'acquisition et la signature de l'ensemble des documents requis dans le cadre de l'acquisition de biens et droits immobiliers ; - la vente éventuelle de biens et droits immobiliers en tout ou en partie ; - en cas de vente de tout ou partie de biens et droits immobiliers, la gestion par tous moyens du produit financier de cette cession ou de ces cessions ;

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1 000 euros

Gérant : Monsieur LUCAS BERTET, demeurant 30 RUE DE L'ESPERENCE - VILLA PACOTTE, 33930 Vendays Montalivet

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.
22EJ23052

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/08/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : AD CONCEPT & JARDIN

Forme : ADCH

Forme : EURL

Capital social : 1 000 €

Siège social : 3 avenue du Général de Gaulle, 33460 MACAU

Objet social : - activité de service d'aménagement et d'entretien paysager, vente et pose de mobilier d'extérieur, vente de plantes et d'arbres, fourniture et pose de piscine, la maçonnerie de jardin, la fourniture et l'installation de terrasses en bois la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social,

Gérance : M. Sylvain BOISSOT MEZQUITA MARTINEZ demeurant 21 RUE RODE, 33000 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
22EJ23028

Par acte SSP du 26/08/2022, il a été constitué une SASU dénommée : **ATOM-DISTRIBUTION** Siège social : 461 Rue jamayau, 33660 SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE Capital : 1.000 € Objet : vente sur internet Président : M. Kevin GENDRE, 461 Rue Jamayau, 33660 SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE. Directeur Général : M. Kevin GENDRE, 461 Rue Jamayau, 33660 SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LIBOURNE
22EJ23096

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01.09.2022 il a été constitué une EURL dénommée :

MIGAGEMENT

Objet social : La prestation de services, le conseil et l'assistance en matière commerciale, de stratégie, de marketing, de gestion, de finances, d'études techniques, d'études de marché. La prise de participation dans toute société ou entreprise de droit français ou étranger, ainsi que l'acquisition et la cession de toute valeur mobilière par tout moyen, ainsi que leur administration pour son propre compte.

Siège social : 14 Impasse du Grand Oustau 33950 LE GE CAP FERRET.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Jordan MIGUES, demeurant : 14 Impasse du Grand Oustau 33950 LE GE CAP FERRET.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.
22EJ23010



MERLET GALVEZ
Société de participations
financières de
professions libérales de
vétérinaires à responsabilité
limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 passage Alcide
de Gasperi - Appartement 2
33110 LE BOUSCAT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE BOUSCAT du 6 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société de participations financières de professions libérales de vétérinaires (SPFPL) constituée sous forme de société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MERLET GALVEZ

Siège social : 3 passage Alcide de Gasperi - Appartement 2 - 33110 LE BOUSCAT

Objet social : la détention des titres de société d'exercice libéral de vétérinaires ; l'acquisition, la gestion, la cession de toutes participations financières de toutes sociétés d'exercice libéral de vétérinaires sous toutes ses formes ou de tous groupements de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire, la fourniture de prestations de services d'assistance administrative, financière et comptable, conseils en matière d'organisation, management, stratégie et appui commercial dans les sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Matthieu Merlet, demeurant 3 passage Alcide de Gasperi - Appartement 2 - 33110 LE BOUSCAT.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis - La gérance
22EJ23109

Objet : Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la société, la gestion de toutes valeurs mobilières que la société serait amenée à acquérir, la gestion de tout patrimoine immobilier qui serait apporté à la société ou quelle celle-ci viendrait à acquérir

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Gilles Loïc BOURNE demeurant 11 bis route de l'Amélie 33830 BELIN BELIET

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président
22EJ23130

LC&M IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Allées de Tourny
33000 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 26 août 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LC&M Immobilier

Siège : 5 Allées de Tourny, 33000 BORDEAUX

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : - la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et tous groupements ;

- l'animation, organisation et financement des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- la coordination et contrôle, notamment budgétaire et financier du groupe ainsi formé et l'exécution au sein du groupe de service spécifiques, administratifs, comptables, juridiques, financiers et immobilier ;

- la direction des sociétés ou groupement dans lesquels la société détient une participation et percevoir une rémunération au titre des fonctions de directions ;

- la participation, par tous moyens, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance de tous fonds de commerce, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, ou par tout autre mode ;

- l'activité de promotion immobilière ; marchand de biens ;

- l'achat et la vente de matériel et fourniture ;

- la maîtrise d'oeuvre et le design d'espace (notamment réalisation de plans d'aménagement et d'agencement, conseils en rénovation et décoration, suivi de travaux, aménagement de locaux particuliers et professionnels) ;

- les prestations financières (notamment investissement en bourse, minage de cryptomonnaies),

- la location de courte et longue durée ;

- Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Matthieu LEIMACHER, demeurant 10 Rue des Castaigns, 33470 LE TEICH

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président
22EJ23106

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VAYRES (Gironde) du 23 juillet 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **FS ENDUITS**

Siège : 5, Clos du Prieuré - rue du Paradis 33870 VAYRES

Objet : la pose de tous produits et enduits de façades extérieures ou intérieures, crépis minéraux ou synthétiques, tous travaux de ravalement de façades, tous travaux d'isolation extérieures des bâtiments.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

Gérance : Monsieur Luis Filipe SOUSA DOS SANTOS demeurant 5, Clos du Prieuré - rue du Paradis 33870 VAYRES

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

La Gérance
22EJ23034



5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 6 septembre 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES VOLAILLES D'EMILIE

Forme : Société commerciale à responsabilité limitée unipersonnelle

Siège social : 75, Route de Saint Vivien - 33590 JAU DIGNAC ET LOIRAC.

Capital : 1 000 € euros divisé en 100 parts de 10 € euros chacune

Objet : La Société a pour objet :

A titre principal : Achat-revente de volaille sur marché couvert et à domicile

Durée : 99 ans

Gérant : Madame Emilie CAROL demeurant 75, Route de Saint Vivien - 33590 JAU DIGNAC ET LOIRAC.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de BORDEAUX.

Pour avis,
22EJ23127

NOUNETTE HOLDING
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 710 065 euros
Siège social :
11 bis route de l'Amélie
33830 BELIN BELIET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELIN BELIET du 7 septembre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : NOUNETTE HOLDING

Siège : 11 bis route de l'Amélie 33830 BELIN BELIET

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 710 065 euros

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT ANDRE DE CUBZAC (Gironde), le 5 septembre 2022 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Dénomination : **FERRO-STEEL**

Objet social : La serrurerie, ferronnerie, métallerie et la menuiserie aluminium. La conception, la réalisation, la pose et la commercialisation de tous objets d'art, d'objets décoratifs, de mobiliers architecturaux intérieurs et extérieurs. Le conseil en design. L'agencement professionnel ou privé. La formation en rapport avec l'objet principal. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Siège social : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33240), 680 chemin Seignan.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de LIBOURNE.

Capital social fixé à la somme de DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR), divisé en 100 parts de VINGT EUROS (20,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100 attribuées à l'associé unique.

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier gérant nommé aux termes des statuts est Monsieur Clément COME époux de Madame Lucie AUDEBERT, demeurant SAINT ANDRE DE CUBZAC (33240), 680 chemin Seignan.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIBOURNE

Pour avis. Le Notaire.
22EJ23086



AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 07/09/2022, est constituée la Société NOUS 6, SCI au capital de 1 000 € dont le siège sis 3 les Boutelles - 33580 ROQUEBRUNE qui présente les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un terrain et d'un immeuble sis 300 - 330 Route du Canal - 33190 FONTET

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Patrice BABIN et Mme Frédérique DURET demeurant ensemble au 3 les Boutelles - 33580 ROQUEBRUNE.

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux (33).

Pour avis
22EJ23132

SOGECA BORDEAUX-68 avenue Jean Jaurès-33150 CENON-05.57.77.90.00

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PESSAC en date du 5 septembre 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DIONISIS** Formation; Siège social : 24 C rue du Merle, 33 600 PESSAC (Gironde); Objet : Formation commerciale et management; Durée : 99 ans; Capital : 1 000 euros; Gérance : Madame Valérie DOUTRELEAU épouse DION, demeurant 24 C Rue du Merle, 33 600 PESSAC (Gironde);

Immatriculation : Au RCS de BORDEAUX. Pour avis, La gérante.
22EJ23036

MODIFICATIONS



AUTHENTIC FRENCH WINES
SARL au capital de 3 200 euros
réduit à 2 800 euros
Siège social : 29 route des Châteaux
Château Brulesecaille
33710 TAURIAC
498 210 459 RCS LIBOURNE

Aux termes du PV de l'AGE en date du 14 février 2022 et du PV de la gérance en date du 3 août 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 400 euros, pour être ramené de 3 200 euros à 2 800 euros par rachat et annulation de 40 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à trois mille deux cents euros (3 200 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à deux mille huit cents euros (2 800 euros)."

Pour avis La Gérance
22EJ21174

URBAN ARCHITECTURE & DESIGN PROJECT, SASU au capital de 1 000 €, 9 Route de Bordeaux 33550 LE TOURNE, 828 489 294 RCS BORDEAUX. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 01/07/2022, il résulte qu'à compter du 01/07/2022, la Société a été transformée en SARL à associé unique, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros de nominal. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Président : COURTOIS Franck, demeurant 9 Route de Bordeaux 33550 LE TOURNE. Nouvelle mention : Gérant : COURTOIS Franck, demeurant 9 Route de Bordeaux 33550 LE TOURNE. Mention faite au RCS de BORDEAUX.
22EJ21618



FAY
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social :
67, boulevard du Pyla
33260 LA TESTE DE BUCH
484 660 865 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Alexandrine FLEURIET de ses fonctions de cogérante à compter du 31/12/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, la gérance

22EJ22591

AERO CONCEPT SERVICE
SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 13.500 €
SIEGE SOCIAL :
2 Z.A REGANEAU
33380 MARCHÉPRIME
N° RCS 502 297 401

AVIS DE MODIFICATION

Par décision de l'associée unique en date du 1er juillet 2022 il a été décidé :

- De constater la démission de Monsieur Erick DEPLAGNE, Président

- De procéder à son remplacement par la désignation :

- en qualité de Président, pour une durée indéterminée de :

Monsieur Bruno RINGWALD
Né le 25 août 1975 à Mexico

De nationalité française
Domicilié 22 bis Rue Poissant, 33110 Le Bouscat

en qualité de Directeur Général de, pour une durée indéterminée de :

Monsieur Jessié REY Né le 27 mai 1979 à Libourne (33500).

Domicilié 36 rue Larroque, 33910 Saint Ciers d'Abzac

- De modifier l'article 39 des statuts :
ARTICLE 39 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Le Président de la société nommé aux termes des présents statuts, à effet du 1er juillet 2022 est :

Monsieur Bruno RINGWALD
Né le 25 août 1975 à Mexico
De nationalité française

Domicilié 22 bis Rue Poissant, 33110 Le Bouscat

De même, il est désigné en qualité de Directeur Général :

Monsieur Jessié REY Né le 27 mai 1979 à Libourne (33500).

Domicilié 36 rue Larroque, 33910 Saint Ciers d'Abzac

Lesquels déclarent accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

- De modifier l'objet social en y adjoignant : la conception et la fabrication de produits industriels

- De modifier en conséquence l'article 5 des statuts :

ARTICLE 5 - OBJET SOCIAL :

La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant à un fonds de commerce de décapage, nettoyage à sec sur tous supports ; la prise de commande pour le compte d'autrui ;

La conception, la fabrication, l'importation, la distribution de produits industriels ; la démonstration, la vente sur foires et marchés de tous produits industriels ; vente de concept en relation avec l'objet social ci-dessus défini. -

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. »

- De modifier la dénomination sociale en choisissant : AEROCONCEPT

- De modifier l'article 2 des statuts :
ARTICLE 2 - DENOMINATION SOCIALE

La dénomination de la société est : AEROCONCEPT

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement "société par actions simplifiée" ou des initiales "S. A.S." et de l'indication du montant du capital social. «

- De modifier la date de clôture de l'exercice social en la portant du 31 décembre au 31 mars.

- De modifier l'article 6 des statuts :
ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Par exception, le prochain exercice social a débuté au 1er janvier 2022 pour se clôturer au 31 mars 2023. »

- De constater le retrait des actionnaires initiaux par l'effet d'une cession à effet du 1er juillet 2022

- De modifier l'article 8 des statuts :
ARTICLE 8- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 13.500 € (treize mille cinq cents euros) Il est divisé en 1.350 actions de 10 € chacune, intégralement libérées et de même catégorie numérotées 1 à 1.350.

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2021, le capital social a été réduit de 1.500 € pour être fixé à 13.500 €, par rachat et annulation de 150 actions.

Les actions sont attribuées en totalité à la SAS MELTEMI, par suite de la cession intervenu le 1er juillet 2022 »

Les formalités seront faites au tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour AVIS.
22EJ22576

Par décisions en date du 29/08/2022, l'associée unique de la société SARL COURTAGE GENERAL FRANÇAIS, par abréviation C.G.F., SARL au capital de 7.623 Euros, dont le siège social est situé à ARCACHON (33120), 35, boulevard du Général Leclerc, Résidence l'Aquitaine, 393 737 010 RCS BORDEAUX, a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée.

Les statuts disposent notamment que tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales, une voix étant attachée à chaque action ; que la société est administrée par un Président et le cas échéant par un Directeur Général ; que toute cession d'action à des tiers étrangers à la société doit être agréée par décision collective des associés.

Lors de cette Assemblée, il a été décidé de nommer l'ancien Gérant de la société, M. Michaël GAGNANT, demeurant à GUJAN MESTRAS (33470), 202, avenue Sainte-Marie, en qualité de Président.
22EJ22618



Suivant acte reçu par Maître Cyrille DE RUL, Notaire à BORDEAUX (Gironde), 20, rue Ferrère, le 26 juillet 2022, ont été cédées les actions de la société dénommée **LA FOLIE EN TETE**, société par actions simplifiées au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à LA REOLE (33190), 36 rue André Bénac et immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 823 226 931. Suite à la cession, les modifications sont les suivantes :

Présidente : Madame Anne-Mirentxu CADIER, née le 1er juillet 1974 à BAYONNE, demeurant à LA REOLE (33190), 13 rue de Gironde, pacsé à Madame Lise HERZOG sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat authentique reçu par Me Cyrille DE RUL le 28 septembre 2017.

Nouveaux associés : Madame Anne-Mirentxu CADIER, Madame Jeanne BRET LANCERON, Monsieur Vincent GORSE, Monsieur Didier BALICEVIC, Monsieur Jérémie BRET.

Pour avis
Le notaire,
22EJ22601

Maître François DEGOS
Notaire associé
NOTMOS
1 avenue du Maréchal Foch
33500 LIBOURNE

LES TOITS DES CHARTRONS
Société civile immobilière
Au capital de 675 000 euros
Siège social
18 Bis Cours Journu Auber
33000 BORDEAUX
535533 173 RCS BORDEAUX

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître François DEGOS, notaire à LIBOURNE, le 30/08/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérants Madame Philippine GUILLEN et Monsieur Amirouche DAHMAM demeurant 35 rue du Pavillon à 33000 BORDEAUX en remplacement de M. Nicolas CALMETTE, démissionnaire à compter du 30/08/2022.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.
22EJ22615

LES TERRASSES DU PONANT
Société civile immobilière de construction vente au capital de 1.525 euros Siège social : 20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
522 843 374 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2022, il a été pris acte de la modification de la dénomination sociale de l'associé GROUPE PATRICE PICHET en PROMOTION PICHET, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 Avenue de Canteranne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514.

Pour avis
22EJ22630

CVA EXPERTISE CONSEILS
Société A
Responsabilité Limitée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 30 rue du colonel Moll 33400 TALENCE
840 146 021 RCS BORDEAUX

Aux termes d'un procès-verbal du 09 juillet 2022, il résulte que l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, ainsi que la modification de l'objet social en « La société a pour objet la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés françaises ou étrangères, et la prestation de tous services administratifs, commerciaux, techniques, de gestion et de conseil ou autres à ses filiales. »

Cela a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après : FORME : société par actions simplifiée. OBJET SOCIAL : La société a pour objet la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés françaises ou étrangères, et la prestation de tous services administratifs, commerciaux, techniques, de gestion et de conseil ou autres à ses filiales. Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis, le représentant légal.
22EJ22621

PERSPECTIVE PYRENE
Société civile de construction vente au capital de 1.525 euros
Siège social : 20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
538 113 523 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2022, il a été pris acte de la modification de la dénomination sociale de l'associé GROUPE PICHET en PROMOTION PICHET, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 Avenue de Canteranne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514.

Pour avis
22EJ22634

LES ALLEES STELLA
Société civile immobilière de construction vente au capital de 1.525 euros Siège social : 20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
538 867 821 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2022, il a été pris acte de la modification de la dénomination sociale de l'associé GROUPE PATRICE PICHET en PROMOTION PICHET, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 Avenue de Canteranne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514.

Pour avis
22EJ22636

STENDHAL SAS au capital de 1 000 € Siège social 1 Bis, Quartier Expert Sud 33720 CERONS 889 619 193 RCS Bordeaux. L'AGE du 17/03/2022 a pris acte de la fin du mandat de directeur général de M. GRAIGNIC Anthony, démissionnaire, à compter du 17/03/2022. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.
22EJ22559

LES BERGES DE LAIGA
Société civile de construction vente au capital de 1.525 euros
Siège social : 20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
523 940 583 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2022, il a été pris acte de la modification de la dénomination sociale de l'associé GROUPE PICHET en PROMOTION PICHET, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 Avenue de Canteranne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514.

Pour avis
22EJ22632

" SCI WURTZ "
Société Civile Immobilière
Au capital de 151 400 euros
Siège social : 4 boulevard du Colonel WURTZ
33510 ANDERONS
344 997 234 R.C.S BORDEAUX

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'AGEX du 14 mai 2022, il a été décidé d'étendre l'objet social à la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination, de toutes constructions.

En conséquence il a été ajouté à la fin du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts « OBJET » la phrase suivante :

« Ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination, »

Mention sera faite au RCS de Bordeaux
Pour avis,
La gérance
22EJ22592

PREMIERE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
12 RUE CHARLES PEGUY
33530 BASSENS
912 150 000 RCS BORDEAUX

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant l'Assemblée Générale en date du 29 août 2022, il a été décidé de modifier l'objet social de la société à compter du 29 août 2022.

Nouvel Objet Social : achat et vente de condiments alimentaires et cosmétiques issus de l'agriculture biologique.

Ancien Objet Social : services de vente au détail (y compris services de ventes au détail en ligne) dans le domaine des articles et équipements de sport. L'organisation d'événements et de prestation de services pour la promotion des dits-produits.

L'article 2 - objet social des statuts a été modifié en conséquence.
Formalités faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
22EJ22626

FONCIERE CHEVAL QUANCARD SCEA
au capital de 922.316,55 euros
Siège social : La Mouline, 4 rue du Carbouney - 33560
CARBON BLANC
398 562 082 R.C.S BORDEAUX

Par décisions du 29/07/2022, l'association unique :

- prend acte du décès de Mme Claudine QUANCARD et de la fin automatique de son mandat de Gérante de la société à compter de son décès

- prend acte de la démission de Mme Christiane QUANCARD de ses fonctions de Gérante de la société à effet à compter de ce jour

- décide de nommer en qualité de Gérant de la société, à compter de ce jour, Mr Pierre Jean LARRAQUE demeurant 2 rue du 4 septembre, 33780 SOULAC

Pour avis
22EJ22637



THOMAS MERCIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Parc d'activités des lacs, 22 Rue Saint Exupéry,
33290 BLANQUEFORT
528 479 686 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Parc d'activités des lacs, 22 Rue Saint Exupéry, 33 290 BLANQUEFORT au LOTISSEMENT "PARC D'ACTIVITES DU COURNALET" - 5 RUE DES METIERS - AVENUE DU ONZE NOVEMBRE, 33290 BLANQUEFORT, CELLULE N°14 à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
22EJ22644



SCM DES DOCTEURS RAUTURIER-COUTOULY-MARCET-BENTOLILA-CAZALS
Société civile de moyens
au capital de 762,20 euros porté à 914,70 euros
Siège social : Boulevard Javal
Centre Médico-chirurgical
33740 ARES
429 618 796 RCS BORDEAUX

Aux termes des délibérations l'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 30 avril 2022, le capital social a été augmenté d'un montant de 152,40 euros, par création de 10 parts nouvelles, pour être porté de 762,20 euros à 914,70 euros, la dénomination sociale a été remplacée par SCM IMAGERIE NORD BASSIN et la collectivité des associés a pris acte de la démission de leurs fonctions de cogérants des Docteurs CAZALS, MARCET et RAUTURIER sans qu'ils soient remplacés.

Pour avis, La Gérance
22EJ22641

LE HAMEAU DE LA REINE BLANCHE

Société civile immobilière de
construction vente au capital de
1.525 euros Siège social :
20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
519 318 620 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2022, il a été pris acte de la modification de la dénomination sociale de l'associé GROUPE PATRICE PICHET en PROMOTION PICHET, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 Avenue de Canteranne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514.

Pour avis
22EJ22642

SORELHIA

Société civile de construction
vente au capital de 1.525 euros
Siège social :
20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
523 861 235 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2022, il a été pris acte de la modification de la dénomination sociale de l'associé GROUPE PICHET en PROMOTION PICHET, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 Avenue de Canteranne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514.

Pour avis
22EJ22638



FIDUCIAIRE EXPERTS CONSEILS
CONSEIL EN ENTREPRISES - EXPERTISE COMPTABLE

LTF

SARL transformée en SAS
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Avenue de
Mazeau - Zone d'activité Galaxie
33160 SAINT MEDARD
EN JALLES
423.022.003 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 31 août 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Monsieur Laurent TOMAT, demeurant 22 Avenue des Domaniales - 33600 PESSAC, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Il a été nommé en qualité de Président de la société.

Commissaire aux comptes titulaire confirmé dans ses fonctions : la société CABINET PAQUIER ET ASSOCIES SAS, 11 rue de Tivoli, 33000 BORDEAUX

Pour avis
Le Président
22EJ22645



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

GARS COMPAGNIE
SARL au capital de 2 000,00 €
8 quai de la Monnaie, 33800
BORDEAUX
RCS BORDEAUX 801 907 387

CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 29 août 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Céline GARS et de Monsieur Emmanuel GARS de leurs fonctions de Gérants à compter du 29 août 2022.

Aux termes de la même assemblée, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveau Gérant, Monsieur Martin BOUGNOUX, né le 12 avril 1990 à LE PORT (974), de nationalité française, demeurant 18 rue Edmond Michelet, 33000 BORDEAUX, à compter du 29 août 2022 pour une durée illimitée.

La gérance
22EJ22657



CWE - Maitre Emmanuel
WIPLIER
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

Par AGO du 01/01/2022, l'associée unique de la SAS **EURO-INFORMA-TIQUE**, capital : 20.000 €, siège social : BORDEAUX (33100), 2 rue Paul Camelle, RCS Bordeaux 347 605 339 a :

- pris acte de la démission de la Société REPLY de son mandat de Président à compter du 01/01/2022,

- décidé de la nomination de la SARL AVYA, Capital : 1.105.889 €, siège social : LEOGNAN (33850), 170 ter chemin du Coquillat, RCS Bordeaux 902 184 118, en qualité de Président à compter du 01/01/2022.

- décidé de la nomination de la SAS LAISEW SOLUTIONS, Capital : 1.105.889 €, siège social : LEOGNAN (33850), 1 impasse du Daurat, RCS Bordeaux 902 176 973, en qualité de Directeur Général à compter du 01/01/2022.
22EJ22664



SCI B. D'ANJE
Société civile immobilière
Au capital de 870,00 €
Siège social : 15 rue Pierre
Gemin
33490 CAUDROT
R.C.S. BORDEAUX : 441 946
118

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant acte reçu par Me Marc PERROMAT, le 25 Juillet 2022, les associés de la SCI B. D'ANJE ont décidé de transférer le siège social de la société à compter du jour de l'acte au « 15 rue Pierre Gemin 33490 CAUDROT ». Le gérant est Mme DUBOURG Aimée demeurant à CAUDROT (33490) 15 rue Pierre Gemin. Formalités au RCS BORDEAUX

Pour insertion - Me Marc PERROMAT, notaire
22EJ22675



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

GAMAX33
SARL transformée SAS
Au capital de 30 000 €
Siège social : 113 Lieudit de
Calens Route nationale
33640 BEAUTIRAN
850 112 103 RCS BORDEAUX

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 09.08.2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Maxime GABRILLARGUES.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Maxime GABRILLARGUES, demeurant 22 route des Brouilleaux 33650 ST MEDARD D'EYRANS, nommé Président.
22EJ22670

DU PONT DES HALLES- RUNGIS

Société en nom collectif au
capital de 1.525 euros
Siège social :
20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
525 221 149 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2022, il a été pris acte de la modification de la dénomination sociale de l'associé GROUPE PICHET en PROMOTION PICHET, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 Avenue de Canteranne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514.

Pour avis
22EJ22673



CWE - Maitre Emmanuel
WIPLIER
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

Aux termes du PV de l'AGM du 21/06/2022, les associés de la SAS **SPS AQMO-MAORI**, CAPITAL : 3.664 €, Siège : BLANQUEFORT (33290) 11 rue Pierre et Marie Curie, RCS Bordeaux 843 867 540, ont modifié la dénomination sociale qui était SPS AQMO-MAORI et qui est désormais : SPS AQMO.

Modification sera faites au RCS de Bordeaux.
22EJ22681



Maître Philippe ESTANSAN
47, avenue de
l'Entre Deux Mers
33370 FARGUES ST
HILAIRE

TRANSFORMATION DE SOCIÉTÉ - DÉMISSION DE GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 juillet 2022 et suivant acte reçu par Maître Franck DAVID, Notaire à FARGUES-SAINT-HILAIRE (33370), 47, avenue de l'Entre Deux Mers, en l'Office Notarial dont est titulaire la société « YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES » Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux ayant son siège à BORDEAUX (Gironde) 14 rue de Grassi, le 31 août 2022, ont été constatées :

- la démission de Monsieur Francis MASSÉ de ses fonctions de gérant avec prise d'effet au 31 juillet 2022 ;

- la transformation de la société GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN en SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DES VIGNOBLES MASSÉ

Siège : château de Queyssard 33370 POMPIGNAC.

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles ou agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de terres agricoles ou vignobles, la production de raisins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.

Durée : SOIXANTE-SEPT (67) ANS à compter du jour de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la société transformée.

Capital de : un million deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent dix-huit euros (1 290 318,00 eur).

Instance dirigeante : gérance.

Gérance : Monsieur Nicolas MASSÉ

Ces modifications seront portées au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
Le notaire.

22EJ22672

C2MS
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 61 RUE DU
PROFESSEUR
LANNELONGUE,
33300 BORDEAUX
900 615 725 RCS BORDEAUX

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2022, le Cabinet Liaubon situé 381 boulevard du président Wilson à Bordeaux (33200), a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

POUR AVIS
Le Président
22EJ22683

LE CARRE VAUBAN
Société civile de construction
vente au capital de 1.525 euros
Siège social :
20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX
753 181 643 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2022, il a été pris acte de la modification de la dénomination sociale de l'associé GROUPE PICHET en PROMOTION PICHET, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 Avenue de Canteranne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514.

Pour avis
22EJ22677

« RADIOVILLA MGSProd »
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social :
15 allée des Teinturins
33950 LEGE CAP FERRET
RCS 481.392.520

Par Assemblée générale en date du 22 juin 2022, la Société a décidé :

- De nommer en qualité de nouveau gérant, en lieu et place de Daniel DUPREY, Monsieur Guillaume TOUROULCHEVALERIE, de nationalité française, né le 10 décembre 1978 à COUTANS, demeurant 47 bis rue Fougnet - 33600 PESSAC ;

- De transférer le siège de la société à l'adresse suivante : 4 rue Duquesne - 33950 LEGE CAP FERRET

Pour Avis.
22EJ22684

JURISTES ASSOCIES DU SUD-OUEST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
29 - 31 rue Ferrère - 33000 BORDEAUX
Parking : 32 rue Ferrère
Tél. 05 56 81 33 18 - Fax 05 56 44 97 59
www.jaso.fr

STELNA
Société par actions simplifiée
au capital de 672 952 euros
Siège social :
Lieu dit Feydeau
33370 ARTIGUES PRES
BORDEAUX
RCS BORDEAUX 420 860 173

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2022 il résulte que la Société CBP AUDIT, domiciliée 5 Avenue Charles Lindbergh, 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 507 978 385, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société SO-DECAL AUDIT, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ; il n'y a pas lieu de remplacer la Société STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST AUDICO, Commissaire aux Comptes suppléant.

POUR AVIS
Le Président
22EJ22705

esencia
Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

« IMAG'IN »
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20 000 Euros
Siège social : 17 rue Thomas Edison - 33600 Pessac
R.C.S Bordeaux 793.848.649

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 29 septembre 2020, il a été pris acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes et décide de ne pas procéder au renouvellement dudit mandat. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.
22EJ22699

OBJECTIFS NOUVELLES COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT (ONC DEVELOPPEMENT)
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social :
13 RUE DE TIVOLI
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX B 503 298 770

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des associés réunis à Bordeaux en date du 30 juin 2022, il est pris acte de la démission de M. Nicolas CADIER, demeurant 22 rue Peyreblanque à Bordeaux (33000), de son poste de Co-gérant à compter du 30 juin 2022. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
Les Co-Gérants
22EJ22703

CF
Compagnie Fiduciaire
Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupcf.com

KOSTOGRI
Société par actions simplifiée
au capital de 165 448 291 euros
Siège social : 5 Allées de Tourmy, 33000 BORDEAUX
824 543 060 RCS BORDEAUX

NOMINATION CAC

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27/06/2022, la SAS Cabinet PAQUIER & ASSOCIES, domiciliée 57 rue de Tivoli 33000 BORDEAUX, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
22EJ22688

LOREAK
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 Boulevard Louis Lignon
33115 PYLA-SUR MER
804 344 570 RCS LIBOURNE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : « locations saisonnières », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance
22EJ22713

CF
Compagnie Fiduciaire
Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupcf.com

BHV
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 et 7, Esplanade Charles de Gaulle
33600 PESSAC
813 347 895 RCS BORDEAUX

NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 01 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
La Gérance
22EJ22717

CF
Compagnie Fiduciaire
Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupcf.com

SAHARA PALACE, SAS AU CAPITAL DE 5000 EUROS, 151 RUE BOUTHIER 33100 BORDEAUX, 889 894 127 RCS BORDEAUX

NON DISSOLUTION

Par délibération en date du 30/01/2022, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissoudre la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.
22EJ22724

Par décisions en date du 01/09/2022, il a été décidé le changement de dénomination de la société SARL COURTAGE GENERAL FRANÇAIS, par abréviation C. G.F., SAS au capital de 7.623 €, siège social à ARCAÇON (33120), 35, boulevard du Général Leclerc, Résidence l'Aquitaine, 393 737 010 RCS BORDEAUX, pour adopter la suivante : COURTAGE GENERAL FRANÇAIS, par abréviation C.G.F.
22EJ22730

esencia
Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

SELARL C.D.B.N
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Chirugiens-Dentistes
Au capital de 196 540,30 Euros
Siège social : 1 Rue Claude Boucher
33300 Bordeaux
523 192 094 R.C.S. Bordeaux

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'un acte unanime des associés du 13 juillet 2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Mme Laurie Fuchs demeurant 234 rue de Suzon. Rés. Voltaire 33400 Talence à effet du 8 septembre 2022. L'article 1.7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.
22EJ22731

Sense
AVOCATS
2 rue Odette Jasse
13015 Marseille

COGEPART 33 SAS au capital de 15 000 € Siège social : 3 rue du Pré Meunier 33610 Canejan RCS Bordeaux 532 130 796 Aux termes d'un PV des décisions de l'associé unique du 18/07/22 Eric FORESTIER demeurant 9 villa Brune 75014 Paris a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Romain GAYOT démissionnaire. Romain GAYOT demeurant 896-900 route de Velleron 84250 Le Thor a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué en remplacement de Cyril MOUROT révoqué.
22EJ22741

ADEQUAT 276 Société par actions simplifiée Au capital de 100 000 euros Siège social : 1 Rue de Canejan 33700 MERIGNAC 902 233 576 RCS BORDEAUX Aux termes du procès-verbal des décisions des associés du 11/05/2022, il résulte que le siège social est transféré à 8 Rue du professeur André Lavignolle - 33300 BORDEAUX à compter du 25/05/2022. L'article 4 des statuts a été modifié. Ancienne mention : 1 Rue de Canejan - 33700 MERIGNAC. Nouvelle mention : 8 Rue du professeur André Lavignolle - 33300 BORDEAUX. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX Pour avis,
22EJ22752

NOMINATION D'UN CO-GÉRANT

Suivant AGO du 25/08/22 de la SCI DAUGE, SCI au capital de 117.000,00 €, dont le siège est à LE HAILLAN (33185) 1, rue des Bosquets de Ste Christine, identifiée sous le numéro 443152699 RCS BORDEAUX, il a été décidé la nomination en qualité de co-gérante de Mesdames Danièle FENNELLY et Nadine LAFARGUE.

Pour insertion,
Le gérant
22EJ22760

CLF FORMATION
SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE
1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : SPACES
BORDEAUX EURATLANTIQUE
- 31 RUE D'ARMAGNAC -
33088 BORDEAUX CEDEX
914 063 870 RCS BORDEAUX

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Aux termes d'un acte unanime des Associés de nature Ordinaire en date du 1er septembre 2022, il a été décidé de nommer à compter du même jour, en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée Monsieur Kevin, Jean CASTEL, demeurant à PESSAC (33600) – 1 Avenue Paul Montagne,

Anciennes mentions

Président : M. Théo LAUSBERG

Nouvelles mentions

Président : M. Théo LAUSBERG

Directeur Général : M. Kevin CASTEL

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis, Le Président
22EJ22757

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

C.U.M.A. VITICOLE MEDOCAINE

Agrément n°33-318 Immatriculation
RCS Bordeaux n°321606964

Le Conseil d'Administration réuni le 5 août 2022 à Prignac, a décidé du transfert du siège social de la CUMA. Initialement situé 2 bis Route St Gaux 33340 St Germain d'Estéuil, le siège social est transféré à la Cave les vieux colombiers, 23 rue des colombiers 33340 Blaignan-Prignac.

Pour avis, le Président, GENDRO Benoît.

22EJ22778

HEXAGONE GROUPE
PROMOTION
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social :
8, rue Jean MARCHAIS
16000 ANGOULEME
884 356 494 RCS ANGOULEME

La Présidente de la société HEXAGONE GROUPE PROMOTION, la Société FINANCIERE ANDDRO, Société par actions simplifiée au capital de 250 010,20 euros, dont le siège social est à 153 Rue de Turenne, 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 788 460 871 RCS BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Frédéric GUILLON

Aux termes du procès-verbal des décisions de la Présidence en date du 1er septembre 2022, il résulte que :

- Le siège social a été transféré au 153, rue Turenne – 33000 BORDEAUX, à compter du 1er septembre 2022.

- L'établissement secondaire sis à 153 rue de Turenne à Bordeaux (33000) est transféré au 8, rue Jean Marchais – 16000 ANGOULEME

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angoulême sous le numéro 884 356 494 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
22EJ22781

RMC&A
société
d'avocats

3, cours de Tournon
33000 BORDEAUX
Tel : 05.56.00.02.33
Fax : 05.56.00.02.34
Courriel : contact@rmca.eu

« Par PV d'AG du 30.08.2022, l'associé unique de CBNM Saint Rémi SAS au capital de 1.500 €, dont le siège social est 55 rue Saint Rémi à BORDEAUX (33000), 812 394 922 RCS BORDEAUX a décidé de modifier l'objet social par l'adjonction de « restauration traditionnelle », de sorte que les statuts ont été modifiés en partie : ART 2 – OBJET - La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : Restauration rapide à consommer sur place, à emporter, ou à livrer - Restauration traditionnelle. »

POUR AVIS.
22EJ22775

AHBL
AVOCATS

OBVY

Société par actions simplifiée
au capital de 228 140 euros
Siège social : 9 rue André
Darbon 33300 BORDEAUX
830 703 658 RCS BORDEAUX

Suivant décision unanime des actionnaires du 23 août 2022, les membres du Comité de direction de la Société ont été désignés pour une durée indéterminée aux côtés du membre de plein droit, la société EIXEM, SAS au capital de 25 000 euros domiciliée 3 avenue Victor Hugo, appartement 154, LE BOUSCAT (33110), immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°830 488 664.

Ces membres sont :

- Monsieur Stevy LLONG-TAI demeurant 199 rue du Jardin Public, appartement 74 à Bordeaux (33300) ;

- Monsieur Jérémy MADURO demeurant 11 rue Malescaut à Bordeaux (33800) ;

- Monsieur Fabien COHEN-SOLAL demeurant 112 rue de Tocqueville à PARIS (75017) ;

- Monsieur Edouard JANSSEN demeurant 108 chaussée de Bruxelles à LA HULPE (1310) en Belgique ;

- Monsieur Michael VANDENHOOF demeurant 64 avenue des Princes Brabançons à WATERMAEL-BOITSFORT (1170) en Belgique.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
22EJ22793

GFA DE NAOILLAC
Siège social :
6 Chemin du Sable des Pins
33590 JAU DIGNAC ET LOIRAC
Capital : 685 850 €
RCS Bordeaux 535.307.748

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/02/2021 le capital a été augmenté d'une somme de 32 250 € pour le porter à 718 100 € par apport de numéraire. A la suite de cette augmentation de capital il est créé 15 parts nouvelles.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX. Pour avis

La gérance
22EJ22796

360
SAS Capital : 10.000 €
Siège social : 4 rue Ferrère
33000 Bordeaux
RCS BORDEAUX : 902 098 862

AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 18 juillet 2022 les associés ont décidé de prendre acte de la démission du directeur général, Monsieur Daniel PUIE domicilié 96, rue Notre-Dame 33000 Bordeaux, prenant effet à compter du 13 juillet 2022.

Mention RCS Bordeaux
22EJ22797

CERFRANCE
GIRONDE

5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

EARL EMRF

Société civile au capital de 140
000 Euros
Siège social : 65 Port de Larros
- 33470 GUJAN MESTRAS
RCS BORDEAUX 823 714 357

CHANGEMENT DÉNOMINATION SOCIALE + GÉRANCE

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 août 2022, Monsieur Philippe de HANOT D'HARTOY a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 12 août 2022 ; Monsieur Enzo K'DUAL demeurant au 60 bis, rue Jules Barat – 33450 GUJAN MESTRAS

a été nommé gérant à compter du 12 août 2022.

La collectivité des associés a également décidé de changer la dénomination sociale de la société qui devient : « K'BATIF »

Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis
22EJ22801

avocats

CWE – Maître Emmanuel
WIPLIER
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

Par décision en date du 29 août 2022 du Président de la SAS NEWURBA, capital : 58.824 €, siège social : PARIS (75001), 229 rue Saint-Honoré, RCS Paris 902 384 817, il résulte que le siège social a été transféré à compter de cette date à BORDEAUX (33200), 269 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,

Président : SARL AYL A PATRIMOINE, au capital de 620 €, BORDEAUX (33200), 269 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, RCS Bordeaux 809 028 319,

Directeur Général : SAS K-ALL-INVEST, au capital de 50.000 €, BOULOGNE BILLAN COURT (92100), 71 rue Yves Kermen, RCS Nanterre 894 499 532,

Radiation au RCS de Paris, immatriculation au RCS de Bordeaux.

22EJ22804

CF
Compagnie
Fiduciaire

Groupo CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupocf.com

IKADRAN

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 49 rue de
Ponthieu
75008 PARIS
878 065 432 RCS PARIS

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 02 septembre 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 49 rue de Ponthieu 75008 PARIS au 218 avenue du Haut Lévêque 33600 PESSAC à compter du 02 septembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 878 065 432 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Président :

Monsieur Philippe TRENTO, demeurant 29 bis chemin de la Tuilière 33610 CESTAS.

POUR AVIS

Le Président
22EJ22811

CERFRANCE
GIRONDE

5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

MCPE 33

Société par Actions Simplifiée à
actionnaire unique
au capital de 2 000 Euros
Siège : 6 Place Chateau
33112 SAINT LAURENT
MEDOC
RCS BORDEAUX 819 475 047

TRANSFERT DU SIÈGE

L'assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique en date du 1er septembre 2022 a décidé de transférer le siège social et ce, à compter du 1er septembre 2022 au 42 route des Gunes – 33250 CISSAC MEDOC.

Pour avis,
22EJ22814

M & CO 90

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 31400 TOULOUSE
8 rue des Trente-Six Ponts
907 861 967 R.C.S. TOULOUSE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 13/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 9 cours de Gourgue 33000 BORDEAUX.

Représentant légal : M&CO PROMOTION, SAS, sise 8 rue des 36 ponts 31400 TOULOUSE et immatriculée sous le n° 830 388 054 RCS TOULOUSE

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS TOULOUSE et immatriculée au RCS BORDEAUX.

22EJ22849

AQUIPRINT-REPRO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : rue du Pont Neuf
33520 Bruges
RCS Bordeaux 452 182 165
« La Société »

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes de l'associée unique en date du 26 août 2022, il a été :

- pris acte de la démission de Monsieur Yannick LAINEZ de ses fonctions de Gérant de la Société,

- décidé de nommer, en qualité de Gérant de la Société, Monsieur Jean Benoit OLIVE demeurant 15 rue Jacques Bonnaire 33520 Bruges, et Monsieur Arnaud QUERON, demeurant 25 rue Ausone Bât F Porte 5 33520 Bruges, et ce à effet immédiat.

Mention en sera faite au RCS de Bordeaux.

22EJ22902

AUGMENTATION DE CAPITAL

LE CLUB DES CINQ

SARL au capital de 100 euros

Siège social : 7 RUE DES ME-SANGES 33700 MERIGNAC

531 937 985 RCS BORDEAUX

Au terme de l'acte unanime des associés en date du 28 juillet 2022, il résulte que :

- Par décision en date du 1er juillet 2022, les associés ont décidé, à l'unanimité, d'apporter les biens et droits immobiliers situés à Bordeaux (Gironde), 12 rue Sainte Catherine, 32 rue Saint James et 16 rue du Puits Descazeaux, à la Sarl LE CLUB DES CINQ.

- Par acte notarié en date du 28 juillet 2022, les associés ont décidé, consécutivement de leurs apports en nature respectifs, d'augmenter le capital de la Sarl LE CLUB DES CINQ pour le porter d'un montant de 100 € à un montant de 593 100 € par création de 593 000 parts sociales de 1 €.

Aux termes de l'acte unanime des associés en date du 28 juillet 2022, les associés ont décidé, afin de tenir compte de ce qui précède, de modifier l'article 7 des statuts comme suit : le capital social est fixé à 593 100 €. Il est divisé en 593 100 parts sociales égales de 1 € chacune, numérotées de 1 à 593 100, entièrement souscrites par les associés et libérées dans les conditions indiquées aux présents statuts.

Modification au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

Pour avis et mention
22EJ22824

SCI BORINE
SCI au capital de 3 615 €
Siège social : 150 avenue du
Président Robert Schuman
33110 LE BOUSCAT
431 818 947 RCS BORDEAUX

MODIFICATION

Aux termes de la Décision Ordinaire des Associés du 03/08/2022, il a été décidé de nommer M. Axel BÉLLARD, 34 avenue Jeanne d'Arc, 33000 BORDEAUX en qualité de Gérant, et Monsieur Pierre DE SEZE, 17 rue des Fauvettes 33650 SAINT MEDARD D'EYRANS, en qualité de Co-Gérant, en remplacement de Mme Lorène NEGRE, à compter du 03/08/2022.

Mention en sera faite au RCS de Bordeaux.

22EJ22861

AUGMENTATION DE CAPITAL

GROS

SARL au capital de 100 euros

Siège social : 7 RUE DES ME-SANGES 33700 MERIGNAC

502 255 144 RCS BORDEAUX

Au terme de l'acte unanime des associés en date du 28 juillet 2022, il résulte que :

- Par décision en date du 1er juillet 2022, les associés ont décidé, à l'unanimité, d'apporter les biens et droits immobiliers situés à Bordeaux (Gironde), 41 rue Gallien et 11 rue du Parlement Sainte Catherine, à la Sarl GROS.

- Par acte notarié en date du 28 juillet 2022, les associés ont décidé, consécutivement de leurs apports en nature respectifs, d'augmenter le capital de la Sarl GROS pour le porter d'un montant de 100 € à un montant de 237 100 € par création de 237 000 parts sociales de 1 €.

Aux termes de l'acte unanime des associés en date du 28 juillet 2022, les associés ont décidé, afin de tenir compte de ce qui précède, de modifier l'article 7 des statuts comme suit : le capital social est fixé à 237 100 €. Il est divisé en 237 100 parts sociales égales de 1 € chacune, numérotées de 1 à 237 100, entièrement souscrites par les associés et libérées dans les conditions indiquées aux présents statuts.

Modification au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

Pour avis et mention
22EJ22826

QUADRA INFORMATIQUE SUD-OUEST SARL au capital de 150.000 €
Siège social : 17 B Impasse LANSADE, 33110 LE-BOUSCAT 529 362 253 RCS de BORDEAUX Le 27/07/2022, l'AGE a décidé de : - réduire le capital social de 24.000 € en numéraire afin de porter ce dernier à 126.000 € - d'augmenter le capital de 49.000 € en numéraire afin de porter ce dernier à 175.000 €
Mention au RCS de BORDEAUX.
22EJ22830

LOQ AQUITAINE
Société par actions simplifiée
Au capital de 3.400 euros
Siège social : rue du Pont Neuf
33520 Bruges
RCS de Bordeaux 823 272 414

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2022 et du procès-verbal de la présidence du 26 août 2022, il a été :

- décidé et constaté la réduction du capital social de 1.700 euros, pour le porter de de 5.100 euros à 3.400 euros, par voie de rachat et annulation de 100 titres sociaux appartenant à Madame Véronique LAINEZ et à Monsieur Yannick LAINEZ,

- pris acte de la démission de Monsieur Yannick LAINEZ de ses fonctions de Président de la Société,

- décidé de nommer, en qualité de Président de la Société, Monsieur Jean Benoit OLIVE demeurant 15 rue Jacques Bonnaire 33520 Bruges.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :
«Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLE CENT (5.100) euros. »

Nouvelle mention :
« Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLE QUATRE CENTS (3.400) euros. »

Mention en sera faite au RCS de Bordeaux.

22EJ22863

SCM CABINET D'ORTHOPHONIE MOT À MOT Société Civile de moyens au capital de 300 €
Siège social : 12 rue de Ségur, 33290 PAREMPUYRE 508 026 366 RCS de BORDEAUX - Le 01/08/2021, l'AGE a décidé de nommer co-gérant, Mme Emilie CHAUVIERE 20 avenue Victor Hugo, bât A, 33110 LE-BOUSCAT en remplacement de Mme Anne-laure BARTHÉLEMY. Mention au RCS de BORDEAUX
22EJ22855

NOUE CAILLET
Société civile immobilière de construction - vente au capital de 1 525 euros
Siège social : 20/24 avenue de Canteranne - 33608 PESSAC
852 678 820 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2022, statuant à l'unanimité des associés, a décidé la transformation à cette date, en Société en Nom Collectif.

Cette transformation entraîne la publication des mentions modificatives suivantes :

Forme

- Ancienne mention : Société Civile de Construction Vente

- Nouvelle mention : Société en Nom Collectif

Associés

- SARL PROMOBAT, sise à PESSAC (33600), 20/24 av de Canteranne immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 410 048 755.

- SAS PROMOTION PICHET, sise à PESSAC (33600), 20/24 av de Canteranne immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 415.235.514

Objet social :

La société a pour objet :

La promotion immobilière et plus particulièrement, l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à Avenue Léon Blum, avenue Jean Moulin, Rue Odette Pain à BONDY (93140), destiné pour partie à la réalisation d'un programme de construction vente de logements,

L'activité de lotisseur et de marchands de biens,

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

Dénomination sociale :

Ancienne dénomination : NOUE CAILLET

Nouvelle dénomination : NOUE CAILLET

Gérance :

Nomination de la SAS PROMOTION PICHET en tant que Gérant.

Pour avis.

22EJ22866

D'UNE FLEUR A L'AUTRE E.U.R.L.
au capital de 3 000,00 Euros
Siège social :
2 Place du 8 Mai 1945
33340 GAILLAN-EN-MEDOC
R.C.S.: 820367191

Aux termes de la décision de l'associée unique en date du 31 août 2022, il résulte que le siège social a été transféré à compter du 31/08/2022, du 1 bis Place du 8 Mai 1945 à GAILLAN-EN-MEDOC (33340) au 2 Place du 8 Mai 1945 à GAILLAN-EN-MEDOC (33340).

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé au 1 bis Place du 8 Mai 1945, 33340 GAILLAN-EN-MEDOC.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé au 2 Place du 8 Mai 1945, 33340 GAILLAN-EN-MEDOC.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis, La Gérance.

22EJ22882

SO.FI. L'HOSTIS
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 24 000 euros
Siège social :
29 Bis rue des Boyens
33260 LA TESTE DE BUCH
430 033 910 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 29 août 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 24 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Nicolas L'HOSTIS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Nicolas L'HOSTIS demeurant 19 rue du Dade 33260 LA TESTE DE BUCH, Président de la société

Pour avis

Le Président

22EJ22869

JCE EXPANSION
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 ZA du Grand
Chemin, 33 370 YVRAC
810 849 208 RCS BORDEAUX

FIN DE MISSION COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 septembre 2021, la collectivité des associés a décidé de ne pas procéder à la désignation d'un nouveau commissaire aux comptes suite à l'expiration des mandats de Bruno MARTRENCAR, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Patrice BAUDRY, commissaire aux comptes suppléant.

POUR AVIS

Le Président

22EJ22884

SCM CABINET D'ORTHOPHONIE MOT À MOT Société Civile de moyens au capital de 300€
Siège social : 12 rue de Ségur, 33290 PAREMPUYRE 508 026 366 RCS de BORDEAUX Le 01/08/2022, l'AGE a décidé de nommer co-gérant, Mme Manon BAUDRY 60 rue de Ségur, 33290 PAREMPUYRE en remplacement de Mme Sarah NOULEZ. Mention au RCS de BORDEAUX
22EJ22857

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET CAMPAGNARDE SAS au capital de 1 270 575 €
Siège social 1 Malfard 33910 ST MARTIN DE LAYE 421 774 050 RCS Libourne Aux termes de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 01/09/2022, M. RIVIERE Antoine demeurant 37 Rue Blasco Ibanez 69100 VILLEURBANNE a été nommé(e) Président en remplacement de Mme RIVIERE Pascale demeurant 1 Malfard 33910 ST MARTIN DE LAYE. Mention sera faite au RCS de Libourne.
22EJ22840



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
Moyart Dupourqué Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evarard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
Moyart Dupourqué Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evarard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77

IJOCERF

Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social :
33 Zone d'Activités
Economiques de la Gare,
Avenue de Bordeaux : 33680
LE PORGE transféré au 66
Avenue Georges Clemenceau -
33110 LE BOUSCAT
RCS BORDEAUX 811 653 153

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 01er juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du « 33 Zone d'Activités Economiques de la Gare, Avenue de Bordeaux, 33680 LE PORGE » au « 66 Avenue Georges Clemenceau, 33110 LE BOUSCAT » à compter du 01er juillet 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'avis de constitution de la société a été publié dans Courrier de Gironde, le 15 mai 2015 (lieu de publication : Gironde) et au BODACC (n°108 A du 09 juin 2015).

Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :

Ancienne mention :

Adresse : Avenue de Bordeaux 33 Zae de la Gare 33680 LE PORGE.

Nouvelle mention :

Siège social : 66 Avenue Georges Clemenceau, 33110 LE BOUSCAT

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

22EJ22893

DECOSINVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 820 €
Siège social : 1 Grandes
Plantes, 33330 ST LAURENT
DES COMBES
824 871 255 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une délibération en date du 05.09.2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance
22EJ22894



ART LEYES
Société d'Avocats
132 rue de Kater - 33000
BORDEAUX
Tél : 06 60 80 47 46
contact@artleyes.com

SCI HERZBERG SUR BEUVRON

Société Civile Immobilière au
capital de 1 000 €
115 rue Pelleport
33800 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 899 750 848

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 31/12/2021 et tenue au siège social, a décidé que le siège social et l'activité de la société seraient transférés à compter du 1er janvier 2022 du 115 rue Pelleport 33800 BORDEAUX au 191 rue Mouneyra 33000BORDEAUX

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour Avis
22EJ22899

SCI BABOUCHKA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 esplanade
Charles de Gaulle - 33000
BORDEAUX
431 993 039 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant acte authentique en date du 6 mai 2011, il a été décidé de transférer le siège social du 4 esplanade Charles de Gaulle - 33000 BORDEAUX au 5 Passage Doisy (17ème arrondissement) - 75017 PARIS à compter du même jour et, de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance.
22EJ22962

EVERLOG
Société par actions simplifiée à
associé unique
au capital de 1 310 000 euros
Siège social :
87 rue du Moulineau, Parc
d'Activités
33320 EYSINES
529 274 250 RCS BORDEAUX

AVIS DE FUSION

Aux termes du procès-verbal des décisions en date du 31.08.2022, l'associé unique de la société EVERLOG a approuvé le projet de fusion signé le 30.06.2022, ainsi que le traité définitif de fusion signé le 31.08.2022 avec la société ITMOTION, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 28 320 euros, dont le siège social est 87 Rue du Moulineau-33320 EYSINES, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 789 661 147.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société SKILLIANCE GROUP, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés ITMOTION et EVERLOG depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société EVERLOG, la société ITMOTION s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Juridiquement, la fusion a pris effet le 31.08.2022 à minuit. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement comptablement et fiscalement au 1er janvier 2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 août 2022 à minuit seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société EVERLOG et considérées comme accomplies par la société EVERLOG depuis le 1er janvier 2022.

Pour avis
Le Président
22EJ22934

EVERLOG
Société par actions simplifiée à
associé unique au capital de 1
310 000 euros
Siège social : 87 rue du
Moulineau, Parc d'Activités
33320 EYSINES
529 274 250 RCS BORDEAUX

AVIS DE FUSION

Aux termes du procès-verbal des décisions en date du 31.08.2022, l'associé unique de la société EVERLOG a approuvé le projet de fusion signé le 30.06.2022, ainsi que le traité définitif de fusion signé le 31.08.2022 avec la société LOGY'ONE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 87 Rue du Moulineau - 33320 EYSINES, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 800 790 198.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société SKILLIANCE GROUP, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés LOGY'ONE et EVERLOG depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société EVERLOG, la société LOGY'ONE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Juridiquement, la fusion a pris effet le 31.08.2022 à minuit. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement comptablement et fiscalement au 1er janvier 2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 août 2022 à minuit seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société EVERLOG et considérées comme accomplies par la société EVERLOG depuis le 1er janvier 2022.

Pour avis
Le Président
22EJ22937



FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud,
33000 BORDEAUX

SJ CARRELAGE Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Cours Gambetta 33113 ST SYMPHORIEN 832 540 942 RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision en date du 18/03/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance
22EJ22890

FAJJ AVOCATS
72 Avenue Kléber - 75116 PARIS
18 Boulevard du Port - 95000 CERGY
TEL : 01.34.22.96.96.
avocats@fajj.fr

Par délibération en date du 29/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAS, **JCS BORDEAUX** au capital de 5.000 Euros, siège social 27 Rue du Parlement Sainte-Catherine - 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 511 056 988, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis et mention au RCS de Bordeaux.
22EJ22895



Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

« SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS VRB PFL »
Société Civile de Moyens au
capital de 600,00 Euros
Siège social : 107 boulevard de
la République - 33510
Andernos les Bains
RCS Bordeaux 441.025.616

MODIFICATION DU CAPITAL

Par délibération en date du 31 août 2022, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 300 € par voie de création de 300 parts sociales nouvelles de un euro de valeur nominale chacune et intégralement libérées en numéraire. Le capital social est désormais fixé à la somme de 900 €. L'assemblée a décidé de nommer en qualité de cogérante Mme Stéphanie Ciesla-Rousseau demeurant 2 rue des Grahudes 33980 Audege. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.
Pour avis.
22EJ22942

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 5 Septembre 2022, il résulte que:

Le siège social a été transféré à 161 Avenue des Pyrénées 33140 VILLENAVE D'ORNON, à compter du 5 Septembre 2022.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
22EJ22970



FIDUCIAIRE AQUITAINE
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT
www.fiduciaire-aquitaine.com

SOCIÉTÉ CIVILE PARTICULIÈRE DE CRÉATION PUBLICITAIRE « CHOUETTE »

Société civile au capital de 381,13 euros
Siège social : 30 Cours du Chapeau Rouge
33000 BORDEAUX
494 877 137 RCS BORDEAUX

AVIS CHANGEMENT DE GÉRANT - DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 Août 2022 a pris acte du décès de Monsieur Thierry DURASSIER et de la fin de ses fonctions de gérant à compter du 8 février 2022 et a nommé en remplacement à compter du 12 Août 2022, Madame Catherine LE GUEN demeurant 55 Avenue Jules GUESDE 33130 BEGLES pour une durée illimitée. Il a également été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Août 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Catherine LE GUEN, demeurant 55 Avenue Jules Guesde 33130 BEGLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 55 Avenue Jules GUESDE 33130 BEGLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.
22EJ22956



Denis TEISSIER
Notaire 7 avenue Carnot
33200 Bordeaux-Caudéran
Tél. 05 56 02 74 17
Fax : 05 56 42 53 23
denis.teissier@notaires.fr

REVABORD, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AU CAPITAL DE 500,00€, (BONNETAN 33370), 38 ALLÉE DU VIOLON, RCS DE BORDEAUX NUMÉRO 499877215

MODIFICATION DU CAPITAL

Par délibération en date du 13 Avril 2022, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 753687€ par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 754187 €.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

22EJ22966

A.S.B. – AIDE ET SERVICES DU BASSIN SAS au capital de 5 000 euros Siège Social : 18, rue Laffont, Résidence la Tillole, 33120 Arcachon 533 720 066 RCS Bordeaux

Des décisions de l'Associée unique en date du 26 août 2022, il résulte que Monsieur Laurent Guillot, demeurant 12, rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex, a été désigné en qualité de Président à compter de la même date, aux lieu et place de Monsieur Jean-Christophe Romersi-Mari, démissionnaire.

Inscription modificative au RCS de Bordeaux.

Pour avis,
22EJ23101



FINANCIERE A.G.E.A. Société à Responsabilité Limitée au capital de 500,00 euros Siège social : 91-91bis, rue Emile Fourcand 33000 BORDEAUX RCS BORDEAUX 824 678 981

Par délibérations en date du 25/08/2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Carlos SILVA de ses fonctions de Gérant de la Société, à compter du même jour, et il a été procédé à son remplacement par Madame Mélissa MERLIN, née le 13 juillet 1993 à EVREUX (27000), de nationalité Française, demeurant 4, rue Paul Valéry à MARTIGNAS-SUR-JALLE (33127), à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

Mention au RCS de BORDEAUX

Pour avis, La Gérance.
22EJ22982

RESTAURANT DE L'AERODROME SARM au Capital de 1 000 € 8 Impasse des Chaumes, 17360 La Clotte 914 040 977 RCS Saintes

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 08 août 2022, la société ayant pour gérant M. GRARE Dylan demeurant 8 Impasse des Chaumes, 17360 La Clotte, a décidé de transférer le siège social au 3256 route de Lyon, 33570 Les Artigues de Lussac à compter du 08 août 2022.

Modification au RCS de Saintes. Nouvelle immatriculation au RCS de Libourne.

Pour avis.
22EJ22976



RT-BAT SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE Au capital de 1 000 euros Siège social : 32 B RUE DE L'HÔPITAL 33590 GRAYAN ET L'HÔPITAL. RCS DE BORDEAUX 903 721 629.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05/09/2022, approuve la modification de l'objet social par adjonction d'activité, elle est devenue comme suit : Tous travaux de second œuvre en bâtiment, notamment les travaux de peinture, la rénovation des sols et des murs, l'agencement intérieur et extérieur, la maçonnerie générale, le terrassement et la démolition. L'article (4 - Objet Social) des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention

Tous travaux de second œuvre en bâtiment, notamment les travaux de peinture, la rénovation des sols et des murs, l'agencement intérieur et extérieur.

Nouvelle mention :

Tous travaux de second œuvre en bâtiment, notamment les travaux de peinture, la rénovation des sols et des murs, l'agencement intérieur et extérieur, la maçonnerie générale, le terrassement et la démolition.

RCS : BORDEAUX

Pour avis,
22EJ22999



Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

« SCM DENTAIRE BUI - CARREYRE »

Société civile de moyens au capital de 3 811,23 Euros
Siège social : 1 rue Jules Ferry – 33610 Gazinet
RCS Bordeaux 321 548 711

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Suivant AGE en date du 10 juin 2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter du 30 juin 2022 en "SCM Dentaire Carreyre - Martin"; de nommer en qualité de cogérant M. Aymeric Martin demeurant 27 rue Victor Hugo 33140 Villenave d'ornon en remplacement de M. Thac Bui Quoc, démissionnaire au 30 juin 2022. Les articles 2 et 14 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.
22EJ22985

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI HELYSA - Société civile immobilière - au capital de 1 524,49 euros - Siège social : 75 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS - 337 923 726 RCS PARIS - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 01.08.2022 a décidé de transférer le siège social du 75 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS au 6 rue Kieser 33000 BORDEAUX à compter du 01.08.2022, et de modifier en conséquence l'article 2.2 des statuts, à nommer en qualité de cogérante Sandra LEVY demeurant 6 rue Kieser 33000 BORDEAUX à compter du 01.02.2022. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 337 923 726 RCS PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. La Société, constituée pour 99 années à compter du 11.05.12.06.1986 sis à LILLE, 65, rue de Béthune. La propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle deviendra propriétaire. L'acquisition de quelque manière que ce soit, notamment par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'exploitation de tous terrains, immeubles bâtis ou non bâtis, ensembles immobiliers ou droits sociaux donnant vocation à la jouissance et à l'attribution de biens immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation par tous moyens, notamment par voie de vente ou d'apport en société, des biens devenus inutiles à la société. Et, généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Pour avis - La Gérance
22EJ23031



SCP CHEPEAU, LUMEAU & Associés
Avocats à la Cour
148, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

Par courrier du 28/07/2022, la société **FINANCIERE WATT**, membre du Conseil de Surveillance de la société SERMA GROUP, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.301.072 €, siège social situé 14, rue Galilée - 33600 PESSAC, 380 712 828 RCS BORDEAUX, a désigné M. Bernard OLLIVIER, demeurant 11 bis, allée de Chartres - 33000 BORDEAUX, en qualité de représentant permanent.
22EJ23001



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
Moyaert Dupourque Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77

EVERLOG SAS au capital de 1 310 000 euros 87 rue du Moulineau, Parc d'Activités, 33320 EYSINES 529 274 250 RCS BORDEAUX

Selon décision de l'associée unique du 24.06.2022 il résulte que le mandat de commissaire aux comptes suppléant du CABINET LAFFERRERE-MICHEL étant arrivé à expiration, celui-ci n'a pas été renouvelé, la société n'étant plus tenue de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant.

POUR AVIS
22EJ22986

ERP
SARL au capital de 48 000 €
Siège social : 11 rue damal
33000 BORDEAUX
329 243 729 RCS BORDEAUX

MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale du 25/08/2022, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

1.L'étude et l'exécution de tous travaux de bâtiments et de génie civil; entreprise générale de bâtiment, tous types de travaux de construction, rénovation, de tous types de bâtis et plus généralement de gros œuvre et second œuvre du bâtiment, tous corps d'état.

2. Toutes activités de holding et notamment l'animation des filiales et sous-filiales, la définition de la stratégie et la conduite de la politique générale du groupe, de ses filiales sous-filiales.

3. Le négoce de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus spécifié. Exportation et Importation tous marchandises.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

22EJ23026

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI SIMA - société civile immobilière - au capital de 10 000 euros - Siège social : 131 rue de la Roquette -75011 PARIS - 437 817 927 RCS PARIS : l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01.08.2022 a décidé de transférer le siège social du 131 rue de la Roquette, 75011 PARIS au 6 rue Kieser 33000 BORDEAUX à compter du 01.08.2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, à nommer en qualité de cogérante Sandra LEVY demeurant 6 rue Kieser 33000 BORDEAUX à compter du 01.02.2022. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 437 817 927 RCS PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. La Société, constituée pour 99 années à compter du 11.05.2001 a pour objet social : l'achat, la vente, la location de tous biens immobiliers, et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et un capital de 10 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis - La Gérance
 22EJ23030

PHB HOLDING
SAS au capital de 250 €
34 Quai de Numa Sensine
33310 LORMONT
824 632 673 RCS BORDEAUX

Par décisions de l'associé unique en date du 12 août 2022, il a été constaté que les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de Madame Béatrice PREVOTEAU OTMANI et de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-Marc PENNE étaient arrivés à leur terme, et a été décidé de ne pas les renouveler, la société n'étant plus assujettie à l'obligation légale de désigner un commissaire aux comptes.

Pour avis
 22EJ23062

LEAN MANAGEMENT CONSTRUCTION SAS au capital de 1000 € Siège social : 4 allée Louis Jouvet 94340 JOINVILLE-LE-PONT RCS CRÉTEIL 905099099 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 223 avenue d'Ares 33200 BORDEAUX à compter du 02/09/2022 Présidence : M ZAHIROVIC David demeurant 223 avenue d'Ares 33200 BORDEAUX . Radiation au RCS de CRÉTEIL et immatriculation au RCS de BORDEAUX.
 22EJ23040



SARL Assistance Audit Bilan
 Experts Comptables
 Commissaire aux Comptes
 Jean-Louis FILTEAU
 Claude NOIROT
 aab_stmedard@cabinet-aab.fr

SCI DES SAFRANS
Au capital de 500.00 €
Siège social : 15 Bld Du Colonel
Wurtz 33510 ANDERNOS
RCS DE BX 533 470 115
Siret : 533 471 115 00022

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant délibération de l'assemblée générale de l'extraordinaire en date du 1er juillet 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit,

Ancienne mention : Le siège social est fixé 15 Bld Du Colonel Wurtz à ANDERNOS (33150)

Nouvelle mention : Le siège social est fixé 20 Allée D'Aquitaine à ARES (33740)

Pour avis,
 22EJ23043

SCI SAINT MARTIN
Société civile immobilière
au capital de 10.000 euros
Immatriculée
au R.C.S de BORDEAUX
numéro 440 529 071

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 1er Juin 2022, les associés ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social de la société de SAINTE-FOY-LA-LONGUE (33490) 1 Cabanet à CAMIRAN (33190) 3 Lieudit « Les Agathes ». L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
 22EJ23045

SCI VISAMA
SCI au capital de 150 000 €
Siège social : 65 RUE DE
VINCENNES
33000 BORDEAUX
480 366 210 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 05/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **413 ROUTE DU MEDOC 33520 BRUGES** à compter du 01/09/2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

22EJ23058

YOU & ME
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : Hangar 15 Quai
des Chartrons
33000 BORDEAUX
530 366 301 RCS BORDEAUX

Les associés ont décidé par AGE du 01/09/2022 :

- d'étendre l'objet social aux activités de scénographie, organisation et logistique d'évènement, la location et négoce en détail de mobilier, de tentes et de structures gonflables, objets d'arts et de décoration, gravures, peintures, tapis, textiles d'ameublement, luminaires, objets ménagers ou électroménagers, et plus généralement, tous objets ou matériaux utilisés à l'agencement et l'aménagement de l'intérieur et de l'extérieur, toutes prestations d'organisation événementielle, y inclus les prestations de montage du matériel, livraison, logistique, installation et photographie de l'évènement, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

- de transférer le siège social du Hangar 15 Quai des Chartrons 33000 BORDEAUX au 50 place des Martyrs de la Résistance 33000 BORDEAUX à compter du 01/09/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

- de supprimer toute mention relative à l'identité des gérants de l'article 17 des statuts.

22EJ22995

LIBER'S TRANSPORT DES PERSONNES SAS au capital de 3.000 € Siège social : 42 av Eugène Delacroix, 33810 AMBES 834 914 400 RCS de BORDEAUX Suivant délibérations en date du 06/09/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au : 3 av des côtes de Bourg, 33710 SAMONAC, à compter du 01/09/2022. Radiation au RCS de BORDEAUX et réimmatriculation au RCS de LIBOURNE
 22EJ23067

THALES AVS
FRANCE SAS
SAS au capital
de 213 144 200 €uros
Siège social : 33700 MERIGNAC
75-77 av Marcel Dassault
612 039 495 R.C.S. BORDEAUX

Par décision des associés le 01/09/2022,

il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Jean-Christophe ALESSANDRINI demeurant 5 rue Fizeau 92150 SURESNES,

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.

22EJ23069

SMAC HOLDING
SAS au capital de 250 €
34 Quai de Numa Sensine
33310 LORMONT
824 678 304 RCS BORDEAUX

Par décisions de l'associé unique en date du 12 août 2022, il a été constaté que les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de Madame Béatrice PREVOTEAU OTMANI et de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-Marc PENNE étaient arrivés à leur terme, et a été décidé de ne pas les renouveler, la société n'étant plus assujettie à l'obligation légale de désigner un commissaire aux comptes.

Pour avis
 22EJ23071

KEDGE BS PARTICIPATIONS
 société par actions simplifiée
 au capital de 800.000 €
 siège social : Domaine de Raba
 680, cours de la Libération
 33405 TALENCE CEDEX
 909 674 277 RCS BORDEAUX

Par décision de l'associé unique en date du 30/06/2022, Madame Claire ATASSI demeurant 26, sentier du Chemin de Fer, 92130 ISSY LES MOULINEAUX a été nommée en qualité de nouveau président, à compter du 30/06/2022, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Anil BERNARD-DENDE, président démissionnaire.

Pour avis : le président.
 22EJ23079

Redlink
 NOUVELLE-AQUITAINE

ABR & ASSOCIES
 4 quai Hubert PROM
 33300 BORDEAUX
 Tél : 05 35 54 51 54

BETOMORROW
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
44 rue Barreyre, 33300
BORDEAUX
RCS BORDEAUX 440 845 667

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal du 17 août 2022, l'Assemblée Générale a décidé la transformation de la Société en **société par actions simplifiée** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Toutefois, l'Assemblée Générale a décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante : réalisation de prestations de formations et de conseils.

Le capital social reste fixé à la somme de 300 000 Euros, divisé en 3000 actions.

Sous son ancienne forme, la Société était gérée par Madame Sylvie CLIN, gérante, dont les fonctions ont cessé à cette date.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

Président : SARL Beahead, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 823 403 050, dont le siège est 3 rue Lafayette, 33000 BORDEAUX.

Exercice du droit de vote : chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales.

Transmission des actions : libre
 Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

22EJ23080

Imur
 Avocats

DMV AVOCATS
 Société d'Avocats
 1 rue Duffour Dubergier - 33000
 BORDEAUX

FDJ DISTRIB SAS au capital de 2000 €
 Siège social : rue Daugère - Espace Fieuzal - 33520 BRUGES 910 895 044
 RCS de BORDEAUX Aux termes d'un acte unanime du 06/09/2022, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. SEMENTERY Jérôme. Mention au RCS de Bordeaux
 22EJ23098

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud PINI en date du 12 juillet 2022, il a été décidé par les associés de la société **SCI DELTALOUETTE** immatriculée sous le numéro 801 175 068 RCS de BORDEAUX :

De nommer au titre de gérants Madame Delphine LABADIE demeurant 1 rue Fernand Monlun 33600 PESSAC et Monsieur Merlin GOULET, président de la société dénommée CIGALE demeurant 2 impasse François Copée 14830 LANGRUNE-SUR-MER en remplacement de Madame Tatiana VIDEAU, démissionnaire des fonctions de gérant, demeurant 45 chemin de Peyremartin 33160 SAINT-MEDARD EN-JALLES, à compter du 12 juillet 2022

De transférer le siège social à PESSAC (33600), 5 avenue Pierre de Coubertin - Les Résidences du Parc - Appt C003, à compter du 12 juillet 2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis, Le notaire
22EJ23088



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagniefiduciaire.com
contact@cfroupe.com

GBRB

**SAS au capital de 1 262 100 €
porté à 1 372 100 €
Siège social : 12, rue Victor
Basch 33400 TALENCE
812 582 591 RCS BORDEAUX**

Par AGE du 11.07.2022, le capital social a été augmenté de 110 000 € par voie d'apport de droits sociaux. Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés.
22EJ23091

CARESTLA T&M SAS au capital de 100 € Siège social : 27 rue de la petite mission, 33400 TALENCE 892 647 223 RCS de BORDEAUX. L'AGE du 20/08/2022 a décidé de : - transférer le siège social au : 43 rue Raymond Lavigne, 33100 BORDEAUX. - nommer directeur général, Mme Eva CHEVALIER 11 rue Formigé, 33110 LE-BOUSCAT en remplacement de M. Tayfur ERSOY. Mention au RCS de BORDEAUX.
22EJ23094

AQUITAINE REPARATION VINICOLE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social :
22 Rue St Exupéry
33290 BLANQUEFORT
442416814 RCS BORDEAUX**

Aux termes d'une délibération en date du 07 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AQUITAINE REPARATION VINICOLE a décidé de transférer le siège social du 22 Rue St Exupéry, 33290 BLANQUEFORT au 5 rue des métiers - avenue du 11 novembre - parc d'activités du Cournalet, Cellule n°2, 33290 BLANQUEFORT.

à compter du 30.08.2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Rcs bordeaux
Pour avis

La Gérance
22EJ23097



SELARL TEN FRANCE BORDEAUX
7, avenue Raymond Manaud - CS 60267
33525 BRUGES CEDEX
TEL. 05 56 99 50 51

**EPSE JOUÉCLUB
ENTENTE DES
PROFESSIONNELS
SPECIALISTES DE L'ENFANT
SOCIETE ANONYME
COOPERATIVE A CAPITAL
VARIABLE
Siège social :
Centre Commercial de Gros
26 rue Roger Touton
33300 BORDEAUX
457 207 249 R.C.S. BORDEAUX**

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 2 NOVEMBRE 2021, Madame Céline KERN-BORNI, administrateur, domiciliée 15 route de Rouffach 68000 COLMAR, a été nommée en qualité de Vice-présidente.

Pour avis
Le Conseil d'Administration
22EJ23100

**GASCONHA
SCI au capital de 100 €
Siège social :
1 bis route de Castigues
33730 NOAILLAN
RCS BORDEAUX 821 379 500**

L'assemblée générale extraordinaire du 30/08/2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 30/08/2022 et de modifier l'article Transfert des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 1 bis route de Castigues, 33730 NOAILLAN.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 24 route d'Antonin, 33730 NOAILLAN.

L'inscription modificative sera portée au RCS BORDEAUX tenue par le greffe du tribunal.

SCI Gasconha
22EJ22522



**SCP Dominique LAUZIN-ROY
et Clémence ESCAFFRE**
Notaires associés
47000 (AGEN)
70, Rue Lamouroux

Suivant acte reçu par Me Clémence ESCAFFRE, le 08 Aout 2022, enregistré à AGEN 1, le 02 septembre 2022, dossier 2022 00054312, référence 4704P01 2022 N 00987,

Monsieur Jean-Baptiste DOUSSAU DE BAZIGNAN, demeurant à LAHONCE (64990), 173 chemin Constantin.

A cédé à : Monsieur Quentin FORZY, demeurant à BORDEAUX (33000), 22 rue Duplessy.

45 parts sociales portant les n° 51 à 95 de la société dénommée "ANGOULEME 0616", Société civile immobilière, dont le siège social est situé à BORDEAUX (33000), 22 rue Duplessy, au capital de MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX et identifiée au Répertoire SIREN sous le numéro 822 003 810, constituée aux termes d'un acte reçu par Me Arnaud BRISSON, Notaire à BORDEAUX le 02 août 2016.

Et aux termes dudit acte, Monsieur M. Jean-Baptiste DOUSSAU DE BAZIGNAN a démissionné de ses fonctions de gérant et Monsieur Quentin FORZY a été nommé seul gérant.

Me Clémence ESCAFFRE
22EJ23115



2 rue Le Bret 24107 BERGERAC CEDEX

**AQUARES
Société à responsabilité limitée
transformée en société par
actions simplifiée
Au capital de 10.426 euros porté
à 20.050 euros
Siège social :
3, chemin de Montion
33670 LE POUT
813 600 772 RCS BORDEAUX**

Aux termes des délibérations en date du 1er août 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « AQUARES » ; d'étendre l'objet social aux activités de développement de technique de culture à haute valeur environnementale ; de développement du concept d'aquaponie pour la production agricole notamment de nourriture ; d'ingénierie, d'assistance à maîtrise d'œuvre de projets de production agricole notamment en aquaponie ; de formation de particuliers et professionnels à distance et sur site ; de fourniture d'installations de production clé en main ; d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ; de transférer le siège social du 4 Bis Lotissement Carbonnier - 33670 LE POUT au 3, chemin de Montion - 33670 LE POUT ; d'augmenter le capital social d'une somme de 9.624 euros par apport en numéraire pour le porter de 10.426 euros à 20.050 euros ; statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La durée de la société et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ; chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les actions sont inaliénables pendant une durée de deux ans.

Monsieur Grégory BITON, gérant, demeurant 4 Bis Lotissement Carbonnier - 33670 LE POUT a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société ; il a été nommé Directeur Général de la société sous sa nouvelle forme.

Le Président de la Société sous sa nouvelle forme est la société Financière A2S Holding, Société par actions simplifiée au capital de 1.712.556 euros, ayant son siège social Lieu-dit la Bernade - 24410 ECHOURNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 905 154 365 RCS PERIGUEUX

Pour avis
Le Président
22EJ23102



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

**SAUVAGE & CO
SASU au capital de 216 000 €
Siège social : 7 Rue Louis
Mesplet, 33000 Bordeaux
R.C.S. BORDEAUX 912 237 336**

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 1er août 2022, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social de la société par l'activité de loueur de meublé à compter du 1er août 2022.

La Présidence
22EJ23108

I CAN CONSULTING
Société par actions simplifiée
en cours de transformation en
société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue Pierre
Lassalle 33110 Le Bouscat
880 929 096 RCS BORDEAUX

Suivant délibération en date du 30 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 1 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

- Mr Michaël DELOUIS, né le 9 décembre 1976 à Paris, demeurant à 8 rue Pierre Lassalle, 33110 Le Bouscat nationalité Française.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par :

- Mr Michaël DELOUIS, né le 9 décembre 1976 à Paris, demeurant à 8 rue Pierre Lassalle, 33110 Le Bouscat nationalité Française.

POUR AVIS
Le Président
22EJ23123

**SOCIETE PUBLIQUE
LOCALE NOUVELLE
AQUITAINE THD
Société anonyme Au capital de
15 600 000 euros
Siège social : 5 place Jean-
Jaurès 33000 BORDEAUX
R.C.S. Bordeaux : 810 704 320**

AVIS DE MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022 a ratifié la nomination de nouveaux représentants permanents des actionnaires au sein du Conseil d'administration de la société, suite aux délibérations des assemblées délibérantes de chacun des actionnaires. Les nouveaux représentants des actionnaires de NATHD au Conseil d'administration sont les suivants :

Monsieur Florent BOUDIÉ (Nouvelle Aquitaine), Monsieur Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (Nouvelle Aquitaine), Monsieur Pascal COSTE (Nouvelle Aquitaine), Monsieur Benjamin DELRIEUX (Nouvelle Aquitaine), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Nouvelle Aquitaine), Monsieur Renaud LAGRAVE (Nouvelle Aquitaine), Monsieur Philippe NAUCHE (Nouvelle Aquitaine), Monsieur Thibaut SIMONIN (Charente Numérique), Madame Patricia BUISSON (DORSAL), Monsieur Stéphane DESTRUHAUT (DORSAL), Madame Héléne FAIVRE (DORSAL), Monsieur Pierre CAMANI (Lot-et-Garonne Numérique), Monsieur Alain CURNIL (Périgord Numérique), Monsieur Olivier MARTINEZ (SYDEC 40).

Modification au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis et mention,
la Présidence.
22EJ23142



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

**GARS COMPAGNIE
DEVENUE BLUE LETCHI
SARL au capital de 2 000,00 €
8 quai de la Monnaie, 33800
BORDEAUX
RCS BORDEAUX 801 907 387**

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 29 août 2022, la collectivité des associés a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui deviendra BLUE LETCHI à compter du 29 août 2022.

La gérance
22EJ23126



www.groupebsf.fr
EXPERTISE COMPTABLE

HBL CONSULTANT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : La Fleur de
Bouïard - Bertineau,
33500 NEAC
797 397 122 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision en date du 19 avril 2022, le Président de la SAS HBL CONSULTANT, a décidé de transférer le siège social de NEAC 33500, La Fleur de Bouïard - Bertineau, à BORDEAUX 33000, 37 Allées de Chartres à compter du 19 avril 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancien RCS LIBOURNE
Nouveau RCS BORDEAUX
POUR AVIS
Le Président
22EJ23141

**DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **RED.**

Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.

Siège social : 9 Rue DE CONDE, 33000
BORDEAUX.

841767627 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'AGE en date du 30 juin 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur AUGUSTO FONSECA GARCIA demeurant 30 rue Lacour, 33000 Bordeaux et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du
BORDEAUX.

Le liquidateur
22EJ22569



DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **AS33 MENUISERIES.**
Forme : EURL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.

Siège social : 14 Rue ROUGET DE
L'ISLE, 33350 CASTILLON LA BATAILLE.
811851864 RCS Libourne.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 juin 2022. Monsieur ANTHONY SILVA, demeurant 3 LES GRANGES 33350 Pujols a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas. Pour avis.
22EJ22779

DIGITALBOOST, Société par actions simplifiée à associé unique en liquidation au capital de 10 000 euros, 7 rue Hélène Boucher - 33120 ARCAÇON, 808 161 988 RCS BORDEAUX. Par décision du 31 mai 2022, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de la liquidation au 31 mai 2022, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 mai 2022. Mention au RCS de BORDEAUX.
22EJ21197

BORDEAUX FENETRE SASU au capital de 100 € Siège social : 9 RUE DE CONDE, Bureau 3 33000 BORDEAUX RCS 901 564 930 BORDEAUX Par décision du 16/06/2022, la société FINANCIAL RENAISSANCE LTD, Kemp House, 160 City Road, London, England EC1V2NX, enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro 11490284, associée unique de la société BORDEAUX FENETRE, a décidé la dissolution sans liquidation de la société, par application de l'article 1844-5 al.3 du Code Civil. Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de BORDEAUX dans les 30 jours de la présente publication.
22EJ22397

COULON
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 3, Avenue
Gustave Eiffel

33440 SAINT VINCENT DE
PAUL
Siège de liquidation : 3, Avenue
Gustave Eiffel
33440 SAINT VINCENT DE
PAUL
410 066 302 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2022 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Luc COULON, demeurant 124 avenue du Roy, 33440 AMBARES-ET-LAGRAVE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 avenue Gustave Eiffel, 33440 SAINT VINCENT DE PAUL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.
22EJ22782



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupcf.com

AUTOMOBILES CONVOYAGES GIRONDINS

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 2 500 euros
Siège social : 5 Place Henri
Farman 33700 MERIGNAC
Siège de liquidation : 5 place
Henri Farman 33700
MERIGNAC
809 726 235 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31/08/22 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Laurent BIDEAUX, demeurant 5 place Henri Farman, 33700 MERIGNAC, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
22EJ22788



AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par Assemblée Générale en date du 30 avril 2022, il a été décidé de la dissolution anticipée à compter du 1er mai 2022, du **GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CHATEAU GAILLARTEAU** immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX sous le numéro RCS 353810401, dont le siège se situe Cht Gaillartean 33410 MOURENS, ayant pour capital social 1 524,49 euros, et la nomination de Monsieur VIDEAU Emmanuel, domicilié à Cht Gaillartean 33410 MOURENS en qualité de liquidateur. Siège de la liquidation : Cht Gaillartean 33410 MOURENS.

Pour avis
22EJ22876

SDCMF
SCI en liquidation au capital de
1 000 €

Siège social : 8 RUE DES
DOCTEURS THERY
33210 LANGON
533 360 376 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIALE

Par décision du 30/08/2022, l'assemblée générale mixte a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. David LE NORCY demeurant 20 LE NORD, 33410 LOUPIAC, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 30/08/2022.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.
22EJ22581

SARL DUSSORT
SARL
au capital de 7 000.00 euros
Siège social :
Avenue du Pdt Vincens Auriol
33150 CENON
RCS DE BX 487 510 786
Siret : 487 510 786 00014

DISSOLUTION

Réuni en AGE le 15 JUIN à 9h30, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 JUIN 2022. Nommé liquidateur Monsieur Jean-Michel DUSSORT demeurant 1 Rue René Pleven à PLOUHA (22580).

Le siège de la liquidation a été fixé à Avenue du Pdt Vincens Auriol à CENON (33150) où devront être adressés toutes les correspondances et tous les actes ou documents relatifs à la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Bordeaux.

Mention sera faite au Tribunal de Commerce de Bordeaux

La Gérance
22EJ22701

CONCEPT-A UTO EURL au capital de 1.000 € Siège social : 461 Rue Jamayau, 33660 SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE 888 384 484 RCS de LIBOURNE Le 23/08/2022, le Gérant a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. Kevin GENDRE, 461 rue Jamayau, 33660 SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/09/2022. Radiation au RCS de LIBOURNE
22EJ22680



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupcf.com

AUTOMOBILES CONVOYAGES GIRONDINS

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 2 500 euros
Siège social : 5 Place Henri
Farman 33700 MERIGNAC
Siège de liquidation : 5 place
Henri Farman 33700
MERIGNAC
809 726 235 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/03/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Laurent BIDEAUX, demeurant 5 Place Henri Farman 33700 MERIGNAC, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 place Henri Farman 33700 MERIGNAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BPRDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
22EJ22787



2AC AQUITAINE
Société d'expertise comptable
123 quai de Brazza - 33100 BORDEAUX
05 56 48 81 40 - www.2acaquaine.fr

OLLA PEINTURE
SARL au capital de 30 400 €
Siège social : 178 rue Stéhelin
Résidence Marly Entrée 23
33200 BORDEAUX
479 836 793 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE du 02/09/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société OLLA PEINTURE. L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur M. Olivier OLLA, demeurant à MERIGNAC (33700) 7 rue Rabelais - Résidence Le Club - Bât D7 - apt 29, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à BORDEAUX (33200) 178 rue Stéhelin, Résidence Marly, entrée 23, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

22EJ22783

SARL MONCHO-YUNG
Au capital de 16.000 Euros
Siège Social : Château
Lapeyrère, BEGUEY (33410)
Siège de Liquidation : 4, Chemin
de Palette, 33410 BEGUEY
RCS BORDEAUX 432 351 633

CLOTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

Par décision du 30 juillet 2022, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Catherine YUNG, demeurant 4, chemin de Palette, 33410 BEGUEY, donné quitus à ce dernier de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Le liquidateur.
22EJ22821

SCM JEAN-MICHEL CUROY - THIERRY ESPIÉ
Société civile au capital de
152.45 euros
40 Rue Marsan
33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 393 934 054

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

Le 12.09.2022 - 18 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Messieurs Jean Michel CUROY et Thierry ESPIÉ de leur son mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

22EJ22822

EXPERTISE PROTECTION SOCIALE

SARL en liquidation au capital
de 50 Euros Siège social :
4 rue du Bourg 33240
SAINT ROMAIN LA VIRVEE
882 868 516 RCS LIBOURNE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 31.12.2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.12.2021. Madame Audrey NADEAU, demeurant : 4 rue du Bourg 33240 SAINT ROMAIN LA VIRVEE, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 4 rue du Bourg 33240 SAINT ROMAIN LA VIRVEE.

Pour avis.
22EJ22832

EARL CHÂTEAU PUYMIRAN
EARL au capital de 30 000 €
Siège social : Château
Puymiran - 1 Allée de Puymiran
33450 MONTUSSAN
531 858 611 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 01/09/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 07/09/2022, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Mme Carine DEGUEIL demeurant 2 Château Cheville, 33230 BAYAS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Château Cheville 33230 BAYAS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.
22EJ23129



ART LEYES
Société d'Avocats
132 rue de Kater - 33000
BORDEAUX
Tél : 05 60 80 47 46
contact@artleyes.com

GIE HAPPYBUSINESS
Groupement d'Intérêt
Economique au capital
de 4.000 euros 50 rue Bonnardel
33140 VILLENAVE D'ORNON
R.C.S. BORDEAUX 849 648 357

AVIS DE LIQUIDATION AMIABLE

L'Assemblée Générale des associés, réunie le 31 décembre 2021 à Bègles a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur de Madame Céline RICHARD et constate la clôture de la liquidation

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis.
22EJ22909



Groupes CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissionariat aux Comptes
www.compagniefiduciaire.com
contact@groupescf.com

PSX INGENERY
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 avenue des
Ecoles, 33370 TRESSES
Siège de liquidation : 17 avenue
des Ecoles, 33370 TRESSES
833 797 194 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/06/2021 au 17 avenue des Ecoles - 33370 TRESSES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Olivier SUCHÉIX, demeurant 15 allée Pierre de Ronsard - 33270 BOULIAC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

22EJ22841



Groupes CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissionariat aux Comptes
www.compagniefiduciaire.com
contact@groupescf.com

LES BATEAUX D'ARTHUR
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Cours Xavier
Armozan, 33 000 BORDEAUX
Siège de liquidation : 4 Cours
Xavier Armozan 33000
BORDEAUX
880 343 611 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Arthur RAFFALOVICH, demeurant 4 Cours Xavier Armozan 33000 BORDEAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4 Cours Xavier Armozan 33000 BORDEAUX.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés.
22EJ22852

SAS LA VALLEE
SOCIETE EN LIQUIDATION
4 place de l'église
33290 BLANQUEFORT
Au capital de 10€
RCS BORDEAUX 892 279 191

Par décision du 19/08/2022 l'associée unique de la SAS LA VALLEE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Madame Marie Odile JACQUES de son mandat de liquidatrice et constaté la clôture des opérations de liquidation effectuées à compter du 19/08/2022. Radiation au RCS de Bordeaux.
22EJ22860

BOYER
SARL en liquidation
au capital de 8 000 EUROS
Siège social :
6 COURS DES FOSSES
33210 LANGON
378 268 809 RCS BORDEAUX

- L'assemblée générale par une décision en date du 31 mai 2022, après avoir entendu le rapport de Thierry BOYER, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
le liquidateur

22EJ22835



AVIS DE RADIATION DE SOCIÉTÉ

Par Assemblée Générale en date du 30 avril 2022, il a été décidé de la clôture de la liquidation anticipée à compter du 1er mai 2022, du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CHATEAU GAILLARTEAU immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX sous le numéro RCS 353810401, dont le siège se situe Cht Gaillartean 33410 MOURENS, ayant pour capital social 1 524,49 euros.

Avec examen et approbation du compte définitif de liquidation

Quitus du liquidateur Monsieur VIDEAU Emmanuel domicilié à Cht Gaillartean 33410 MOURENS.

Radiation du registre du Commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
22EJ22877

SEN FOOD
SAS au capital de 3 000 € Siège
social : 146 RUE DES
GRAVIERES 33310 LORMONT
RCS BORDEAUX 834264814

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 10/05/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/05/2022, il a été nommé liquidateur(s) M SANE DEMBO demeurant au 8 RUE DU MEUNIER 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.
22EJ22907

AS PRESTIGES
SASU au capital de 3 000 €
Siège social : 14 RUE
CANTELAUDETTE
33310 LORMONT
RCS BORDEAUX 842396756


SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
Moyart Dupourque Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77


SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
Moyart Dupourque Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77


SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
Moyart Dupourque Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, il a été nommé liquidateur(s) M SANE MALANG AGNIL demeurant au 14 RUE LAFONTAINE 33530 BASSENS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.
22EJ22912

AQUITAINE ETUDE ET REALISATION - SAER
Société à responsabilité limitée
Au capital de 76.400 euros
Siège social :
Idt La Lande d'Arsac
ZA D'Arsac
lot n°7, 8, 9 33460 ARSAC
311.009.245 RCS BORDEAUX

LOGY'ONE
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : 87 Rue du Moulineau
33320 EYSINES
800 790 198 RCS BORDEAUX

ITMOTION
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 28 320 euros
Siège social :
87 Rue du Moulineau
33320 EYSINES
789 661 147 RCS BORDEAUX

Par décision de dissolution du 1er.09.2022 la société PB GROUPE, SARL au capital de 337.351 euros, dont le siège social se situe Lieudit La Lande d'Arsac, 33460 ARSAC, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 790.149.488, a, en sa qualité d'associée unique de la Société AQUITAINE ETUDE ET REALISATION - SAER, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société AQUITAINE ETUDE ET REALISATION - SAER peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
22EJ23004

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal des décisions en date du 31.08.2022, l'associé unique de la société EVERLOG, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 310 000 euros, dont le siège social est 87 rue du Moulineau Parc d'Activités 33320 EYSINES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 529 274 250, a approuvé le projet de fusion signé le 30.06.2022, ainsi que le traité définitif de fusion signé le 31.08.2022 avec la société LOGY'ONE ainsi que les apports effectués et leur évaluation

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société SKILLIANCE GROUP, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés LOGY'ONE et EVERLOG depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société LOGY'ONE s'est trouvée dissoute sans liquidation le 31.08.2022 à minuit à l'issue des décisions de l'associé unique de la société EVERLOG qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis
Le Président
22EJ22939

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal des décisions en date du 31.08.2022, l'associé unique de la société EVERLOG, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 310 000 euros, dont le siège social est 87 rue du Moulineau Parc d'Activités 33320 EYSINES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 529 274 250, a approuvé le projet de fusion signé le 30.06.2022, ainsi que le traité définitif de fusion signé le 31.08.2022 avec la société ITMOTION ainsi que les apports effectués et leur évaluation

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société SKILLIANCE GROUP, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés ITMOTION et EVERLOG depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société ITMOTION s'est trouvée dissoute sans liquidation le 31.08.2022 à minuit à l'issue des décisions de l'associé unique de la société EVERLOG qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis
Le Président
22EJ22936


Cabinet ML FARGEAUD
Société d'Expertise Comptable

BELLE AFRICAINE
SARL en liquidation au capital de 500 euros
Siège social : 34 rue Sauteyron, 33000 BORDEAUX
Siège de liquidation : 1 rue du Maréchal Leclerc, 33380 MIOS
519.697.809 RCS BORDEAUX

Le 31 août 2022 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Raïssa NIVELLE, demeurant 1 rue du Maréchal Leclerc, 33380 MIOS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue du Maréchal Leclerc, 33380 MIOS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis La Liquidatrice
22EJ22914

BRODI BRODA
SASU en liquidation au capital de 200 €
Siège social : 32 rue Nicephore Niepce
33510 ANDERNOS LES BAINS
850 808 361 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

Par décision du 01/09/2022, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Fleur FOURE demeurant 5F avenue de la gare, 33740 ARES, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 01/09/2022.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.
22EJ22848


Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

TOURNY PARTICIPATIONS
SAS en liquidation
Au capital de 100 €
Siège social : 18 rue de Lorraine
33400 TALENCE
Siège de liquidation : 18 rue de Lorraine 33400 TALENCE
480 126 028 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par AGEX du 05/09/22, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Est nommé comme liquidateur Philippe BARRIEU, demeurant 18 rue de Lorraine 33400 TALENCE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 18 rue de Lorraine 33400 TALENCE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Bordeaux, en annexe au RCS
22EJ22946

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 39 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 69 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 109 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM
PRÉNOM
ENTREPRISE
ADRESSE
EMAIL
TEL

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

**DUBOIS ELECTRICITE DU
BATIMENT ET DE
L'INDUSTRIE**
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7 622 euros
Siège : 18 Bis Rue De Loustalot
33 170 GRADIGNAN
Siège de liquidation :
18 Bis Rue De Loustalot
33 170 GRADIGNAN
RCS BORDEAUX B 384 997 979

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2021 au 18 Bis Rue De Loustalot, 33170 GRADIGNAN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrice DUBOIS, demeurant 17 Chemin Salvador Allende 33610 CANEJAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur
22EJ23104

AMD2
Société En Nom Collectif en
liquidation au capital
de 1 000 euros
Siège social : 59 avenue
St Jacques Compostelle
33610 CESTAS (Gironde)
824 481 964 RCS BORDEAUX

L'assemblée générale des associés du 1er juillet 2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour avis, la liquidatrice.
22EJ23011

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

AYENA TAXI MICHEL
Société À Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social :
18 Avenue du Docteur Marcade
Résidence Milton Appt 52-
33600 PESSAC (Gironde)
800 632 226 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AVIS DE PUBLICITE LEGALE : D'un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 juillet 2022, il résulte que :- L'associé unique, après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel AYENA, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. - Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BORDEAUX. Pour avis, le liquidateur.
22EJ23111

**SALI CONSTRUCTION
SASU**
au capital de 500 €
Siège social :
11 sente des morutiers Hall D
Logt 3 33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 832 537 484

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/08/2022 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M MATREV Iliia demeurant 11 sente des Morutiers Hall D Logt 3 33300 BORDEAUX pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2022 . Radiation au RCS de BORDEAUX.
22EJ23051

**SONIBAT
SASU**
au capital de 5 000 €
Siège social : Rue Robert
Caumont
33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 839 152 741

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/08/2022 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme SOGAN Nurhan demeurant 13 rue du 8 mai 1945 33150 CENON pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2022 . Radiation au RCS de BORDEAUX.
22EJ23053

LAURE ALEXIS SERVICES
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : Centre commercial de
Dravemont - Lot n°11 - Avenue
Salvador Allende,
33 270 FLOIRAC
Siège de liquidation : Centre
commercial de Dravemont - Lot
n°11 - Avenue Salvador Allende,
33 270 FLOIRAC
RCS BORDEAUX B 398821231

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 mars 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Yvette BENOIT, demeurant 13 cours de Luze 33300 BORDEAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au Centre commercial de Dravemont - Lot n° 11 - Avenue Salvador Allende, 33 270 FLOIRAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur
22EJ23047

**SARL FMP
DEGUSTATIONS**
Sarl au capital de 12.000 €
14 rue de la Vieille Eglise
33700 MERIGNAC
RCS de BORDEAUX 529 698
953

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 01.04.2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société FMP DEGUSTATION.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur M. Benoit PITAULT, demeurant au 121 résidence Courbet Poussin - Avenue de la Libération 33700 Mérignac, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au sein du cabinet "Audit Conseil Expansion" au 9 rue Jules Betbeder 33200 Bordeaux, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
22EJ23120

SCI FMP
SCI au capital de 66.000 €
16 chemin du Hardit
33380 MIOS
RCS de BORDEAUX N°
528174188

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 01.04.2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société SCI FMP.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur M. Benoit PITAULT, demeurant au appart. 121 résidence Courbet Poussin - 2 avenue de la Libération 33700 MERIGNAC, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au sein du cabinet Audit Conseil Expansion 9 rue Jules Betbeder 33200 BORDEAUX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
22EJ23095

**SARL FRANCIS
PATANCHON**
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
52 ALLEE DES GRANDS BOIS
33170 GRADIGNAN
RCS BORDEAUX : 438237091

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30/04/2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société SARL FRANCIS PATANCHON à compter du 30/04/2022.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur Monsieur Francis PATANCHON, demeurant au 52 allée des Grands Bois - 33170 GRADIGNAN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 52, allée des Grands Bois - 33170 GRADIGNAN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.
22EJ22930



CB INGENIERIE
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social et de liquidation :
28 Rue du Bosquet, 33200
BORDEAUX CAUDERAN
392 350 179 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Claude BOY, demeurant 17 Rue du Bocage 33200 BORDEAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 28 Rue du Bosquet 33200 BORDEAUX CAUDERAN.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis
Le Liquidateur
22EJ23006

CRÉATEURS
D'ENTREPRISES POUR
ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphan YAIGRE, Notaire Associé de la société « YAIGRE NOTAIRES ASSOCIÉS », Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX, 14, rue de Grassi, CRPCEN 33026, le 5 septembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Benjamin Cadet **BRAMI**, journaliste, et Madame Chloé Opaline **ROUX**, agent de mannequins, demeurant ensemble à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 124 rue Louis Blériot. Monsieur est né à BOURG-LA-REINE (92340) le 5 avril 1978. Madame est née à CLAMART (92140) le 12 janvier 1986.

Mariés à la mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 16 juin 2012 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française et Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire,
22EJ23009

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître David GALIDIE, Notaire associé de la SELARL « David GALIDIE », titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 152, Rue du Palais Gallien, CRPCEN 33231, le 14 avril 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de bien avec société d'acquêts entre :

Madame Fanny Maïtecha Marinette **VOISIN**, chef de projet informatique, et Madame Marie Agnès **DOUARRE**, ingénieure écologue, demeurant ensemble à EYSINES (33320) 13 Bis rue des Fleurs.

Madame est née à PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (75011) le 19 avril 1991,

Madame est née à CLAMART (92140) le 7 mai 1987.

Mariés à la mairie de BARCUS (64130) le 19 juin 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire,
22EJ23037

Suivant acte sous seing privé en date à LE PORGE du 27/07/2022, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de BORDEAUX le 08/08/2022. Dossier 2022 00034875, référence 3304P61 2022 A 08832

Madame Flore NEYCENSAC, née le 30 mai 1991 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant 31 Lot du Ferron, 33680 LE PROGE,

A CEDE A

La société LES COULEURS DE FLORE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège est situé 31 Lot du Ferron, 33680 LE PORGE, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 914 256 433, représentée par Madame Flore NEYCENSAC, son Gérant,

Un fonds artisanal de peinture sis 31 Lot du Ferron, 33680 LE PORGE, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant,

Moyennant le prix de 35 000 €.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/08/2022

Les oppositions, effectuées par acte extra-judiciaire ou lettre recommandée, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au 31 Lot du Ferron, 33680 LE PORGE, où domicile est élu à cet effet.

Pour avis

22EJ22879

Aux termes d'un ASSP en date du 06/09/2022 enregistré le 06/09/2022 au SDE de BORDEAUX, dossier n°2022 00036711, référence n°3304P61 2022 A 09043 La société **SUSHI TOM EARL** au capital de 5000 € située Place des Capucins Halle A eMPL 15 D 33000 BORDEAUX immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 532989811 a cédé à la société **PACO EURL** au capital de 500 € située 96 rue Carmena d'Almeida 33000 BORDEAUX immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 918118985 le fonds de commerce de restauration rapide sis et exploité au Place des Capucins Halle A Emplacement 15 D 33000 BORDEAUX. L'entrée en jouissance a été fixée au 06/09/2022. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 40000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, éléction de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Maître André GALHARRET, avocat, 32 rue du Tondu 33000 BORDEAUX 0608547544 andre.galharret@avocat-conseil.fr.

22EJ23041



CESSION DE FONDS ARTISANAL

Par acte SSP du 02 août 2022 enregistré le 05 août 2022 au pôle enregistrement SIE de BORDEAUX dossier 2022 00032841 référence 3304P61 2022 A 08288, la SARL B.C., capital 9 000 €, siège social : 7 Allée du Flamand 33290 PAREMPUYRE, RCS BORDEAUX 811 439 157, a vendu un fonds artisanal de travaux de peinture et vitrerie, sis 7 Allée du Flamand 33290 PAREMPUYRE, à la SARL CAPY, capital 50 000 €, siège social : Parc d'Activités La Confrérie 33160 SALAUNES, RCS BORDEAUX 379 791 460, moyennant le prix de 90 000 €, ventilé à hauteur de 65 000 € pour les éléments incorporels, 25 000 € pour les éléments corporels ; l'entrée en jouissance est fixée au jour de l'acte ; les oppositions seront reçues dans les dix jours à compter de la dernière en date des publicités légales au sein du cabinet BIROT - RAVAUT et Associés (SELARL d'avocats) 52 cours d'Alsace et Lorraine 33000 BORDEAUX.

22EJ22619

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date à BORDEAUX du 26/08/2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, le 30/08/2022, dossier 2022 000 36 296, référence 2022 A 9017,

La société **MILES, SAS**, au capital de 7 500 euros, dont le siège social est situé 9 Rue Ausone 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°795 212 711, a cédé à la société **ZGLV, SAS**, au capital de 20 000 euros, dont le siège social est situé immatriculée au RCS de BOREAUX sous le n°915 061 279,

Son fonds de commerce de restaurant, traiteur, sis 9 Rue Ausone 33000 BORDEAUX, pour l'exploitation duquel le Cédant est identifié à l'INSEE sous le numéro 795 212 711 00027, moyennant le prix de trois cent cinquante mille euros (350 000 euros),

La date de transfert de propriété et d'entrée en jouissance a été fixée au 26/08/2022, date de signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, à l'étude notariale de Me Yann ROUZET, Notaire Associé de la SELARL ROUZET & BREHANT sis 128 Rue Fondaudège 33000 BORDEAUX.

22EJ23125

Par ASSP en date du 17/6/2022, enregistré au Pôle Enregistrement de BORDEAUX le 21/6/2022, Dossier 2022 00024207 Référence 3304P61 2022 A 06334, la société **AUTO. N.** ayant son siège à IZON, 10, Av. d'Uchamp, RCS Bordeaux 839 984 580, a cédé à la société **YANNAUTO**, ayant son siège social à IZON, 10, Av. d'Uchamp, en cours de constitution, un fonds de commerce de négoce de véhicules d'occasion, réparation de carrosserie, mécanique, exploité à IZON, 10, avenue d'Uchamp, moyennant le prix de 5 000 €, s'appliquant à concurrence de 4 000 € aux éléments incorporels et 1 000 € aux éléments corporels. L'entrée en jouissance a été fixée au 1/7/2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, à l'adresse du fonds cédé, à IZON, 10, Av. d'Uchamp, où domicile est élu. Elles devront être faites dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications prévues. Pour avis.

22EJ22686

Suivant acte sous seing privé en date du 16 août 2022 à BORDEAUX, enregistré au Service des Impôts de BORDEAUX le 19 août 2022, bordereau 2022 00034311, référence 3304P61 2022 A 08926,

La Société « **LIKEN CAFÉ** », Société à responsabilité limitée au capital de 5.000Euros, dont le siège social est sis 30, rue du Palais Gallien - 33000 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 844 365 387, représentée par son Gérant, Monsieur Damien DESSINGES, A CEDE

A La Société « **LE YAD** », Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social et sis 15 rue Michel Montaigne à BORDEAUX(33000), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 918 014 804, représentée par son Président Monsieur Armand-Éric TOLEDANO, un fonds de commerce de salon de thé, café, fourniture au comptoir d'aliment et de boissons sur place, organisation de tout événement privé tel que séminaires sis et exploité 30, rue du Palais Gallien à BORDEAUX (33000), moyennant le prix de 140.000,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 16/08/2022. L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds cédé pour la validité.

Pour avis

22EJ22749

CB INGENIERIE Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 7 622,45 euros Siège social et de liquidation : 28 Rue du Bosquet, 33200 BORDEAUX CAUDERAN 392 350 179 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2022 au 28 Rue Bousquet 33200 BORDEAUX CAUDERAN a approuvé le compte définitif de liquidation au 30 avril 2022, déchargé M. Claude BOY, demeurant 17 Rue du Bocage 33200 BORDEAUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

Le Liquidateur
22EJ23007

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 01/08/2022, reçu par Maître Claire BRODEUR MODICA, notaire associé de l'office dénommé « SARL OFFICE NOTARIAL DE MONTAGNE PRES ST-EMILION », dont le siège est à MONTAGNE (33570), 2 rue des Ecoles,

Monsieur Mathieu CHENU, demeurant 12 route Seguire 33570 PUISSEGUIN et inscrit au RCS de Libourne sous le numéro 841 704 331

A vendu à

LAPOUGE, SARL au capital de 1.000 €, site 25 bourg Est 33350 SAINT PHILIPPE D'AIGUILLE 917 416 315 RCS Libourne,

Un fonds de commerce de boulangerie sis et exploité 20 Le Bourg Est 33350 SAINT PHILIPPE D'AIGUILLE. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 110 000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/08/2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, à l'Office Notarial de Maître Claire BRODEUR MODICA, susmentionnée.

22EJ23078

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/08/2002 à BORDEAUX, enregistré à BORDEAUX le 31/08/2002, sous les mentions Bord. n° 2022 00036246, Case n° 3304P61 2022 A 08939,

M. Fouad BSIKRI demeurant 4 Allée des Palmiers, 33170 GRADIGNAN,

a cédé à M. Driss EL AZAMI demeurant 1 rue Jean Cocteau, 33150 CENON,

le fonds de commerce de **Le fonds de commerce ADS 384**, dénommé ADS 384, exploité BORDEAUX.

Prix : 180 000 €

Entrée en jouissance : 01/09/2002

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale 1 rue Jean Cocteau 33150 Cenon.

22EJ22818



**SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE
NOTARIAL A BORDEAUX**
23 AVENUE DU JEU DE PAUME

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil, Article
1378-1 Code de procédure civile Loi
n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 17 octobre 2003, **Madame Yolande ROCHER née TOURNIER**, née à TARBES (65000) le 3 mai 1922, décédée à GRADIGNAN (Gironde) le 14 mars 2022 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE, Notaire associé à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, le 2 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE, Notaire à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, référence CRPCEN : 33015, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE
22EJ22921

LEGS UNIVERSEL DANS TESTAMENT OLOGRAPHE

Après le décès de **Bernard François Denis CLIN**, en son vivant retraité, époux de Madame Monique Marie Janine ALBERTY, demeurant à BORDEAUX (33200) 5 avenue Louis Barthou. Né à PARIS 15^{EME} ARRONDISSEMENT (75015), le 26 février 1945.

Marié à la mairie de BORDEAUX (33000) le 5 juillet 1967 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean YAIGRE, notaire à BORDEAUX, le 30 juin 1967.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à BORDEAUX (33000) (FRANCE), le 16 mars 2022.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédéric YAIGRE, Notaire Associé de la société « YAIGRE NOTAIRES ASSOCIÉS », Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX, 14, rue de Grassi, le 2 septembre 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Frédéric YAIGRE, notaire à BORDEAUX, référence CRPCEN : 33026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22EJ22922



**SCP Chantal LALANNE -
Marc PERROMAT**
60 cours des Fossés
BP 50264
33212 LANGON cedex

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 7 novembre 2011, Monsieur Jean-Michel ASSÉLINEAU, né à SALBRIS, le 24 septembre 1949, demeurant à CAUDROT (33490), 37 Route Nationale, veuf de Madame Monique BRACHET, décédé à LANGON, le 17 juillet 2022, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Marc PERROMAT, suivant procès-verbal en date du 30 août 2022, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BORDEAUX, le 01 septembre 2022. Les oppositions sont à former en l'étude de Me Marc PERROMAT, notaire à LANGON (33210) 60 cours des Fossés, notaire chargé du règlement de la succession

Pour insertion - Me Marc PERROMAT,
notaire
22EJ22910

EXTRAIT DE JUGEMENT DECLARATIF D'ABSENCE

Par jugement en date du 7 juillet 2022, le Tribunal judiciaire de Bordeaux, à la requête de Madame Marie Agnès Isabelle DE LA CROMPE LA BOISSIERE épouse DURANDEAU, retraitée, née le 17 décembre 1935 à RIOM (Puy de Dôme), de nationalité française, domiciliée 38 bis rue Cadroin à Bordeaux, majeur protégé assistée de son curateur aux biens Monsieur David RINCO et de son curateur à la personne Madame Anne DURANDEAU et représentée par Maître Kathleen GENTY, a déclaré l'absence de Monsieur Stéphane DURANDEAU, de nationalité française, né le 25 juin 1962 à BORDEAUX qui a cessé de paraître à son dernier domicile connu sis 52 rue Jean Jaurès, Résidence La Verrerie, appartement 37 à TALENCE (33400). Ce même jugement a ordonné la publication du présent extrait dans un délai de six mois.

22EJ22888

RECTIFICATIFS

OBOZIL JEAN-MARC
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
398, route de La Citadelle
33390 EYRANS
438 553 208 RCS Libourne

RECTIFICATIF / ADDITIF

Additif à l'annonce n° 22VE04403 parue le 05/08/2022, concernant la société OBOZIL JEAN-MARC, il a lieu de lire : Par une assemblée générale du 26 juillet 2022, les associés ont décidé d'une prolongation de 3 mois de l'exercice 2022 et de fixer l'arrêté des comptes au 31/03/2023 au lieu du 31/12/2022. Les exercices suivants se termineront au 31/12 comme indiqué à l'alinéa 1, au lieu de Par une assemblée générale du 26 juillet 2022, les associés ont décidé d'une prolongation de 3 mois à compter du 31/12/2022.

22EJ22612

Rectificatif à l'annonce n°22EJ22117 parue le 26/08/2022 concernant la société SELIMMO. Il y a lieu de supprimer la mention : du non remplacement du Directeur général suite à la démission de Monsieur Luc GLASEL Le reste est sans changement

22EJ22649

Correctif de l'annonce n°22EJ16795 du 01/07/2022, concernant la société CREMADES, il fallait lire, « Par décision du 01/09/2022 », il convient d'ajouter : « la dénomination de la société est désormais CREMADES au lieu de SAS CREMADES ».

22EJ23099

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion 22EJ22054 parue dans Les Echos Judiciaires Girondins (support papier) du 26 août 2022, concernant la société PHARMACIE LACHEZE, 110, avenue de la Somme, 33700 Merignac. Il y a lieu de lire "par AGO du 22/08/2019" et non pas "par AGO du 31/07/2018".

22EJ23110

rectificatif à l'annonce N°22EJ21501 du 12 août 2022 concernant la sté **GRAND CHENE** Nom du support : Echos Judiciaires Girondins (33) Il fallait lire : « Aux termes d'une assemblée générale en date du 6 juillet 2022, les associés de la société « GRAND CHENE », dont le siège est à BORDEAUX (33800), 21 rue Professeur Daguin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 440 768 570, ont décidé de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Sylvain GONELLE, demeurant à BORDEAUX (33800), 21 rue Professeur Daguin, comme cogérant de la société. Monsieur Philippe GONELLE conserve la qualité de cogérant. »

22EJ23137

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce EJU218916 concernant la société **ATMOSKY** parue le 05/08/2022 dans Echos Judiciaires Girondins (33, il fallait lire :

adresse de liquidation 19 rue Bertheau
33700 MERIGNAC

en lieu et place de

adresse de liquidation 26, avenue
Gustave Eiffel 33695 MERIGNAC.

Le reste est sans changement.

22EJ22650

Rectificatif à l'annonce n° 22EJ20716, concernant la société **DAGADIRS**, il convient de lire : l'Assemblée de clôture de liquidation de la société DAGADIRS s'est réunie le 31 mars 2022 à 18 heures au siège social et non le 22 mars 2022.

22EJ23018

**AUX 3 BOULANGERS,
SASU AU CAPITAL DE
1000 €, 13 AVENUE
FAVARQUE-33130
BEGLES**

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° 22EJ21219 parue le 12/08/2022, concernant la société **AUX 3 BOULANGERS**, il a lieu de lire : sigle: "néant" au lieu de "Le Fournil de Tradition"

22EJ23075

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 31 août 2022)

SAS M-PARGADE, 144 Cours du Médoc, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 454 200 676. Entreprise de vitrerie peinture. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2022, désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612246

BARAN Marie-France, 14 Route de Rauzan, 33760 Frontenac, RCS BORDEAUX 538 809 252. Terminla De Cuisson De Pain, Viennoiserie, Vente De Pâtisseries, Confiseries, Sandwiches. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2022, désignant liquidateur SELARL Phylae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612252

SAS ALIENOR INDUSTRIE, 18 Cours de Verdun, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 810 488 064. Prises de participations et d'intérêts, toutes activités liées à la gestion des Ces participations, conseil et assistance opérationnelle aux entreprises, animation du groupe, activités financières au sein du groupe, activité commerciale et de gestion, gestion de marques, brevets et modèles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 juillet 2022, désignant liquidateur SELARL Phylae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612257

SAS COMITUM, 52 Avenue du Lac, 33680 Lacanau, RCS BORDEAUX 910 643 832. Conseils de gestion aux entreprises et services associés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 août 2022, désignant liquidateur SELARL Phylae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612287

SAS GO SWIM, Chemin Grand Estey, Zone Industrielle Bernichon, 33360 Latresne, RCS BORDEAUX 830 009 197. Centre gym aquatique, natation, ventes de produits dérivés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2022, désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612269

SAS CONCEPT CAR'S, 30 Rue de l'Hermitte, 33520 Bruges, RCS BORDEAUX 847 505 039. Achat vente location de tous véhicules neufs ou d'occasion pour le transport de personnes y compris les véhicules spéciaux (taxis, Vtc, ambulances, dépôt-vente de véhicules. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 6 juin 2022, désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612275

SAS ACTION SPORT BEGLÉS, 72 Rue du Chevalier de la Barre, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 880 032 875. Toutes activités d'entretien corporel et bien-être. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 août 2022, désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612278

SAS HEALTH DATALINE FRANCE (HDF), 5 Allées de Tourny, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 885 124 826. Le développement et la commercialisation de sites Internets. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation

des paiements le 30 juin 2021, désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612281

SARL DOMINOTIQUE, 212 Avenue de Tivoli, le Patio Espace de Coworking, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 824 981 864. Travaux d'installation électrique dans tous les locaux notamment électricité générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 7 août 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612266

(Jugement du 06 septembre 2022)

SARL EURL AUTO ECOLE LA PRESQU'ILE, 7 Avenue du Général de Gaulle, 33950 Lège-Cap-Ferret, RCS BORDEAUX 529 041 220. Enseignement de la conduite des véhicules des catégories auto, groupe deux-roues, bateaux de plaisance moteur et tous autres véhicules moteur, formation continue en relation avec l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 juillet 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524849553

MISIK Valéry, 60 Rue Maurian, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 513 253 567. Maître D'Oeuvre Supervision De Chantier Et Autre De Travaux De Finition. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 juin 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524849572

SARL EURL LE CHAUDRON, 6 Rue du Général de Gaulle, 33740 Arès, RCS BORDEAUX 881 717 292. Café, française des jeux, restauration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 août 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524849568

SAS AJL IMMOBILIER, 41 Cours du Général de Gaulle, 33170 Gradignan, RCS BORDEAUX 814 311 478. Intermédiaires de commerce et des prestations dans la vente de maisons individuelles pour constructeurs de maisons individuelles l'acquisition l'Aménagement la rénovation la transformation de tous terrains constructions en vue de leur revente. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 août 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524849559

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 31 août 2022)

SAS TRANSPORTS CAZAUX, Route de Bordeaux, 33480 Sainte-Hélène, RCS BORDEAUX 338 639 792. Transport, distribution d'essence, carburants, lubrifiants, gaz, Gravesable, négoce de matériaux pour la construction (en location gérance); transport de bateaux, location de véhicules, commissionnaire de transport (Exploitation directe), travaux de préparation des sites : travaux de déblaiement, de terrassement, octroi de caution ou toute garantie ou Suretés se rattachant à l'une des activités exercées par la société. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 24 août 2022 désignant administrateur SCP Cbf Associes 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux mandataire judiciaire Selarl Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612249

SARL BIO BOUSCAT, 340 Avenue de la Libération, 33110 le Bouscat, RCS

BORDEAUX 821 744 216. Vente de tous produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, compléments alimentaires, Ecoproduits, cosmétiques, livres, produits d'équipements de la maison et de la personne respectueux de l'environnement et fourniture de toutes prestations de services y afférentes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 25 juillet 2022 désignant administrateur Selarl Ajlink Vigreux 30 Cours de l'Intendance 33000 Bordeaux mandataire judiciaire Selarl Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612263

SARL ON CYCLE, 572 Route de Toulouse, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 844 526 491. Vente de cycles neufs et d'occasion, accessoires, équipements, produits en rapport ; réparation de cycles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 24 août 2022 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612272

SARL LE PETIT CIVRACAIS, 3 Rue du 11 Novembre 1918, 33340 Civrac-En-Médoc, RCS BORDEAUX 905 187 787. Bar, restaurant, épicerie et dépôt de pain. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 5 avril 2022 désignant mandataire judiciaire Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612284

JUGEMENT PRONONÇANT LA RESOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 31 août 2022)

SARL SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE PICAUD - SDGP (SDGP), Cantois, 33760 Targon, RCS BORDEAUX 789 462 025. Activité de gestion des titres (activité créée), toutes opérations de transports, de locations de matériels, de travaux à façon, d'achat et revente de produits du sol, toutes activités de gestion de titres dont la société pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen (fusion). Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302524612260

DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION

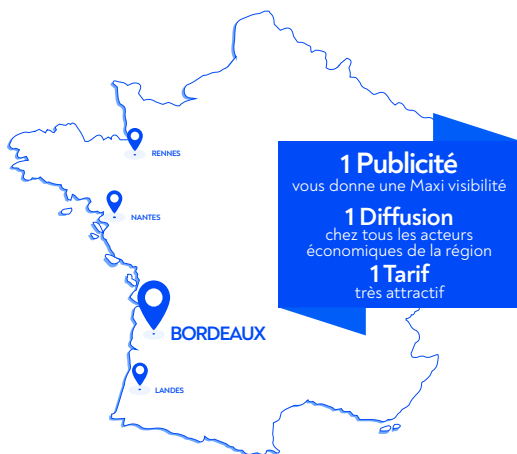
(Dépôt du 06 septembre 2022)

KARCI Sahin, 14 Rue Cantelaudette, Immeuble Pont d'Aquitaine, 33310 Lormont, RM 479 054 769. Non Communiquée. L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal devant lequel s'est déroulé la procédure. Les contestations seront recevables dans un délai de trente

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES VENDREDIS



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

jours à compter de la date de la publication au BODACC auprès du greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Bordeaux. La publicité a été faite dans le journal d'annonces légales les Echos Judiciaires Girondins le 9 septembre 2022.

13302524849566

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 31 août 2022)

SAS MA DROGUERIE ZERO DECHET, 2 Rue Claude Kogan Apt 402, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 888 016 235. Vente de produits d'hygiène et cosmétiques en vrac ou à la coupe et accessoires pour la maison, conçus de manières Eco responsable. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302524539384

SAS TOMROC, 39 Rue Giner de Los Rios, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 849 660 733. Restauration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302524539377

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

(Jugement du 31 août 2022)

COMBE Philippe, 156 Cours de la Mame, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 483 562 419. Snack. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

13302524539373

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 06 septembre 2022)

SARL REPEAT FRANCE, 181 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris 7^e Arrondissement, RCS PARIS 814 457 719. En France et à l'étranger la vente et la commercialisation au détail et en gros de toutes les marques distribuées par « the Repeat Group » sur le territoire français. Radiation d'office : article R. 123-129-1^o du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de Paris du : 30/08/2022.

13302524788194

TRIBUNAL DE COMMERCE DE STRASBOURG

SAS CLESTRA HAUSERMAN 1 route du Dr SCHWEITZER 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN RCS STRASBOURG 798 005 674

Jugement du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG en date du 01/08/2022 Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro de procédure 259/22,

Date de cessation des paiements : 01/07/2022,

Désignant : la SAS WEIL-GUYOMARD-LUTZ, en la personne de Maître Nathalie GUYOMARD et de Maître Claude-Maxime WEIL - 28 rue de l'atré de Tassigny - 67300 SCHILTGEHEIM ainsi que la SELARL AJLINK LABIS CABOOTER-DE CHANUD, prise en la personne de Maître Vincent LABIS - 316 av de Dunkerque - 59130 LAMBERSAT en qualité de co-administrateurs, avec mission d'assister la partie débitrice pour tous les actes concernant la gestion, Désignant : la SELAS MJE, prise en la personne de Maître Mathieu EHRHART - 18 avenue Pierre MENDES France - CS 40094 - 67302 SCHILTGEHEIM CEDEX ainsi que la SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Maître Fabienne JENNER - 5 rue des Frères Lumières - 67201 ECKBOLSHEIM en qualité de comandataires judiciaires,

Fixe la période d'observation jusqu'au 01/02/2023.

Les créanciers sont invités à remettre leurs titres et un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées entre les mains du mandataire judiciaire. 22EJ23002

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par arrêt en date du 29 août 2022, portant le numéro RG : 21/05785, la cour d'appel de Bordeaux INFIRME le jugement en date du 15 octobre 2021 prononçant la résolution du plan de redressement adopté le 23 février 2018 et l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

SCEA CHATEAU LE COUVENT 17 avenue Julien Ducourt 33610 CESTAS RCS de Bordeaux : 324 444 074

Commissaire à l'exécution du plan : Maître BAUJET SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX. 22EJ22662

Par arrêt en date du 29 août 2022, portant le numéro RG : 21/05787, la Cour d'appel de Bordeaux INFIRME le jugement en date du 15 octobre 2021 prononçant la résolution du plan de redressement adopté le 23 février 2018 et l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

SCEA CHATEAU DES TOURS 17 avenue Julien Ducourt 33610 CESTAS RCS de Bordeaux : 328 779 038,

Commissaire à l'exécution du plan : Maître BAUJET SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX. 22EJ22666

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

REDRESSEMENTS/LIQUIDATIONS



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

SELARL PHILAE MANDATAIRES JUDICIAIRES
123 AVENUE THIERS 33100 BORDEAUX



À VENDRE FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION
Emplacement privilégié
39 rue du Cancera
33000 BORDEAUX

Offres à adresser avant le **10-10-2022 à 12h**, à la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers à Bordeaux (33100) Email : contact@philaemj.fr
Réf : 7777

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS/LIQUIDATIONS



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

SELARL PHILAE MANDATAIRES JUDICIAIRES
123 AVENUE THIERS 33100 BORDEAUX



À VENDRE FONDS DE COMMERCE
Local à usage de commerce
Vente de produits d'hygiène cosmétiques et accessoires pour la maison, conçus de manières éco responsable
à SAINT MEDARD EN JALLES (33)
6 Place de la République

Offres à adresser avant le **07-10-2022 à 12h**, à la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers à Bordeaux (33100) Email : contact@philaemj.fr
Réf : 7698

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

POUR RECEVOIR LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉRAN, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX

**À VENDRE
NOM DE DOMAINE**
A MERIGNAC (33700)
SAS CONSTANTIN - PARC HELIOPOLIS
constantin.fr
whois information

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 2 rue de Caudéran BP 20709, 33007 Bordeaux avant le 21-09-2022 à 12h

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu

Onglet : «cession d'actif» Référence : 40748

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
anne.lancon@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

CESSIONS / ACQUISITIONS

REPRISE SOCIETE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Boulangerie/Pâtisserie

exploitant un fonds de commerce à Mérignac

Effectifs : 3 salariés
CA 2021 : 374 K€
CA 2020 : 324 K€
Loyer HT/HC : 24 K€/an

SOCIETE D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Christian CAVIGLIOLI
58 rue Saint Genès
33000 BORDEAUX
itoniut@cbfassociés.com



Sébastien VIGREUX
30 cours de l'Intendance
33000 BORDEAUX
vigreux.bdx@ajilink.fr

Désignée par le Tribunal de Commerce de Bordeaux par Jugement en date du 27 janvier 2022,
La date limite de dépôt des offres est fixée au mardi 13 septembre 2022 à 12h
L'accès à la DATAROOM sera autorisé sur demande écrite précisant l'identité du candidat reprenneur et justifiant de sa capacité technique, commerciale et financière à intervenir dans cette affaire.
internet : <http://www.aj-dataroom.fr>

CESSIONS / ACQUISITIONS

REPRISE SOCIETE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Boulangerie/Pâtisserie

exploitant un fonds de commerce à Mérignac

Effectifs : 12 salariés
CA 2021 : 834 K€
CA 2020 : 636 K€
Loyer HT/HC : 80 K€/an

SOCIETE D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Christian CAVIGLIOLI
58 rue Saint Genès
33000 BORDEAUX
itoniut@cbfassociés.com



Sébastien VIGREUX
30 cours de l'Intendance
33000 BORDEAUX
vigreux.bdx@ajilink.fr

Désignée par le Tribunal de Commerce de Bordeaux par Jugement en date du 27 janvier 2022,
La date limite de dépôt des offres est fixée au mardi 13 septembre 2022 à 12h
L'accès à la DATAROOM sera autorisé sur demande écrite précisant l'identité du candidat reprenneur et justifiant de sa capacité technique, commerciale et financière à intervenir dans cette affaire.
internet : <http://www.aj-dataroom.fr>

CESSIONS / ACQUISITIONS

REPRISE SOCIETE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Boulangerie/Pâtisserie

exploitant deux fonds de commerce à Pessac

Effectifs : 9 salariés
CA 2021 : 1.010 K€
CA 2020 : 793 K€
Loyer HT/HC : 212 K€/an

SOCIETE D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Christian CAVIGLIOLI
58 rue Saint Genès
33000 BORDEAUX
itoniut@cbfassociés.com



Sébastien VIGREUX
30 cours de l'Intendance
33000 BORDEAUX
vigreux.bdx@ajilink.fr

Désignée par le Tribunal de Commerce de Bordeaux par Jugement en date du 27 janvier 2022,
La date limite de dépôt des offres est fixée au mardi 13 septembre 2022 à 12h
L'accès à la DATAROOM sera autorisé sur demande écrite précisant l'identité du candidat reprenneur et justifiant de sa capacité technique, commerciale et financière à intervenir dans cette affaire.
internet : <http://www.aj-dataroom.fr>



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉRAN, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX



À VENDRE
MARQUE & TECHNOLOGIE
A BORDEAUX (33800)
208 QUAI DE PALUDATE

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 2 rue de Caudéran BP 20709, 33007 BORDEAUX, avant le 28-09-2022 à 12h.

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site www.ekip.eu onglet «cession d'actif», référence : 42223

Coordonnées de la personne en charge du dossier : anne.lancon@ekip.euDESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

NOUVELLES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES EMPLOYEURS

Les employeurs doivent fournir aux salariés nouvellement embauchés de nouvelles informations sur les conditions de travail.

Une directive européenne du 20 juin 2019 remplace la précédente directive de 1991 relative aux informations à communiquer par l'employeur aux nouveaux salariés sur leurs conditions de travail.

À compter du 1^{er} août 2022, les employeurs doivent fournir de nouvelles informations lors de l'embauche d'un salarié.

Ces obligations concernent tous les salariés, stagiaires, apprentis et travailleurs des plateformes de mise en relation.

Les nouvelles informations à communiquer portent sur la durée et les conditions de la période d'essai, le droit

à la formation, la procédure de rupture du contrat de travail et le délai de préavis, l'identité des organismes de sécurité sociale percevant les cotisations de sécurité sociale et la protection sociale fournie par l'employeur (y compris les régimes complémentaires).

D'autres nouvelles informations doivent apporter des précisions sur la durée du travail quotidienne ou hebdomadaire, les conditions des heures supplémentaires et de leur rémunération et, le cas échéant, les modalités des changements d'équipe.

Si la durée du travail est imprévisible, l'information doit porter sur le principe de l'horaire variable, le nombre d'heures garanties et la rémunération des heures effectuées au-delà des heures garanties, les heures et jours de référence durant lesquels le travailleur peut être appelé à travailler, les délais de prévenance avant le début d'une tâche et le délai d'annulation de cette tâche.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2020 T4	117,79	- 0,32%
2021 T1	116,73	+ 0,43%
2021 T2	118,41	+ 2,59%
2021 T3	119,7	+ 3,46%
2021 T4	118,59	+ 2,42%
2022 T1	120,61	+ 3,32%

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2022 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (141 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VOITURES	PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VÉLO-MOTEUR	CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM
	moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €
			d x 0,147
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
MOTOS	PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM
			AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JUIN 2021	JUIN 2022	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	106,34	112,55	+ 5,8 %
INDICE HORS TABAC	105,16	111,8	+ 6 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2021	131,67	+ 0,83 %	
4 ^e TRIMESTRE 2021	132,62	+ 1,61 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2022	133,93	+ 2,48 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,07 €		1 678,95 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 104,61	-5,7%	-14,7%	-9,5%	7 376,37	5 794,96	France
SBF 120	4 719,93	-5,7%	-14,9%	-10,6%	5 706,97	4 482,66	France
EURO STOXX 50	3 500,14	-6,0%	-18,6%	-17,6%	4 392,15	3 359,83	Europe
S&P 500	3 928,89	-5,2%	-17,6%	-13,4%	4 796,56	3 666,77	USA
NASDAQ 100	12 108,04	-8,3%	-25,8%	-22,6%	16 501,77	11 127,57	USA
FOOTSIE 100	7 300,44	-1,9%	-1,1%	1,6%	7 672,40	6 959,48	Royaume-Uni
DAX 30	12 871,44	-5,2%	-19,0%	-19,2%	16 271,75	12 401,20	Allemagne
SMI	10 834,18	-2,6%	-15,9%	-12,8%	12 939,17	10 451,31	Suisse
NIKKEI	27 626,51	-1,9%	-4,0%	-6,9%	29 332,16	24 717,53	Japon
SSE COMPOSITE	3 243,45	0,5%	-10,9%	-10,4%	3 639,78	2 886,43	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Rendement 2021
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ALIS FARMA	9,92	-9,5%	N/A	N/A	14,02	9,92	-
AIR MARINE	1,07	-2,7%	-41,2%	-40,9%	1,99	0,69	-
ASHLER ET MANSON	2,94	5,8%	34,9%	26,7%	2,94	2,18	1,0%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,09	-12,6%	-19,0%	-32,1%	1,74	1,04	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	4,8%	-15,6%	16,1%	81,00	60,00	7,7%
DOCK.PETR.AMBES AM	440,00	-3,1%	-5,6%	-7,2%	496,00	426,00	7,5%
EAUX DE ROYAN	88,50	-3,3%	-4,3%	-16,5%	104,00	84,00	7,2%
EUROPLASMA	0,00	-27,3%	-99,3%	-99,8%	0,13	0,00	-
FERMENTALG	2,56	10,0%	-17,7%	-18,3%	3,14	2,05	-
GASCOGNE	3,58	-0,6%	-4,3%	-26,3%	3,98	2,82	-
GPE BERKEM	8,21	-7,1%	-19,5%	N/A	10,50	7,70	0,7%
GPE PAROT (AUTO)	1,77	-1,7%	-32,1%	-34,6%	2,66	1,63	-
HYDROGENE DE FRANCE	25,70	-1,9%	-2,8%	-17,6%	33,00	25,20	-
HUNYVERS	11,10	-6,0%	N/A	N/A	12,35	11,10	-
I.CERAM	12,50	-6,0%	-23,8%	-62,9%	17,80	10,20	-
I2S	6,35	2,4%	29,6%	71,6%	6,40	4,60	2,2%
IMMERSION	4,76	-11,9%	-20,7%	183,3%	7,08	4,30	-
IMPLANET	0,19	12,4%	-38,3%	-70,1%	0,40	0,13	-
KLARSEN DATA	2,17	-1,8%	-7,3%	-19,0%	2,89	1,78	-
LECTRA	32,15	-9,9%	-23,5%	-13,2%	44,20	31,55	1,1%
LEGRAND	73,66	-7,3%	-28,4%	-24,4%	103,80	68,90	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,43	0,0%	-21,8%	-10,4%	0,71	0,20	-
O SORBET D'AMOUR	2,20	-6,0%	10,0%	-16,0%	2,48	1,37	-
OENEO	15,50	2,3%	12,8%	16,0%	16,50	13,52	1,9%
POUJOLAT	96,00	2,1%	92,8%	118,2%	101,00	49,60	0,9%
SERMA TECH.	312,00	0,0%	2,6%	0,0%	488,00	292,00	4,7%
UV GERMI	4,65	12,7%	-38,5%	-52,6%	8,53	3,51	-
VALBIOTIS	5,98	-2,6%	-12,7%	-12,7%	7,35	4,20	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	55 400,00	11,3%	0,3%	DOLLAR USD	0,99	-12,7%	Etats-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81 G	339,90	13,6%	6,1%	LIVRE GBP	0,86	-4,6%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	1 924,00	12,5%	15,7%	FRANC SUISSE CHF	0,97	-9,8%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	1 070,00	25,9%	28,7%	DOLLAR CAD	1,30	-16,7%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,50 G	2 222,25	18,3%	7,3%	YEN JPY	140,91	11,4%	Japon
SOUVERAIN 7,32 G	418,20	8,3%	3,6%	COURONNE DKK	7,44	-0,1%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	347,00	15,0%	8,3%	COURONNE SEK	10,68	6,5%	Suède
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	339,00	9,8%	1,4%	RAND ZAR	17,08	-5,2%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	353,00	18,9%	10,2%	DOLLAR AUD	1,47	-7,8%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	1 859,75	11,0%	8,2%	YUAN RMB	6,90	-13,1%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Laurent

**ME METTRE À
LA BATTERIE
FAIRE UN
TOUR D'EUROPE
À VÉLO
DEMANDER ÉLISA
EN MARIAGE**

Soigné pour un cancer des poumons

**Il n'y a pas
de petits rêves,
il n'y a pas
de petits dons**

**C'est le cancer qui doit renoncer,
pas les malades.**

**Votre entreprise est prête à s'engager ?
Quelle que soit sa taille et ses capacités
financières, votre entreprise peut
contribuer à la lutte contre le cancer**

